

LES CAHIERS DU CEDIMES

Vol. 10 - N°2 - 2016

Dossier:

*Reforme(s) et
développement en Algérie*



La Revue des Sciences de Gestion



direction et gestion
des entreprises

La RSG publie tout ce qui concerne le management

Plus ancienne revue de gestion francophone, elle offre depuis 1965 une synthèse pluridisciplinaire des idées et concepts, des courants de pensée, des méthodes qui naissent et se développent dans le monde des affaires – dans tous les domaines qui intéressent la vie des entreprises – à destination du monde enseignant, de la recherche, de l'entreprise ou des organisations.

Les articles de *La RSG* sont indexés notamment dans EconLit, Cairn, BNF, Indexpress, Généralis-Indexpress, Delphes-Indexpress, Inist, Pressedd, ProQuest ABI/INFORM, Ebsco, Sudoc.abes.

<http://www.larsg.fr/rappel-editorial/>



Organismes de recherches partenaires :

- ✓ Association Tiers Monde
- ✓ Association Française d'Economie Politique (AFEP)
- ✓ **CEDIMES**
- ✓ Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSd)
- ✓ Centre de recherche en éthique économique et des affaires et déontologies professionnelles
- ✓ CIRAC
- ✓ Groupe d'Etudes Management & Langague (GEM&L)
- ✓ Groupe PGV
- ✓ ISMEA
- ✓ LITEM
- ✓ RII – Université. du Littoral
- ✓ RRI Réseau de recherche sur l'innovation
- ✓ Sciences Po Lyon sur le réseau Mir@bel

Rubriques thématiques :

Stratégie et structure
Organisation
Ressources humaines
Informatique
Communication
Marketing
Recherche & Développement
Finance et ingénierie financière
Comptabilité
Formation et développement des compétences
PME-PMI
Commerce international
Innovation
Économie et Société
Essai
Droit



Les Cahiers du Cedimes

***Publication semestrielle
de l'Institut CEDIMES et de l'Université Valahia de Târgoviște***

Directeur de publication:

Ion Cucui, *Université Valahia de Târgoviste, Roumanie*

Rédacteur en chef:

Marc Richevaux, *Université du Littoral Cote d'Opale, France*

Rédacteur invité :

Rachid BOUDJEMA, *ENSSEA Alger, Algérie*

Comité de lecture du numéro:

Claude ALBAGLI, *Université Paris Est, France*

Driss BOUAMI, *Ecole Mohammadia d'Ingénieurs, Maroc*

Bardhyl CEKU, *Université Aleksander Moisiu, Albanie*

Ion CUCUI, *Université Valahia de Târgoviste, Roumanie*

Hervé CRONEL, *Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), France*

Gilles DUFRENOT, *Université d'Aix-Marseille II, France*

Ahmed EL MOUTAOUASSET, *Institut Cedimes Marrakech, Maroc*

Eric Patrick FEUBI PAMEN, *Université de Yaoundé II, Cameroun*

Jean FERICELLI, *Université Panthéon-Assas Paris II, France*

Camelia FRATILA, *Université Valahia de Târgoviste, Roumanie*

Faiz GALLOUJ, *Université Lille I, France*

Abdelhafid HAMMOUCHE, *Université Lille I, France*

Isabelle LAUDIER, *Institut CDC pour la Recherche, France*

Gulnar MUKHAMETKALIYEVA, *Université KazNU al-Farabi Almaty, Kazakhstan*

Evalde MUTABAZI, *EM Lyon, France*

Philippe NASZALYI, *Université d'Evry, France*

Maria NEGREPONTI DELIVANIS, *Université Macédonienne, Grèce*

Bruno ROUSSEL, *Université de Toulouse III, France*

Gervasio SEMEDO, *Université François Rabelais de Tours, France*

Marie-Pascale SENKEL, *Université de Nantes, France*

Zhan SU, *Université UQUAM Laval, Canada*

Hierry VAN DEN BERGHE, *ICHEC Bruxelles, Belgique*

Blandine VANDERLINDEN, *ICHEC Bruxelles, Belgique*

Julien VERCUEIL, *Université de Lyon III, France*

Les Cahiers du CEDIMES

Publication Semestrielle

Vol. 10 – N°2 – 2016

Dossier:

Reforme(s) et développement en Algérie

Institut CEDIMES

Université Valahia de Târgoviște

© Les Cahiers du CEDIMES

ISSN - L : 1954-3859

« **Les Cahiers du CEDIMES** » est publié par l'**Institut CEDIMES**
Campus de la Mondialisation et du Développement Durable
Site du Jardin Tropical de Paris
45^{bis} av. de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent sur Marne, France
www.cedimes.com

en partenariat avec l'**Université Valahia de Târgoviște**
Bd. Regele Carol I, nr. 2, 130024 Târgoviște, Roumanie
www.valahia.ro

Secrétariat de rédaction :
Laura Marcu, Valentin Radu

Copyright © Décembre 2016
Institut Cedimes, France

ISSN: 2110-6045

SOMMAIRE du Vol. 10, N°2. (2016)

Présentation du Rédacteur en chef invité
Marc RICHEVAUX..... 7

Editorial
Rachid BOUDJEMA 9

L'ouverture commerciale et les mécanismes de sa perversion en Algérie
Arezki SOUAK, Fatma Zohra SOUAK 15

Suppression de la protection tarifaire sur les importations algériennes de l'UE-cas
du secteur agroalimentaire : analyse en équilibre général statique
Nouara SOUFI, Kamal OUKACI 25

Modélisation spatiale de la formation des agglomérations dans la zone algéroise
Smicha AIT AMOKHTAR, Nadjia EL SAADI, Yacine BELARBI 41

Reforme monétaire et financement de l'économie
Fatma Zohra SOUAK, Youssef RAKHROUR 57

Impact de la motivation au travail sur les performances sociale et économique
de l'entreprise de transport en commun public. Etude de cas : Etablissement
des Transports Urbains et Suburbains d'Alger (ETUSA)
Amel GUEHAIRIA, Halima ZOUAOUI, Mustapha BENLOULOU 69

Causes et effets du mésalignement du dinar algérien
Halima ZOUAOUI, Amel GUEHAIRIA..... 87

VARIA

La nouvelle forme de la compétition internationale :
réalités et perspectives pour les pays du Sud
Abdelhamid KERNANE 99

Pour une pédagogie interactive au sein des universités :
« Proposition d'un modèle »
Jean Louis MONINO, Soraya SEDKAOUI, Anne DORANDEU..... 113

Présentation du Rédacteur en chef invité

Marc RICHEVAUX

Université du Littoral Cote d'Opale, France

marc.richevaux@numericable.fr

Ce numéro *des Cahiers du CEDIMES* continue avec la tradition des rédacteurs en chef invités à qui est confiée la direction d'un cahier centré autour d'un thème. Celui-ci est consacré à l'économie algérienne. **Sa direction a été confiée à Monsieur le Professeur Rachid BOUDJEMA** que nous remercions pour le travail qu'il a effectué.

Monsieur le Professeur Rachid BOUDJEMA est économiste et titulaire d'un doctorat d'Etat de science économique. Il est actuellement Professeur des universités, enseignant d'économie à l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSSEA), Membre du Conseil scientifique de l'Etablissement et Président du Comité scientifique de l'Option Finances et Actuariat. Parallèlement à son activité principale d'enseignement en cycles Master et Doctorat, Rachid Boudjema a été Directeur de la Post graduation et de la Recherche, Directeur scientifique de la Revue Economie et Statistique et enseignant associé dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur et professionnel dont l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), l'Institut National de Commerce (INC)(actuelle Ecole des hautes études commerciales (EHEC) et l'Institut d'Economie Douanière et Fiscale (IEDF).

En outre, il a été/ est Membre du Conseil scientifique de l'IEDF, de l'Agence Nationale des Changements Climatiques (ANCC), Président du Conseil scientifique de l'Institut National de la Productivité et du Développement (INPED), Membre Expert de la Commission Nationale de Gouvernance (CNG) et Président du Jury international des Prix d'excellence du Centre d'Etudes sur le Développement International et les Mouvements Economiques et Sociaux (CEDIMES-2016).

Enfin, Rachid Boudjema est l'auteur de bon nombre de publications (ouvrages et articles) en Algérie et à l'étranger, dans les domaines du développement durable et de la mondialisation et a tenu, sur ces mêmes thèmes, une série de conférences dans les milieux académiques et professionnels et les colloques nationaux et internationaux. Ses publications réalisées durant ces quatre dernières années sont deux ouvrages: *Economie du développement de l'Algérie* (3 volumes) (2012) et *Le FMI dans l'économie-monde* (2016) et un article en co-auteur intitulé « A new method for cost of renewable energy production in Algeria: Integrate all benefits drawn from fossil fuel savings » et paru dans la revue américaine *Renewable and Sustainable Energy Reviews* (2016).

Editorial

Rachid BOUDJEMA

Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée Alger, Algérie

r.boudjema@live.com

Ce numéro des Cahiers du CEDIMES est consacré à l'économie algérienne. Il a pour intitulé générique: « Réforme(s) et développement en Algérie ». Pour ma qualité d'économiste, les autorités du CEDIMES, et à leur tête, le Président et le Directeur de la publication des Cahiers, me font l'honneur de le présenter. Je les remercie vivement pour la confiance académique qu'elles placent, par ce geste, en ma personne. Cet honneur dont je suis gratifié et que j'apprécie à sa juste et haute valeur, rencontre, dans ma qualité d'Algérien, le devoir d'accepter. Je m'y attèle, par ce propos, conscient néanmoins que mes modestes compétences ne peuvent embrasser tous les domaines, ici, examinés.

Au regard du caractère ample du présent dossier, il est presque normal que les réflexions qui le fondent soient assez disparates. Tant mieux! Pourvu qu'il aide le lecteur à se construire, autrement que par un vocable émotif, l'intelligibilité d'un réel historique d'un pays en développement qui, après plus d'un demi-siècle de métamorphose économique et sociale, sur une base rentière, est à peine parvenu à promouvoir, par des flux d'importation massifs, une «modernisation» longtemps confondue avec le développement. Pourvu aussi qu'il permette aux jeunes chercheurs engagés dans ce type de problématique de comprendre le « hiatus » qu'il y a, dans le domaine du développement du pays en cause, entre « l'existant » et « l'exigeant », à mettre des mots « thématiques » sur des « maux », parfois nombreux, qui apparaissent aux divers échelons de sa vie économique: entreprise, secteur d'activité et économie nationale dans son entier. Des maux appelés vraisemblablement à s'intensifier, en ces temps de « crise » qui menacent le niveau de vie de larges couches de population, de par un commerce extérieur qui se contracte, une monnaie nationale qui se déprécie, une inflation qui grimpe, des déficits budgétaires et courants qui se creusent, une pression fiscale qui promet de s'alourdir, etc. Sur quelques-uns de ces maux, des statisticiens et économistes, professeurs, chercheurs et doctorants affiliés aux grandes Ecoles, facultés et centres de recherche algériens ont eu l'obligeance de jeter des regards lucides, à travers leurs contributions respectives dont nous traçons ci-dessous les grands axes*.

La première contribution émane de F.Z SOUAK et Ch. SOUAK. Elle traite de « *l'ouverture commerciale et des mécanismes de sa perversion* ». L'idée qui y est défendue est que, à l'inverse de ce que stipule la théorie économique dominante, l'insertion commerciale internationale n'engendre pas, dans n'importe quel pays « échangiste », des effets positifs sur la croissance et le développement. Dans le cas particulier de l'Algérie pétrolière, voire rentière « dont le commerce extérieur est caractérisé par une structure des importations assez favorable

*Les mots et les expressions complètes ou partielles qui sont mis entre guillemets dans cet éditorial, sont, sauf référence contraire, extraites des contributions des auteurs du présent dossier

aux biens de consommation et une structure des exportations dominée par les hydrocarbures », l'ouverture commerciale à la fois rapide et peu ou pas régulée, obstruée, de par le mode de consommation inadapté au niveau de développement qu'elle génère, les conditions de genèse et de consolidation de l'indépendance économique, Aussi, est-elle tout bonnement « perversifiée », souvent avec l'aval de l'Etat. Celui-ci, soumis à la pression de certains gros intérêts, favorise le développement de l'acte d'échanger, au détriment de l'acte de produire en général et industriel en particulier, faisant du pays une « république commerciale » activée par de puissants lobbies d'importateurs constitués en monopoles privés et alimentant l'économie informelle. Pour illustrer leur propos, les auteurs étalent des chiffres montrant que l'Algérie est le pays le moins économiquement diversifié du Maghreb et qu'elle se classe dans le groupe de pays les plus concentrés du monde.

La deuxième contribution est celle de N.SOUFI et de K. OUKACI. Les auteurs s'y interrogent, sur la base d'un modèle d'équilibre général calculable statique, sur « *l'impact de la suppression des droits de douane sur les importations agroalimentaires provenant de l'Union européenne (UE) sur le secteur agroalimentaire algérien et l'économie dans son ensemble* ». La réponse que les auteurs formulent est, on ne peut plus claire: cette suppression a permis d'augmenter les importations dans ce secteur, ainsi que les importations globales, donnant ainsi au citoyen, plus d'opportunités de consommation, à des prix relativement accessibles. Cependant, il y est observé une baisse des recettes fiscales de l'Etat, bien que celle-ci n'affecte pas, outre mesure, son épargne, à cause de la faiblesse des droits de douane initiaux appliqués au secteur démantelé. De manière générale, aucun effet positif n'est enregistré sur le système productif. Cette conclusion académiquement lourde, au regard de l'objet de la réflexion, est cependant nuancée par ses auteurs, d'une part, par le manque de données qui ne leur a pas permis de pousser, dans le cadre de leur modèle, la désagrégation des produits utilisés, à un degré plus significatif et d'autre part, par le caractère assez brutal de la politique d'ouverture mise en œuvre par l'Etat, en l'absence de mesures internes d'accompagnement fortes.

La troisième contribution est de S. AIT AMOKHTAR, N. EL SAADI et Y. BELARBI. Elle est consacrée à la « *modélisation spatiale de la formation des agglomérations dans la zone algéroise* », au moyen de laquelle les auteurs, se référant à la Nouvelle Economie Géographique (NEG) de P. Krugman qui explique la naissance des agglomérations, à partir des concepts d'économies d'échelle, de coût de transport et de mobilité, tentent d'élucider « l'énigme » de la dispersion inégale des firmes et populations. L'objectif en est de comprendre « les dynamiques d'urbanisation en Algérie » et d'aider, un tant soit peu, à l'amélioration, du processus de conception des politiques publiques d'attractivité territoriale. L'étude de cas proposée porte sur 57 communes de la Wilaya d'Alger et celles des Wilayas limitrophes (Blida, Boumerdes et Tipasa) choisies, moins pour leur caractère représentatif du phénomène, que pour l'avantage des données statistiques qu'elles offrent. Le résultat majeur qui est mis en lumière est que la baisse des coûts de transport réduit les inégalités spatiales entre les régions. A cela, s'ajoute l'effet du marché domestique ou « the home market » selon lequel, lorsque le coût de transport est élevé, les travailleurs qualifiés sont incités à s'installer sur le grand marché où les opportunités d'embauche sont nombreuses et leur propension à la variété, satisfaite. Quant aux entreprises, elles sont disposées à s'implanter dans les grands marchés où la demande est importante et la capacité de recruter une main d'œuvre spécialisée, forte. Il reste que le modèle de P.Krugman pose, dans la description qu'il fait des comportements des agents économiques, quelques hypothèses fortement restrictives, comme

celles de leur homogénéité et de l'uniformité de l'espace. Il en résulte une explication jugée partielle du phénomène d'agglomération. Conscients de cette forte abstraction, érigée, a priori, en simplification déformante du phénomène étudié, les auteurs de cette contribution s'interrogent sur l'existence ou non d'un substitut plus opérationnel à ces méthodes traditionnelles. Ils entrevoient une solution aux modélisations classiques pouvant faire progresser la NEG dans le « système multi-agents ». Cette approche *développée, extensive* ou *étendue* de la NEG (qu'ils pensent pouvoir étudier dans le futur) prend en compte l'hétérogénéité de l'espace et des comportements des agents économiques ainsi que leurs interactions. Son originalité est qu'elle considère chaque agent comme une « entité autonome dont le comportement est la conséquence de ses observations, représentations et interactions avec l'environnement et les autres agents ».

La quatrième contribution proposée par F.Z.SOUAK et Y. RAKHROUR a trait à la « *réforme monétaire et au financement de l'économie algérienne* ». Les auteurs y montrent le passage de l'ancien mode de financement opéré pendant la période de gestion centralisée, fondé sur une injection massive de la monnaie, sans effets sur le système productif, à un nouveau mode de financement basé sur les règles du marché et découlant de la mise en œuvre de la réforme monétaire stipulée par la Loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit (LMC). Une loi au demeurant fondamentale dans l'histoire économique algérienne, en ce qu'elle consacre « l'autonomie de la sphère monétaire, par rapport aux sphères réelle et budgétaire et supprime l'octroi systématique de crédits aux entreprises publiques et la monétisation du déficit budgétaire ». A l'origine, la réforme monétaire initiée a pour objectif la maîtrise de l'inflation, au moyen du contrôle de l'expansion monétaire et du crédit, notamment durant la période d'ajustement structurel (1994-1998), Aussi, a-t-elle permis de rétablir les grands équilibres économiques. Cependant, à partir de 2001, les banques présentent une surliquidité structurelle qui augmente significativement leur capacité de financer l'économie. Face à cette nouvelle donne, « deux principaux amendements de la LMC sont opérés en 2003 et 2010; le premier renforçant le cadre monétaire, voire les conditions d'installation et de contrôle des banques et établissements financiers; le second donnant un ancrage légal à la stabilité des prix, en tant qu'objectif explicite de la politique monétaire ». Mais la stabilité monétaire et financière qui en est le résultat fut de courte durée. Et la basse conjoncture énergétique qui a commencé depuis juin 2014, par suite de la chute des cours du pétrole, met en évidence la nécessité de reconfigurer l'économie nationale, à travers une série d'actions structurelles aptes à en permettre la diversification. À ce titre, la politique monétaire devrait être fondée sur une politique de taux d'intérêt modérés et une offre de monnaie non discriminatoire.

La cinquième contribution a pour auteurs A.GUEHAIRIA, H. ZOUAOUI et M. BENLOULOU. Elle porte sur « *l'impact de la motivation au travail sur les performances sociale et économique de l'Entreprise de transport en commun public, avec pour étude de cas, l'Etablissement des Transports Urbains et Suburbains d'Alger (ETUSA)* ». L'idée-force qui y est soulignée, après analyse de la définition de la motivation au travail empruntée à A. Eraly, est que ce facteur qui exprime « le bien être individuel et professionnel des salariés » n'est pas sans incidences sur les résultats de l'Entreprise. La recommandation logique qui en est déduite, est que le Manager gagnerait à concevoir et promouvoir une « stratégie motivationnelle ». Mais pour que celle-ci soit efficace, il est nécessaire qu'elle tienne compte des caractéristiques de l'entreprise, notamment la taille et le domaine d'activité. Pour le cas de l'ETUSA, il est observé, au travers d'une enquête menée auprès de l'effectif de son réseau, que le salaire n'est pas le facteur déterminant de la motivation D'autres éléments comme la

sécurité de l'emploi, le besoin de réalisation de soi et de reconnaissance, l'hygiène et la sécurité entrent en ligne de compte. Par rapport à ce complexe de facteurs, il est possible d'affirmer qu'il n'existe pas de stratégie de motivation efficiente au sein de l'ETUSA. Il en résulte alors une démobilité des salariés, face aux objectifs de vente de l'Entreprise avec pour effet, l'insatisfaction de nombreux clients qui ont opté pour d'autres moyens de transport. Eu égard aux résultats de l'étude empirique, certaines mesures peuvent être pertinentes, notamment l'amélioration des conditions de travail (sécurité), l'investissement dans le parc de véhicules et la formation qui constituent les principales revendications des salariés. Mais il faut y greffer également d'autres facteurs non moins importants, tels qu'une bonne politique de recrutement, une gestion des motivations individuelles et collectives, par la prise en considération de la diversité des caractéristiques des catégories professionnelles (âge, sexe, qualification, expérience professionnelle) laquelle explique la diversité des attentes des salariés; l'instauration d'un climat de confiance par une bonne communication interne, un dialogue social transparent et la présence des responsables sur le terrain. Il conviendrait aussi d'améliorer la communication de l'Entreprise envers ses clients et de veiller, dans une démarche innovante, à la qualité du service fourni.

La sixième contribution est de H. ZOUAOUI et A. GUEHAIRIA. Elle examine les « *causes et effets du mésalignement du taux de change du dinar algérien* ». L'idée principale qui y est exprimée est que l'abandon du taux de change fixe et l'avènement du flottement pur ou dirigé, conjugués avec les turbulences et incertitudes actuelles de la mondialisation, soumettent les pays en développement, en général et l'Algérie, en particulier, à la contrainte d'anticiper et gérer le phénomène nouveau qui y est lié: le risque de change qui influe sur la rentabilité et la compétitivité des entreprises, avec des conséquences sociales inquiétantes. Face à ce phénomène, les autorités monétaires algériennes ne sont pas restées inactives, puisqu'elles ont mis en œuvre bon nombre de mesures visant un taux de change « optimal », au regard des objectifs attendus, en matière d'indicateurs fondamentaux de l'économie. Cependant, fortement dépendante des hydrocarbures, l'économie algérienne est à la fois peu productive et faiblement diversifiée, Aussi, est-elle forcément non compétitive. Les autorités monétaires pensent pouvoir améliorer cet « état de choses », en refusant la réévaluation du dinar jugée handicapante pour les exportations hors hydrocarbures. Mais au vu de la part que ces exportations occupent dans les exportations totales du pays et du lourd déficit de la balance des services hors facteurs, on comprend vite que le dinar algérien ne doit sa valeur actuelle qu'au prix moyen du baril de pétrole. Il suffit que cet indicateur soit défavorable pour que la valeur du dinar chute et de manière assez conforme aux exigences budgétaires de l'Etat. Et aux auteurs de noter, qu'en Algérie où les lois de finances sont élaborées sur la base du prix moyen du baril de pétrole de 37\$ et d'un taux de change de 74 DA pour un dollar, un seul dinar perdu face au dollar rapporte au Trésor public près de 48 milliards de DA de plus, en fiscalité pétrolière.

La septième contribution appartenant à A. KERNANE traite de la « nouvelle forme de la compétition internationale, dans ses réalités d'aujourd'hui et ses perspectives pour les pays du Sud », avec une application à l'industrie pharmaceutique « considérée comme secteur intensif, par excellence, en Recherche & Développement ». L'auteur y montre que l'organisation actuelle des activités technoscientifiques est fondée « sur des réseaux d'acteurs (universités, laboratoires publics de recherche, entreprises, firmes pharmaceutiques, etc.), détenant chacun des compétences spécifiques ». Et, contrairement à ce que promet la mondialisation, en matière de mobilité des facteurs de croissance, « la nouvelle connaissance produite ne circule

qu'à l'intérieur des réseaux construits spécialement pour sa captation ». Cette nouvelle économie politique des sciences et techniques est fortement handicapante pour les pays du Sud, même si certains d'entre eux (pays émergents) semblent avoir compris les exigences de leur saine insertion internationale, notamment « la construction des réseaux locaux d'innovation dans la perspective de leur branchement à des réseaux régionaux ou internationaux ».

Somme toute, de la lecture de ces différentes contributions se dégage l'idée générale « qu'il y a objectivement assez de mauvaises choses sous le soleil de l'Algérie ». Il semble même que la logique rentière vieille aujourd'hui d'un demi-siècle y ait détraqué gravement, mais non irrémédiablement, les reflexes devant et pouvant être attendus d'une économie structurée selon la rationalité productive. Mais voilà que la chute du prix du pétrole y ajoute son lot de pessimisme, en y jetant du jour sur la fragilité du système économique longtemps « masquée » par l'aisance financière de l'Etat. Le décideur politique est, une fois de plus, devant la contrainte financière qui diffère, à chaque instant, la date des « lendemains qui chantent ». « Mais à quelque chose, malheur est bon ». Bien qu'elle promette d'être douloureuse, ce qu'on appelle abusivement la « crise » actuelle peut constituer une occasion rêvée d'entamer sans autre alternative, une « rééducation économique et sociale » de l'Algérie où rien ne devrait être plus prioritaire et urgent que l'organisation de « l'acte de produire national », seul apte à permettre à son économie désormais diversifiée et peu dépendante des hydrocarbures, d'être sur « les rails » d'une croissance inclusive à la fois vigoureuse, stable et résiliente. Puisse cet appel être lu, mais surtout entendu comme récompense des auteurs du présent dossier pour leurs efforts et motivations.

L'ouverture commerciale et les mécanismes de sa perversion en Algérie

Arezki SOUAK

Ecole de Hautes Etudes Commerciales, Algérie

Fatma Zohra SOUAK

Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée, Algérie

asouak@yahoo.fr

Résumé

Présenté généralement comme une source potentielle de croissance économique, le commerce extérieur algérien a fait l'objet, depuis 1989, d'une libéralisation dans le cadre de la mise en œuvre des réformes économiques, avec comme objectif, l'amélioration du taux de croissance et la satisfaction des besoins de la population. Mais l'ouverture rapide et non régulée n'a pas permis à ce commerce d'être un levier pour la croissance et au lieu d'en être un des moteurs, il devient un obstacle à l'indépendance économique. En effet, en privilégiant l'importation de biens de consommation, particulièrement durables et en imposant un mode de consommation inadapté au niveau de développement, l'ouverture commerciale a été « perversie » avec l'aval de l'Etat soumis qui a favorisé le développement du capital commercial au détriment du capitalisme industriel .

Mots- clés

commerce extérieur, croissance économique, réformes économiques, libéralisation, croissance économique, perversion, ouverture commerciale.

Abstract

Usually presented as a potential source of economic growth both in theory and practice, the Algerian foreign trade has been liberalized since 1989 a part of the implementation of economic reforms, with the objective, improving the growth rate and the needs of the population. But the rapid opening and unregulated did not allow this trade to be a lever for growth and instead of being one of the engines, it becomes an obstacle to economic independence. Indeed, focusing particularly imported consumer durables and imposing an inappropriate method of consumption relative to the level of development, trade openness has been perverted with the approval of the State submitted favoured the development the commercial capital at the expense of industrial capitalism .

Key words

external trade, economic growth, economic reforms, liberalization, addiction, perversion, trade openness.

Classification JEL

F1, F43, O4.

Introduction

L'analyse proposée, ici, porte sur l'ouverture commerciale décidée en 1989, dans le cadre de la libéralisation de l'économie et de l'ouverture à l'international. Elle renvoie aux conditions

de sa mise en œuvre et à son incidence attendue sur la croissance et le développement économiques. La croissance et l'ouverture peuvent, en effet, se combiner pour favoriser le développement; mais cette relation entre l'ouverture commerciale et le développement n'est pas forcément positive et peut même engendrer des conséquences socialement et économiquement coûteuses, si les conditions de l'ouverture ne sont pas favorables. La spécialisation, axe théorique du schéma qui a servi de référence à l'ouverture commerciale, lorsqu'elle se focalise sur des produits primaires tels que les hydrocarbures et les produits industriels à faible technicité, peut engendrer une croissance « appauvrissante »¹.

Avec l'ouverture commerciale, la dérèglementation des échanges commerciaux a structuré et renforcé les réseaux d'importation, relais de puissants intérêts économiques qui sont parvenus à décourager les investissements locaux. L'explication de cette situation, renvoie aussi bien aux théories du commerce extérieur qu'à la spécificité de la régulation de l'économie algérienne. Au plan théorique, le schéma qui a servi de référence à l'ouverture commerciale renvoie à l'axe des théories classique et néoclassique qui se basent sur les notions de différence et de complémentarité, pour justifier et expliquer l'ouverture et l'acquisition de gains à l'échange international. Mais, ce modèle de spécialisation dont s'est inspiré l'Algérie s'avère inopérant, par rapport à ses objectifs d'industrialisation et de croissance économique.

La libéralisation commerciale a eu des effets néfastes sur la croissance économique² Par ailleurs, concernant la spécificité de l'économie algérienne et son caractère mono-exportateur rentier, la théorie de la régulation nous enseigne que c'est la manière dont elle s'est insérée dans l'économie mondiale par le seul biais des hydrocarbures qui explique que l'ouverture n'ait pas permis de faire du commerce extérieur, un levier de croissance. La présence d'une rente pétrolière importante a aiguïé l'appétit d'une coalition d'importateurs qui se sont emparés de l'Etat, pour le gérer en fonction de leurs intérêts. Le contrôle strict des importations de biens de première nécessité et de biens durables leur assure un enrichissement rapide et important dont une grande partie repart en fuite de capitaux. Depuis 2000, la libéralisation du commerce extérieur, la hausse des recettes pétrolières et le clientélisme ont transformé l'Algérie en une « république-entreprise commerciale »³ où l'économie n'est plus régie par les marchés, mais par une coalition de puissants lobbies d'importateurs commerciaux. Notre réflexion sera structurée autour deux 2 points : *les rapports de l'ouverture au développement* et *la perversion de l'ouverture commerciale*. Et celle-ci démarre des caractéristiques du commerce extérieur qui impactent l'ouverture internationale, dans le cadre de la mondialisation. En bref, ce commerce est caractérisé par une structure des importations assez favorable aux biens de consommation et une structure des exportations dominée par les hydrocarbures.

L'ouverture commerciale se traduit d'abord par une restriction des importations, jusqu'en 2001, suivie d'une véritable explosion des importations puisqu'elles ont plus que quadruplé. Il faut rappeler qu'un programme massif d'investissements publics a été réalisé de 1967 à 1977, grâce à une rente pétrolière importante et pérenne. La relation « pernicieuse » établie entre

¹ Bhagwati J., *Immiserizing Growth* (1958), "A Geometric Note", *Review of Economic Studies*.

² Bentabet B. (2002), « Les effets des accords euro-méditerranéens: un modèle d'équilibre général calculable appliqué à l'économie algérienne ». Colloque « Economie Méditerranée - Monde Arabe », Sousse, Tunisie.

³ Galbraith K. John écrivait cela à propos des USA, « L'Etat prédateur » Paris, Seuil, 2009.

l'utilisation de cette rente et la dette extérieure¹ a eu un impact important sur le commerce extérieur. En effet, le poids de l'endettement, la chute des prix des produits primaires, le contrechoc pétrolier de 1986, la dévaluation du dollar, les politiques d'ajustement structurel prônées par les institutions financières internationales (IFI) ont conduit les pouvoirs publics à réduire les importations, afin d'équilibrer la balance commerciale. La restriction des importations de biens de production dans le secteur public entraîna, pour la première fois depuis 1962, une chute du PIB à partir de 1989.

En effet, de 1980 à 2000, les importations de marchandises ont baissé sur toute la période. La compression des importations s'installe, pour assurer le remboursement du service de la dette. La période concernée est marquée par une tendance globale à la baisse jusqu'en 2001. L'évolution périodique montre, en valeurs courantes, un recul des importations qui concerne principalement les biens d'équipement et les biens intermédiaires, c'est-à-dire, les biens destinés à l'appareil industriel. Le tableau n°2 montre, de 1980 à 1994, la chute de leurs parts respectives et une augmentation sensible de celle des biens de consommation. Mais la mise en œuvre du PAS marque, à partir de 1994, un changement dans la structure des importations qui favorise les biens d'équipement² et les biens de consommation.

L'ouverture a eu comme résultat une offre nationale concurrencée par des produits importés dans un marché intérieur très étroit. De 1980 à 2000 les importations cumulées ont été de 191,111 milliards de \$, soit une moyenne annuelle de 9,100 milliards de \$. De 2001 à 2014, les importations cumulées s'établissent à 449,101 milliards de \$, soit une moyenne annuelle 32,079 milliards de \$. En 2014, elles atteignent un pic de 58,330 milliards de \$, malgré la volonté affichée des pouvoirs publics de les réduire. De la première à la seconde période, la croissance économique annuelle moyenne passe seulement de 2,2% à 3,6% et ce, malgré un triplement du prix du baril (tableau n°1). La seconde caractéristique du commerce extérieur est le poids des hydrocarbures dans la structure des exportations totales. La structure du commerce extérieur dominée à l'indépendance, par les échanges de produits agricoles, change rapidement au profit des hydrocarbures qui élargissent leur part dans les exportations. La politique du commerce extérieur mise en œuvre, dans l'économie administrée, consistait à gérer le financement du commerce extérieur, en encadrant les opérations d'importation. Dès 1967, il s'agissait de promouvoir le secteur des hydrocarbures pourvoyeur de devises nécessaires au développement du pays, dont la part représente plus de 90% en 1974. De 2001 à 2014 la valeur des exportations annuelles moyennes s'est multipliée par plus de 3,5 par rapport à celle de la période 1980-2000. Depuis le début de la décennie 1980, cette part dans les exportations totales est quasi-stable (95%). Aujourd'hui, les recettes pétrolières font plus de 97%³ des exportations, 60 % du budget de l'Etat et 47% du PIB. L'immense poids de ce secteur fragilise l'économie nationale.

¹ Le paiement anticipé de l'essentiel de la dette extérieure en 2001 a mis fin à la contrainte extérieure.

² Notons que l'accroissement de la part des biens d'équipement, ne reflète pas un dynamisme dans l'investissement, mais couvre les importations de véhicules après l'installation de banques privées et de concessionnaires de voitures étrangères.

³ Les dérivés des hydrocarbures font plus de 50% des exportations dites hors-hydrocarbures.

Tableau 1. Evolution périodique du commerce extérieur de l'Algérie

Période	1980-2000			2001-2014			Rapport	
	Taux de croissance économique moyen annuel = 2,2%			Taux de croissance économique moyen annuel = 3,6%				
	Prix annuel moyen du baril de pétrole =21,99\$			Prix annuel moyen du baril de pétrole = 71,63\$				
Désignation	Total sur la période	Moyenne (1)	Ecart-type (2)	Total sur la période	Moyenne (3)	Ecart-type (4)	3/1	4/2
Importations	197778	9418	1940	459549	32825	16493	3,49	8,50
Exportations	253260	12060	3035	734066	52433	20513	4,35	6,76
Dont : hydrocarbures	244809	11658	3015	713645	50975	19940	4,37	6,61
Autres	9076	432	163	20421	1459	682	3,38	4,18
Solde de la B.C	55482	2642	2888	274517	19608	11703	7,42	4,05

Source: CNIS – Douanes Algériennes.

Cette fragilité tient aussi à sa faible diversification. Alors que les théories de développement économique considèrent la diversification comme une voie de rattrapage économique des PED, les théories de la croissance permettent de penser que la diversification a toute sa place dans la théorie classique du commerce international, bien que, logiquement,¹ la diversification et la spécialisation soient exclusives, l'une de l'autre.

Tableau 2. Indice de diversification annuel des exportations par pays, 1995-2014

Pays	1995	1999	2000	2001	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Algérie	0,83	0,83	0,83	0,82	0,81	0,78	0,72	0,72	0,73	0,74
Égypte	0,70	0,68	0,64	0,64	0,62	0,57	0,55	0,54	0,52	0,54
Libye	0,82	0,82	0,81	0,82	0,82	0,80	0,78	0,79	0,79	0,78
Maroc	0,73	0,74	0,72	0,72	0,67	0,70	0,69	0,65	0,64	0,64
Tunisie	0,68	0,68	0,67	0,65	0,60	0,55	0,54	0,48	0,50	0,52

Source: CNUCED unctad.org/fr/PublicationsLibrary

La diversification a un impact positif sur la croissance, à travers l'amélioration de la productivité des facteurs et la réduction des risques liés au retournement de la conjoncture économique. Le processus de diversification renvoie, d'une part, au développement industriel et notamment à l'industrie manufacturière et, d'autre part, aux exportations. Alors que la part de l'industrie manufacturière représente 30% du PIB en Chine et plus de 25% en Corée, celle de l'Algérie passe de 12,6% en 1983 à 5,2% en 2013. Cette chute reflète le déclin qui la caractérise, par suite de l'ouverture du marché qui l'a affectée et la concurrence qui lui a été imposée. Les exportations manufacturières, insignifiantes, évoluent au rythme de 2,54%, en

¹ Se référer à la théorie des avantages comparatifs de David Ricardo in Principes d'économie politique et de l'impôt (1817).

moyenne entre 1985 et 2010. Dans un article collectif¹, des auteurs ont mis en évidence la faible diversification de l'économie algérienne, par rapport à celle des pays du Maghreb et d'Europe du Sud, ou au noyau dur de l'Europe (Allemagne, France, Italie, Angleterre).

Les statistiques montrent que l'Algérie est le pays maghrébin le moins diversifié² et fait partie des pays les plus concentrés du monde. Cette concentration moyenne (97,4%) pour la décennie 2000 est supérieure à celle de pays pétroliers, tels que : le sultanat de Brunei (94,1%) l'Iran (79,7%), le Koweït (94,5%), le Nigéria (94,7%) l'Arabie Saoudite (89,6%) ou le Venezuela (87,9%). L'indice de Hirschman normalisé³ évalué à 0,6 pour la décennie 2000 et exprimant la concentration des exportations algériennes, confirme la faible diversification. Même en se basant sur le nombre des produits exportés, selon les données de la BM, l'Algérie se situe parmi les plus faibles avec 184 produits exportés, contre 336 pour l'Arabie saoudite, 1120 pour le Maroc, 3266 pour le Mexique et 2849 pour l'Indonésie.

1. Le rapport de l'ouverture commerciale au développement

Il s'agit dans ce paragraphe d'analyser l'impact de cette ouverture sur le développement. Cette ouverture sera abordée dans ses fondements théoriques et institutionnels et analysée dans le cadre de la mondialisation, pour montrer que l'insertion commerciale internationale de l'économie algérienne, ne peut se faire que dans le cadre de schémas théoriques traditionnels.

1.1. Les aspects majeurs de la théorie pure du commerce international

Au plan théorique, le schéma qui a servi de référence à l'ouverture commerciale est l'axe des théories classique et néoclassique⁴ qui se base sur les notions de différence et de complémentarité, pour expliquer les raisons qui incite les pays à l'ouverture et à l'acquisition de gains à l'échange international. Dans la théorie classique, le commerce international et la spécialisation à l'échange sont une démonstration de la supériorité du libre-échange par rapport à l'autarcie. Aussi, le commerce international régi par le libre-échange, devient-il alors source d'enrichissement des nations.

C'est dans l'avantage absolu qu'A. Smith voit l'origine des gains. L'auteur prône les avantages du commerce international libéré de ses obstacles. Chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production pour laquelle il a une plus forte productivité que ses concurrents. D. Ricardo élabore sa théorie du libre-échange basée sur les avantages comparatifs. Il envisage les bénéfices du commerce international et de la spécialisation de la production pour montrer que, grâce à elle, le commerce est source de croissance pour tout pays participant au libre-échange.

¹ Dupuch S., Mouhoud E., Talahite F. (2004), « L'Union Européenne élargie et ses voisins méditerranéens : les perspectives d'intégration », *Revue Économie Internationale*, n°97, Paris.

² La mesure de la diversification se calcule par rapport aux variétés de familles de produits exportés. Plus on est éloigné de 1 et plus on est diversifié. Selon G. Thureau, commissaire de l'association Méditerranée Economie sociale et solidaire (MEDESS), l'ESS peut être une grande opportunité pour l'Algérie, afin de diversifier son économie. Le cas de l'Agriculture est intéressant avec les coopératives.

³ Comtrade, calculs de l'Institut de la Méditerranée.

⁴ Voir les théories du commerce international d'A. Smith, de D. Ricardo et le théorème et Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS).

C'est toujours dans une logique d'avantages comparatifs, que des théoriciens (Heckscher, Ohlin et Samuelson) recherchent, dans le cadre du libre-échange, les gains et les raisons de l'échange international. Le théorème H.O.S est fondé à la fois sur les coûts comparatifs et la logique de marché déterminée par les dotations factorielles de chaque pays. Cette théorie des dotations factorielles différentes est complétée par le théorème de Stolper-Samuelson concernant les répercussions de la spécialisation internationale et l'ouverture sur les prix relatifs des facteurs de production. Selon ce théorème, « l'ouverture aux échanges augmente le coût du facteur le plus utilisé dans la fabrication d'un bien dont le prix augmente sur le marché international et diminue le coût du facteur le plus utilisé dans la fabrication du bien dont le prix diminue¹. Ce théorème, en s'appuyant sur les différences des coûts de production, elles-mêmes liés à une rareté des facteurs de production, explique les avantages comparatifs d'un libre-échange. En termes de politiques commerciales, ces théories du commerce international, nous apprennent que le commerce international joue un rôle important dans l'économie. Cela est essentiel pour les pays qui sont en mesure de se spécialiser, de parvenir à une échelle de production efficace et de promouvoir la « compétitivité »², autrement dit, la spécialisation internationale permet de tirer profit du commerce international.

L'avantage théorique du libre-échange est qu'il permet l'élargissement des marchés ainsi que la stimulation de l'accumulation, grâce à la complémentarité des gains de productivité et des gains dus aux progrès technologique. La théorie traditionnelle du commerce extérieur nous enseigne aussi que l'ouverture stimule la croissance, en favorisant l'apparition de mécanismes économiques simples mais qui deviennent particulièrement intéressants dans le cadre de l'insertion à l'économie mondiale, car ils inscrivent la croissance dans un schéma de libre-échange. Ces mécanismes sont l'élargissement des marchés, une meilleure allocation des ressources et des gains de productivité liés aux externalités technologiques.

L'élargissement des marchés est une solution à l'insuffisance de la demande interne qui peut être complétée par une demande extérieure. L'allocation des ressources par le marché, peut solutionner les limites des stratégies de développement autocentrées qui privilégiaient le marché intérieur. Les gains à l'international peuvent combiner les gains de productivité liés à la libéralisation du marché et les gains liés aux externalités technologiques. L'ouverture engendre ainsi une complémentarité entre les gains de productivité et ceux liés au progrès technologique qui constituent des facteurs de dynamisme des entreprises. Mais l'hypothèse de complémentarité des économies qui fonde les théories classique et néoclassique est contredite par la nature des échanges contemporains caractérisés par l'interpénétration des flux et la concurrence qui oppose les systèmes de production et d'alliances qui constituent le caractère dominant du commerce mondial.

1.2. L'ouverture et son impact sur le développement

Au plan institutionnel, l'ouverture commerciale est l'un des objectifs essentiels du « Consensus de Washington » qui se fonde sur les approches classique et néoclassique du commerce international. Qu'en est-il de l'expérience algérienne d'ouverture commerciale et

¹ Dumas A. (2009), *Economie mondiale, les règles du jeu commercial, monétaire et financier*, De Boeck, Bruxelles, p. 15.

² Adelman I., Cinquante ans de développement économique, *Revue d'économie du développement* n° 1 du 2 juin 2001; « Penser le développement au tournant du Millénaire », p. 98.

de ses implications en termes de croissance économique ? La dépendance de l'Algérie se traduit par des exportations d'hydrocarbures essentiellement, des importations difficilement compressibles et une structure du commerce difficile à faire évoluer dans le court terme. Le niveau de contribution des hydrocarbures à la croissance détermine, à son tour, le niveau de la dépendance de l'économie, envers le secteur des hydrocarbures et par conséquent, le degré de vulnérabilité des agrégats économiques du pays aux fluctuations du prix du pétrole (un facteur exogène) et à l'instabilité des recettes d'exportation. Cette situation expose le pays aux chocs externes, du fait de la faible diversification de ses marchés d'exportation et des stratégies mises en œuvre par les pays consommateurs, pour continuer de bénéficier de sources sûres d'énergie. L'évolution du coefficient de dépendance, depuis 1985, renseigne sur l'importance des importations dans le Produit Intérieur Brut (PIB). Le taux d'ouverture qui avoisinait 20% en 1985, atteint 28,75% en 2013. La couverture des importations par les exportations a, depuis 1980, toujours été réalisée, à l'exception des années des contre-chocs pétroliers (1986 et 1994). Ce taux, avec l'embellie financière de la décennie 2000, dépasse 100% (156% en 2011, 143% en 2012, 120% en 2013 contre seulement 108% en 2014).

Les termes de l'échange, dans le cas d'un pays rentier, constituent une variable qui n'a pas la même signification que pour les pays soumis à des contraintes de compétitivité. Dans ce cas, l'amélioration des termes de l'échange, n'est pas synonyme de « transfert de valeur », mais reflète un changement du rapport de forces, entre les acteurs du marché pétrolier. Les pays producteurs ne récupèrent aujourd'hui que 10% de la rente contre 30%, en moyenne, durant la période 1973-1984.

2. La perversion de l'ouverture commerciale

La libéralisation commerciale a produit des effets pervers dans le cas algérien. Et, aux dérégulations induites par la libéralisation économique, se sont ajoutées des pratiques de prédation au niveau de l'appareil d'État. Après un rappel des éléments constitutifs de la prédation économique, nous analyserons les mécanismes de perversion de l'ouverture commerciale.

2.1. Rappel des éléments constitutifs de la prédation économique.

L'économie politique de la prédation¹ nous enseigne que ce phénomène repose sur l'usage des ressources et finances publiques à des fins d'accumulation privée. Les contrats signés par l'Etat et ses démembrements sont la source de l'enrichissement, d'une caste proche du pouvoir, par la corruption sur les marchés publics. La prédation s'installe sur un usage patrimonial de l'Etat et de l'espace public considéré comme une propriété privée. L'Etat se retrouve alors au cœur même de la production-reproduction du processus d'accumulation par la prédation. L'économie de la prédation est articulée à la mondialisation capitaliste. Cet élément fait système dans l'économie de la prédation, car au-delà des aides financières et des IDE, les accords de libre-échange supposés influencer sur la dynamique d'accumulation du capital local et diversifier l'économie algérienne, n'ont fait qu'étendre les formes de dépendance. La libéralisation de l'économie contraint le capital local à se restructurer dans le cadre d'une concurrence. Or, en Algérie, l'Etat a joué un rôle de facilitateur des intérêts du

¹ Verschave F.X. (1999), *La Françafrique : le plus long scandale de la République*, Editions Stock.

capital international. La concentration du capital commercial au bénéfice des couches dominantes (monopoles privés) se déroule dans le moule des accords de libre-échange. La mondialisation capitaliste, par sa logique et ses effets, est l'élément le plus important, car fonctionnant dans le cadre d'une logique « d'accumulation par la dépossession ». Le néolibéralisme mondial permet l'accaparement des richesses : c'est le propre même des secteurs dominants du capitalisme que d'affirmer une logique prédatrice. Ces éléments nous permettent d'affirmer que, de manière générale, la prédation est un processus qui a les mêmes conséquences que la privatisation, à la différence que dans le schéma de la prédation, ce sont des réseaux politiques qui s'accaparent les richesses.

2.2. Les mécanismes de perversion de l'ouverture commerciale : la constitution de monopoles privés

La gestion centralisée de l'économie, du fait du monopole public, avait permis l'enrichissement des responsables d'entreprises publiques et de grossistes. L'ouverture commerciale qui permet la constitution de monopoles privés, a ouvert la voie à une prédation de l'Etat par la reconversion de certains éléments de sa haute administration dans les importations dont une bonne part alimente le commerce informel et le change parallèle. Les réseaux de l'économie informelle alimentés par des importations incompressibles constituent les réseaux de la prédation économique. Ils constituent l'autre face de la captation de la rente, puisque ils se chargent de distribuer dans l'illégalité les produits importés. Selon le Ministère du Commerce, la sphère informelle évaluée à plus de 2,5 milliards de \$, contrôlerait plus de 65% des segments de produits de première nécessité auxquels plus de 70% des ménages consacrent presque l'intégralité de leurs revenus. Ce sont les importations qui constituent l'amont du secteur informel qui s'est autonomisé, en développant un marché très important de biens et de services matériels et financiers et ce, grâce aux relais qu'il possède aux niveaux supérieurs de l'Etat. L'administration centrale a, par son laxisme, contribué à maintenir les procédures de perversion de l'ouverture commerciale. Pour structurer et renforcer les réseaux d'importation, toutes les mesures juridiques et institutionnelles sont façonnées en amont pour légaliser la prédation et le monopole économique sur les affaires.¹

Les politiques publiques, au travers de la fiscalité, de la réglementation économique, des commandes publiques, auxquelles se combine un système de subventions, participent à l'expansion du capital commercial. Les mesures prises encouragent l'acte d'importer au détriment de celui de produire. A titre d'exemple, les taxes frappant les produits bruts sont souvent plus importantes que celles qui sont appliquées aux produits finis. Le capital commercial est imposé officiellement au même taux que le capital productif (qui, lui, subit des retours sur investissement de durée plus longue). Il n'existe pas de contrôle de l'origine des capitaux qui financent les importations. En outre, les mesures adoptées dans le cadre de LFC de 2009, censées réduire les importations, encadrer l'IDE et interdire le crédit à la consommation, n'ont abouti qu'à renforcer les importations, relais de puissants intérêts économiques, puisque celles-ci ont continué leur forte progression passant de 9,5 milliards de \$ en 1999 à 58,330 milliards de \$ en 2014. Dans le cadre de cette loi, l'exigence du crédit

¹ « Plus de 16 000 sociétés d'importation n'ont pas procédé au renouvellement des registres du commerce, comme le stipule l'arrêté ministériel du 13 décembre 2011, selon le directeur du CNRC). Le statut d'exportateur agréé n'existe pas encore en Algérie. La défaillance de l'exportateur quant au rapatriement dans les temps (90 jours) des devises issues d'une exportation peut lui valoir de la prison

documentaire pour payer les transactions, n'a pas réduit les importations et a augmenté les coûts de transaction qui ont profité aux banques étrangères prêtes à financer les importations de leur pays d'origine¹. 50% des recettes de ces banques sont réalisées, grâce aux opérations de commerce extérieur effectuées par le biais du « Credoc ». Les banques (de droit algérien) appartenant à des groupes étrangers, se concentrent sur le financement des importations. Toutes ces mesures montrent qu'il n'existe aucune volonté de réduire les importations, source d'enrichissement de réseaux locaux possédant leurs représentants au sommet de l'Etat. Les textes de lois contiennent des insuffisances et permettent à ces réseaux de les contourner aisément.

Conclusion

L'objet de cet article est, rappelons-le, l'analyse de l'ouverture commerciale décidée dans le cadre des réformes engagées, à la fin des années 1980. Cette analyse part de la structure du commerce extérieur algérien et montre que les effets attendus de l'ouverture commerciale en termes de croissance et de développement, n'ont pas été obtenus. La croissance et l'ouverture peuvent, en effet, se combiner pour favoriser le développement; mais cette relation entre l'ouverture commerciale et le développement n'est pas automatique. Celle-ci a même engendré des conséquences négatives et « coûteuses » en termes de développement, car ses conditions n'étaient pas favorables.

En effet, le schéma théorique qui a inspiré l'ouverture commerciale, lequel est basé sur la spécialisation a été inopérant, dans le cadre de la mondialisation. Alors que les NPI se sont intégrés dans la nouvelle DIT, grâce à une remontée de filières et l'insertion dans les réseaux de production (firme-réseau), l'Algérie est restée dans la DIT traditionnelle basée sur la spécialisation et la dotation de facteurs. L'ouverture commerciale a produit des effets pervers par le biais de certains mécanismes, à savoir des monopoles privés qui se sont constitués avec la démonopolisation du commerce extérieur en 1989, un secteur informel alimenté par les produits importés et une administration défaillante qui, par son action, a contribué à maintenir les procédures de perversion de l'ouverture commerciale.

Bibliographie

- Adelman I. (2001), Cinquante ans de développement économique, *Revue d'économie du développement*, n° 1 du 2 juin, « Penser le développement au tournant du Millénaire ».
- Bhagwati, J. (1958), « Immiserizing Growth : A Geometric Note », *Review of Economic Studies*.
- Benderra O. (2003), « Effondrement de l'Etat et prédation », *Revue Confluences Méditerranée*, N°45.
- Benderra O. (2002), « *Economie Algérienne 1986 – 1998 : les réseaux aux commandes de l'Etat* », in *La Méditerranée des réseaux, Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, sous la direction de Jocelyne Cesari, Maisonneuve et Larose.
- Berthelemy J. C. (2005), « Commerce international et diversification économique », *Revue d'Economie Politique*, Vol. 115.

¹ Haddouche H., « L'Algérie peut-elle encore se sauver de sa boulimie d'importations? Concernant les projets d'infrastructure, ceux-ci sont essentiellement financés par le Trésor Public », [Http://www.algerie-focus.com/blog/2014/08/](http://www.algerie-focus.com/blog/2014/08/).

Haddouche H. (2014), « L'Algérie peut-elle encore se sauver de sa boulimie d'importations. Concernant les projets d'infrastructure, ceux-ci sont essentiellement financés par le Trésor Public », [Http://www.algerie-focus.com/blog/2014/08/](http://www.algerie-focus.com/blog/2014/08/).

Galbraith J. K. (2009), *La prédation économique moderne*, Paris, Le Seuil.

Dupuch S., Dumas A. (2009), *Economie mondiale, les règles du jeu commercial, monétaire et financier*, De Boeck, Bruxelles.

Mouhoud E., Talahite F. (2004), « L'Union Européenne élargie et ses voisins méditerranéens : les perspectives d'intégration », *Revue Économie Internationale*, n°97, Paris.

Mucchielli J. L. (2005), *Relations économiques internationales*, Hachette, Paris

Verschave F.-X. (1999), *La Françafrique: le plus long scandale de la République*, Stock, Paris.

**Suppression de la protection tarifaire sur les importations
algériennes de l'UE – cas du secteur agroalimentaire :
analyse en équilibre général statique**

Nouara SOUFI, Kamal OUKACI
Université de Bejaïa, Algérie
nouarasoufi@yahoo.com

Résumé

Cet article analyse l'impact de la libéralisation commerciale sur la dynamique du secteur agroalimentaire algérien dans le cadre de son ouverture à la concurrence des pays de l'Union Européenne (UE). Pour ce faire, nous développons un modèle d'équilibre général calculable-EGC statique. Ce modèle nous permettra de capter l'impact de la suppression des droits de douane sur les importations agroalimentaires provenant de l'UE sur le secteur agroalimentaire algérien ainsi que sur l'économie algérienne dans son ensemble. Les résultats de la simulation montrent que la suppression de la protection tarifaire sur le secteur agroalimentaire algérien, orienté vers les échanges avec l'UE, n'a pas eu d'effets majeurs sur le bien-être et le revenu des ménages. Par contre, elle impacte positivement les importations dans ce secteur, avec une amélioration de la consommation. Aussi, cette libéralisation n'a-t-elle pas d'impact majeur sur le développement du système productif algérien.

Mots-clés

protection tarifaire, ouverture commerciale, secteur agroalimentaire, modèles EGC.

Abstract

This article analyzes the impact of trade liberalization on the dynamics of the Algerian food industry as part of its opening to competition from European Union (EU) countries. Thus, we develop a static computable general equilibrium model-CGE. This model will allow us to capture the impact of the abolition of customs duties on food imports from the EU in the Algerian food industry as well as the Algerian economy as a whole. Simulation results show that the removal of tariff protection in the Algerian food industry, oriented towards trade with the EU, has no major impact on the welfare and household income. By cons, it positively impacts the imports in this sector, with an improvement in consumption. Also, this liberalization has no significant impact on the development of the Algerian productive system.

Key words

tariff protection, trade openness, agribusiness, CGE models.

Classification JEL

C68, F13, F15.

Introduction

Au début des années 90, par suite de la consolidation des facteurs d'intégration de l'économie mondiale, les marchandises circulent de plus en plus librement. La libéralisation des échanges,

par la réduction des droits de douane et autres entraves à la circulation des biens et services, est ainsi perçue comme facteur de croissance. Encore faut-il, pour atteindre cet objectif, qu'elle soit accompagnée de réformes internes.

L'Algérie n'est pas restée à l'écart de cette ouverture, en y procédant par la signature de différents accords d'intégration : une politique d'ouverture sous l'égide du FMI, suivie d'un accord d'association avec l'UE et l'engagement des négociations avec l'OMC.

L'objet de cette réflexion est d'analyser l'impact de son ouverture commerciale, dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE, sur la croissance de son secteur agroalimentaire qui représente une part importante de ses échanges extérieurs. Pour cela, nous utilisons un modèle EGC statique pour une petite économie ouverte : le modèle Exter de Decaluwé et *al.* (2001) adapté au cas de l'Algérie. Cinq sections y seront consacrées; la première à une revue de littérature sur la libéralisation commerciale et la protection et leurs impacts respectifs sur la croissance économique; la deuxième à l'ouverture de l'économie algérienne; la troisième aux caractéristiques de son secteur agroalimentaire, notamment sa dépendance des importations; la quatrième à la présentation du modèle EGC et aux spécifications de ses équations dans le cas algérien et la cinquième, à l'analyse de ses résultats.

1. Revue de littérature relative à l'ouverture et la protection et à leurs impacts sur la croissance économique

Les partisans de l'ouverture démontrent que la libéralisation des échanges impacte positivement la croissance économique des pays. Pour Samuelson (1962), le libre-échange est supérieur à l'autarcie et à tout régime limitant le commerce dans l'amélioration de l'efficacité moyenne des pays. Pour Balassa (1978), l'orientation des échanges reste un facteur important dans la contribution à la croissance des revenus. Les politiques orientées vers l'exportation conduisant, selon lui, à de meilleures performances de croissance, comparées à celles des imports-substitution. Krueger (1980) explique que l'accès des PED au marché international leur permet une croissance plus rapide. Romer (1986) et Lucas (1988) soulignent que l'ouverture influence positivement la croissance. Sur la base d'un indice d'ouverture commerciale, Dollar (1992) note que la libéralisation commerciale, essentiellement par la baisse de la protection des inputs de production et le maintien d'un taux de change réel stable, pourrait améliorer la croissance dans de nombreux PED. Dans la même optique, Ben-David (1993) soutient que la libéralisation du commerce contribue à la convergence des revenus. Lee (1993) illustre dans sa démarche que le commerce international favorise la croissance économique, en facilitant l'entrée d'inputs étrangers dans l'économie, et que les distorsions commerciales causées par les droits de douane et le contrôle de change font baisser le taux de croissance économique, à long terme. Sachs et Warner (1995) observent l'existence d'une relation positive entre le volume des échanges extérieurs et la croissance économique, même en tenant compte des différences entre les pays. Pour Harrison (1996), il existe, sur la base du calcul d'un large éventail de mesures d'ouverture, une forte relation entre l'ouverture et la croissance économique. Edwards (1998) explique que le taux de croissance réel du PIB par tête est le résultat des échanges commerciaux entre pays et Wacziarg (1998) qualifie de positive la relation qui existe entre ouverture commerciale et croissance économique, via la croissance des investissements. Enfin, Stiglitz et Charlton (2007) soulignent que la libéralisation commerciale peut avoir un effet sur la croissance économique à long terme,

essentiellement en termes de retours sur investissement en R&D et démontrent aussi l'importance de cet impact sur le degré du bien-être en termes d'amélioration de la production locale et de réduction des coûts de production.

Pour les partisans du protectionnisme, le lien entre ouverture commerciale et croissance économique n'est pas forcément significatif. Ainsi, une première explication du protectionnisme peut être trouvée dans la théorie de la croissance appauvrissante de Bhagwati (1968), selon laquelle les échanges commerciaux peuvent avoir des effets négatifs sur la croissance économique. Lorsqu'un pays pratique le libre-échange et connaît des améliorations de ses techniques de production ou de ses dotations factorielles, la croissance de ce pays peut devenir appauvrissante, dans la mesure où les termes de l'échange se détériorent, en raison des améliorations techniques qui provoquent la baisse du prix du bien exporté. Pour Grossman et Helpman (1990), la relation entre ouverture et croissance économique à long terme reste ambiguë. Ces deux auteurs expliquent que tirer des gains du commerce dépend d'un certain nombre de facteurs y compris l'avantage comparatif vis-à-vis du reste du monde. Barro (1991) présente des résultats pour une variété de variables macroéconomiques qui expliquent la croissance (capital humain et stabilité politique des pays). Pour Levine et Renelt (1992) et Sala-i-Martin (1996, 1997), aucune relation positive cohérente ne peut exister entre ouverture et croissance à long terme. Ces auteurs suggèrent que le lien entre le commerce et la croissance économique peut se produire par l'investissement, plutôt que par une allocation plus efficace des ressources. De plus, Krugman (1994) traitant du cas asiatique, explique que la croissance de ces pays est le fruit de la croissance des inputs (mobilisation des ressources en capital et travail), de l'efficacité des politiques industrielles et du protectionnisme sélectif.

Cependant, Rodriguez et Rodrik (1999) considèrent que les politiques commerciales peuvent avoir des effets positifs sur le bien-être, sans affecter le taux de croissance économique. Toutefois, ces auteurs ne donnent pas l'impression que le protectionnisme a des avantages. Et la difficulté est dans la distinction entre les effets de la libéralisation du commerce et ceux d'autres mesures internes pouvant être prises simultanément. Pour Santos-Paulino et Thirlwall (2004), la libéralisation des échanges conduit à une croissance plus rapide des importations que des exportations dans le cas des PED; ce qui peut avoir de graves conséquences sur la balance commerciale et freiner la croissance en dessous du potentiel de production. Aussi, et par référence à Stiglitz et Charlton (2007), le choix qui est offert aux PED, n'est-il pas alors entre protéger l'économie ou l'ouvrir, mais entre divers degrés de libéralisation du régime de commerce. Ces auteurs suggèrent une politique de libéralisation sur-mesure et non de type standard et expliquent la nécessité de l'intervention de l'Etat dans le développement économique.

2. Ouverture de l'économie algérienne et instauration d'une ZLE avec l'UE

La première manifestation de la volonté de libéraliser le commerce extérieur algérien se trouve dans la candidature de l'Algérie pour le GATT en 1987, suivie par le mouvement de désétatisation du commerce extérieur, avec la loi sur la monnaie et le crédit (LMC) de 1990. La chute des prix des hydrocarbures, en 1986, a contraint les pouvoirs publics à engager une réforme économique qui a buté sur le problème de financement; d'où le recours au rééchelonnement de la dette à partir de 1994. Ce dernier est suivi par l'adoption du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) en 1995, mis en œuvre sous la houlette du FMI et visant la

stabilisation de l'économie nationale et le retrait de l'Etat de la sphère économique. C'est ainsi que la fin des années 1990 est marquée par le processus de Barcelone et la signature de l'accord d'association avec l'UE, dans l'objectif de créer une zone de libre-échange (ZLE) à l'horizon 2020. Une ZLE qui exposera l'économie algérienne à une concurrence internationale de plus en plus rude, tout en contribuant à générer de nouvelles conditions pour le fonctionnement de l'ensemble de ses institutions.

Après le Maroc et la Tunisie, l'Algérie a opté pour un accord d'association avec l'UE. Cet accord est important, car c'est avec l'UE que ce pays réalise près de 60% de son commerce extérieur. En moyenne, 64% de ses exportations ont pour destination les pays de l'UE et 56% de ses importations en sont originaires (dont 27% de produits alimentaires). Les négociations sont conclues à la fin de décembre 2001. L'accord final est signé en avril 2002, ratifié par les deux parties en avril 2005 et mis en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2005.

3. Le secteur agroalimentaire : une forte dépendance des importations

Le secteur industriel algérien (hors hydrocarbures) est caractérisé par un faible poids économique. En 2012, il ne contribue au PIB qu'à hauteur de 5% (contre 15% durant les années 1970) et ses faiblesses structurelles sont telles qu'il est impensable d'espérer un renversement de la situation à court terme. Les importations ne cessent de grimper, engendrant une augmentation drastique de l'enveloppe financière qui leur consacrée, notamment celle relative aux produits alimentaires qui passe, selon les données du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) d'un montant de 2,3 milliards de dollars en 2003, à 8 milliards de dollars en 2008 et à plus de 11 milliards de dollars en 2011.

Face à cette situation et pour assurer la restructuration du tissu industriel national, il est indispensable de mettre en place une stratégie de relance de l'industrie. Il s'agit des stratégies de substitution à l'importation avec, en parallèle, le développement d'une industrie orientée vers l'exportation pour la majorité des activités industrielles qui présentent des avantages comparatifs. Le secteur agroalimentaire, secteur industriel le plus important du pays, est fortement touché par ces restructurations, au regard de ses enjeux dont la contribution à la sécurité alimentaire. Ce secteur connaît une croissance très importante de ses importations qui ont trait non seulement aux biens alimentaires destinés à la consommation finale ou à la transformation, mais aussi aux biens d'équipement et demi-produits qu'il consomme ainsi qu'aux facteurs de production du secteur agricole. Au cours des quinze dernières années, l'industrie agroalimentaire nationale a doublé sa production. Elle est passée de 434328,5 millions de dinars algériens en 2000 à 981750,2 millions de dinars algériens en 2013¹, avec une prépondérance dans le secteur privé qui réalise près de 85% de la valeur ajoutée (Tableau 1). L'industrie agroalimentaire représente donc un moteur de croissance, mais qui peine à assurer l'autosuffisance alimentaire du pays ; ce qui en fait le premier importateur africain de denrées alimentaires². Dans un tel contexte, le démantèlement de la protection tarifaire des produits agroalimentaires visé, suite à l'accord d'association avec l'UE et à l'éventuelle adhésion de l'Algérie à l'OMC, renforce les pressions concurrentielles sur l'économie

¹ Office National des Statistiques-ONS.

² L'Algérie est le plus grand importateur et plus faible exportateur des pays MENA en produits agroalimentaires.

algérienne et en particulier sur son secteur industriel. L'ouverture commerciale impose-t-elle alors de nouvelles formes de régulation des filières agroalimentaires, pour mieux répondre aux exigences de l'environnement national, régional et international et permettre aux différents acteurs économiques concernés de s'y insérer de manière efficace.

Tableau 1. Comptes économiques du secteur agroalimentaire par secteur juridique (Millions de Dinars algériens)

		Production IAA	Valeur Ajoutée IAA (%)	Importations IAA	Exportations IAA
2000	Public	187 720,6	40 013,2 (38,2)	87 468,1	1 333,7
	Privé	246 607,9	64 598,3 (61,8)		
2001	Public	170 137,0	34 331,2 (31,5)	100 654,7	888,2
	Privé	280 299,9	74 567,1 (68,5)		
2002	Public	151 131,3	34 571,6 (30,0)	106 207,1	2 017,8
	Privé	313 774,9	80 542,8 (70,0)		
2003	Public	128 694,6	28 361,5 (24,0)	112 308,6	2 303,7
	Privé	339 196,0	90 024,3 (76,0)		
2004	Public	114 863,5	26 364,0 (20,7)	149 269,3	3 408,8
	Privé	370 841,1	100 945,0 (79,3)		
2005	Public	101 494,3	24 699,4 (17,8)	144 934,9	3 092,8
	Privé	401 919,6	113 691,6 (82,2)		
2006	Public	96 496,3	24 723,8 (16,9)	157 595,3	4 118,6
	Privé	429 110,0	121 298,8 (83,1)		
2007	Public	99 978,7	23 659,8 (15,2)	195 970,0	4 380,3
	Privé	471 215,6	132 423,4 (84,8)		
2008	Public	108 203,5	24 394,4 (14,8)	233 410,7	5 531,6
	Privé	499 556,9	139 920,0 (85,2)		
2009	Public	112 510,0	25 730,2 (13,7)	237 202,0	3 439,6
	Privé	574 201,3	162 752,2 (86,3)		
2010	Public	118 948,0	27 550,6 (12,9)	281 341,1	21 878,4
	Privé	627 478,0	186 581,9 (87,1)		
2011	Public	143 147,2	32 058,8 (13,8)	398 992,7	23 837,1
	Privé	680 999,5	199 787,7 (86,2)		
2012	Public	150 014,2	33 930,8 (12,7)	435 325,0	24 091,0
	Privé	749 304,6	232 206,7 (87,3)		
2013	Public	160 169,1	36 307,2 (12,7)	N.A	N.A
	Privé	826 981,1	249 173,2 (87,3)		

Source : Office National des Statistiques.

4. Présentation du modèle EGC et spécification de ses équations pour l'économie algérienne

Appliqués tant aux pays développés qu'aux pays en développement, les modèles EGC ont connu un développement remarquable depuis les années 1970. Des revues de la littérature sont proposées, notamment par Shoven et Walley (1984), Devarajan, Lewis et Robinson (1986),

De Melo (1988), Schubert (1993) et Marouani (2002) et ont trait à l'analyse de la structure théorique de ces modèles dans de nombreux domaines économiques dont celui du commerce international. Il existe aujourd'hui bon nombre de travaux consacrés principalement à la relation entre ouverture commerciale et inégalités des salaires et des revenus, au rôle des IDE, à l'impact des zones de libre-échange et des unions douanières par la réduction des droits de douane sur les différents secteurs de l'économie. Il est possible de citer, sans exhaustivité aucune, les modèles de Kehoe et Kehoe (1994) et de Diao et Somwaru (2000) consacrés aux accords commerciaux; le modèle de Devarajan et Rodrik (1991) et de Rutherford et Tarr (1998) qui évalue les conséquences de la réduction des droits de douane; les modèles de Zantman (1995), de Harrison et al (1997); de Robinson (2001); d'Annabi et Rajhi (2001); de Rutherford et Tarr (2002) et de Lloyd et MacLaren (2002).

Il existe, par contre, peu de travaux basés sur la modélisation en EGC appliqués à l'économie algérienne. Bentabet (1997) développe un modèle à trois secteurs sous forme de valeurs de transaction, pour évaluer l'impact sur l'économie algérienne de l'accord d'association avec l'UE. Plus récemment, Oukaci et Kherbachi (2008) ont utilisé un modèle EGC à cinq secteurs pour examiner les effets de la libéralisation commerciale sur la croissance économique de l'Algérie, via la réduction des droits de douane sur les secteurs industriel et agricole.

L'élaboration d'un modèle EGC pour l'économie algérienne nécessite la construction d'une matrice de comptabilité sociale (MCS) spécifique répondant à l'intérêt de notre sujet. Une MCS décrivant la structure du système économique de l'Algérie pour l'année 2011 et servant de base pour le calibrage des paramètres de notre modèle. La construction de la MCS est fondée principalement sur les données du tableau des échanges interindustriels (TES) et du tableau économique d'ensemble (TEE) de 2011 et accessoirement sur les comptes économiques de la nation publiés par l'Office National des Statistiques (ONS) et les données de la Direction générale des douanes algériennes.

Notre modèle est ainsi calibré à partir d'une MCS où l'on trouve 6 branches d'activité et 6 produits, à savoir un produit par branche. Il s'agit des branches agriculture : AGR, hydrocarbures : HYD, industrie : IND, agroalimentaire : IAA, eau-énergie-bâtiments et travaux publics : EEBTP, et services : SER. Ce degré de désagrégation est fixé en tenant compte des disponibilités statistiques. Aussi, on a considéré deux facteurs de production (capital et travail), cinq agents (ménages, entreprises, gouvernement, Union Européenne, Reste du monde), un compte pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), deux comptes pour les droits de douane (un appliqué aux importations provenant de l'UE (DDU), et l'autre appliqué aux importations qui proviennent du reste du monde hors UE(DDR)), un compte pour les marges commerciales (MC) et enfin, le compte d'accumulation (épargne/investissement).

Le modèle ECG construit pour le cas de l'économie algérienne s'inspire du modèle EXTER de Decaluwé et *al.* (2001). Il est élaboré dans l'objectif de simuler l'impact de la suppression de la protection tarifaire sur le secteur agroalimentaire appliquée aux produits provenant de l'UE, ainsi que sur l'économie nationale dans son ensemble. Quelques hypothèses y sont retenues :

- l'économie est celle d'un petit pays n'ayant aucune influence sur les prix internationaux;
- le facteur travail est parfaitement mobile entre les secteurs;
- le facteur capital est immobile et reste donc spécifique à chaque secteur;

- la production est à rendements d'échelle constants dans un cadre de concurrence parfaite;
- la monnaie est neutre;
- enfin, le taux de change réel est constant.

Le modèle est présenté en sept blocs d'équations.

Bloc de la production

Les facteurs de production se substituent selon une relation Cobb-Douglas pour déterminer la valeur ajoutée VA_j , où LD_j et KD_j représentent respectivement les demandes de travail et de capital par la branche j ; A_j et α_j respectivement les coefficients d'échelle et de répartition de la fonction.

$$VA_j = A_j LD_j^{\alpha_j} KD_j^{1-\alpha_j}$$

Etant donné que la production est définie à partir d'une fonction CES, nous pouvons écrire l'équation de la production XS_j , où V_j en représente le coefficient technique.

$$XS_j = \frac{VA_j}{V_j}$$

Les consommations intermédiaires CI_j sont liées à la production par des coefficients techniques fixes io_j .

$$CI_j = io_j XS_j$$

Les demandes de consommations intermédiaires DI_j sont proportionnelles à la consommation intermédiaire des secteurs par des coefficients techniques aij_j .

$$DI_{ij} = aij_{ij} CI_j$$

La demande de travail du secteur qui maximise le profit total est donnée par l'équation suivante, avec Pv_j le prix de la valeur ajoutée et 's' le taux de salaire.

$$LD_j = \frac{\alpha_j Pv_j VA_j}{s}$$

L'agrégation de la demande intermédiaire DIT_j de l'économie en inputs i est donnée par :

$$DIT_i = \sum_j aij_{ij} CI_j$$

Bloc revenu-épargne

Le revenu des ménages YM est composé, en plus des transferts¹ des différents agents institutionnels, des rémunérations des facteurs travail LD_j et capital KD_j provenant des secteurs d'activité, où λ est la part de la rémunération du capital versée aux ménages, et 'r' le taux de rendement du capital.

$$YM = s \sum_j LD_j + \lambda \sum_j r_j KD_j + TMM + TEM + TGM + TUM + TRM$$

Le revenu disponible des ménages YDM est donné par l'équation ci-dessous. Il est la différence entre le revenu brut des ménages et les recettes des taxes directes sur le revenu des ménages TDM , avec ty_m le taux d'imposition sur le revenu des ménages.

¹ TMM : transferts des ménages aux ménages ; TEM : transferts des entreprises aux ménages ; TGM : transferts du gouvernement aux ménages ; TUM : transferts de l'UE aux ménages ; TRM : transferts du reste de l'UE aux ménages.

$$\begin{aligned} \mathbf{YDM} &= \mathbf{YM} - \mathbf{TDM} \\ \mathbf{TDM} &= t\mathbf{y}_m \mathbf{YM} \end{aligned}$$

Les ménages épargnent une proportion fixe ψ_m de leur revenu selon la relation SM.

$$\mathbf{SM} = \psi_m \mathbf{YDM}$$

Le revenu des entreprises YM est composé de la rémunération du capital provenant de leur activité, en plus des transferts¹ reçus des autres institutions.

$$\mathbf{YE} = (1 - \lambda) \sum_j r_j \mathbf{KD}_j + \mathbf{TME} + \mathbf{TEE} + \mathbf{TGE} + \mathbf{TUE} + \mathbf{TRE}$$

L'épargne des entreprises SE, est la différence entre leur revenu brut, les impôts payés et les différents transferts² aux autres institutions. TDE correspond aux recettes provenant des taxes directes sur le revenu des entreprises, avec $t\mathbf{y}_e$, le taux d'imposition sur le revenu des entreprises.

$$\begin{aligned} \mathbf{SE} &= \mathbf{YE} - \mathbf{TDE} - \mathbf{TEM} - \mathbf{TEE} - \mathbf{TEU} - \mathbf{TER} \\ \mathbf{TDE} &= t\mathbf{y}_e \mathbf{YE} \end{aligned}$$

Le revenu du gouvernement YG provient des taxes indirectes et directes, des impôts liés à la production ILP_j , en plus des transferts³ des autres institutions. Les entrées fiscales directes et indirectes dans le revenu de l'Etat étant constituées de la taxe sur la valeur ajoutée TVA_j et des droits de douane à l'importation de l'UE DDU_j et du reste de l'UE DDR_j . Où tv_j est le taux de TVA dans le secteur j ; P_j le prix au producteur de la branche d'activité j ; PEU_j le prix au producteur du produit exporté vers l'UE par la branche j ; PER_j le prix au producteur du produit exporté vers le reste de l'UE par la branche j ; EXU_j les exportations de la branche d'activité j vers l'UE; EXR_j les exportations de la branche d'activité j vers le reste de l'UE; tmu_j le taux de droit de douane à l'importation dans le secteur j en provenance de l'UE; tmr_j le taux de droit de douane à l'importation dans le secteur j en provenance du reste de l'UE; PWM_j le prix international à l'importation des produits de la branche j ; IMU_j les importations de la branche j en provenance de l'UE; IMR_j les importations de la branche j en provenance du reste de l'UE; tp_j le taux moyen de taxation des facteurs de production dans le secteur j .

$$\begin{aligned} \mathbf{YG} &= \sum_j \mathbf{TVA}_j + \sum_j \mathbf{DDU}_j + \sum_j \mathbf{DDR}_j + \sum_j \mathbf{ILP}_j + \mathbf{TDM} + \mathbf{TDE} + \mathbf{TGG} + \mathbf{TUG} + \mathbf{TRG} \\ \mathbf{TVA}_j &= tv_j (P_j X S_j - PEU_j EXU_j - PER_j EXR_j) \\ \mathbf{DDU}_j &= tmu_j PWM_j e IMU_j \\ \mathbf{DDR}_j &= tmr_j PWM_j e IMR_j \\ \mathbf{ILP}_j &= tp_j P_j X S_j \end{aligned}$$

¹ TME : transferts des ménages aux entreprises ; TEE : transferts des entreprises aux entreprises ; TGE : transferts du gouvernement aux entreprises ; TUE : transferts de l'UE aux entreprises ; TRE : transferts du reste de l'UE aux entreprises.

² TEU : transferts des entreprises à l'UE ; TER : transferts des entreprises au reste de l'UE.

³ TGG : transferts du gouvernement au gouvernement ; TUG : transferts de l'UE au gouvernement. TRG : transferts du reste de l'UE au gouvernement.

L'épargne du gouvernement SG est la différence entre ses revenus et ses dépenses. Ces dernières concernent ses consommations CGT et les différents transferts¹ aux autres institutions.

$$SG = YG - CGT - TGM - TGE - TGG - TGU - TGR$$

La marge commerciale MC_j correspond à une proportion de la production vendue localement et des importations. Où tmc_j le taux de marge commerciale ; PI_j le prix au producteur du produit de la branche j vendu sur le marché intérieur ; D_j la production domestique de la branche j vendue sur le marché local.

$$MC_j = tmc_j (PI_j D_j (1 + tv_j) + PWM_j e IMU_j (1 + tm_u_j) + PWM_j e IMR_j (1 + tmr_j))$$

Bloc demande finale intérieure

La demande agrégée de chacun des secteurs est composée des dépenses de consommation finale des ménages CM_i , des dépenses d'investissement INV_i et des dépenses de consommation globale du gouvernement CG_j où γ_i est la part du bien i dans la consommation totale des ménages ; PC_i le prix composite de la branche d'activité i ; μ_i la part du bien i dans l'investissement total ; IT l'investissement total ; et φ_i la part du bien i dans la consommation totale de l'Etat.

$$\begin{aligned} CM_i &= \frac{\gamma_i YDM}{PC_i} \\ INV_i &= \frac{\mu_i IT}{PC_i} \\ CG_i &= \frac{\varphi_i CGT}{PC_i} \end{aligned}$$

Bloc commerce extérieur

La manière d'affecter la production entre le marché local et les exportations est décrite par une fonction CES comme suit :

$$XS_j = B_j^e \left[\beta u_j^e EXU_j^{-\kappa_j^e} + \beta r_j^e EXR_j^{-\kappa_j^e} + \beta d_j^e D_j^{-\kappa_j^e} \right]^{\frac{1}{\kappa_j^e}}$$

Où B_j^e est le coefficient d'échelle de la fonction d'élasticité ; $\beta u_j^e, \beta r_j^e, \beta d_j^e$ les paramètres d'échelle de la fonction d'élasticité ; κ_j^e le paramètre de transformation de la fonction d'élasticité. Les équations de l'offre des biens sur le marché extérieur EXU_j et EXR_j sont données comme suit, avec τ_j^e l'élasticité de transformation des fonctions.

$$\begin{aligned} EXU_j &= \left[\left(\frac{\beta u_j^e}{\beta d_j^e} \right) \left(\frac{PI_j}{PEU_j} \right) \right]^{\tau_j^e} D_j \\ EXR_j &= \left[\left(\frac{\beta r_j^e}{\beta d_j^e} \right) \left(\frac{PI_j}{PER_j} \right) \right]^{\tau_j^e} D_j \end{aligned}$$

¹ TGU : transferts du gouvernement vers l'UE ; TGR : transferts du gouvernement vers le reste de l'UE.

L'équation suivante donne le volume du bien composite Q_j offert sur le marché local, que le consommateur achète en proportions variables à l'UE, au reste de l'UE et sur le marché domestique où A_j^m représente le coefficient d'échelle ; αu_j^m , αr_j^m , αd_j^m les paramètres d'échelle et ρ_j^m le paramètre de substitution.

$$Q_j = A_j^m \left[\alpha u_j^m M U_j^{-\rho_j^m} + \alpha r_j^m M R_j^{-\rho_j^m} + \alpha d_j^m D_j^{-\rho_j^m} \right]^{\frac{1}{\rho_j^m}}$$

Ici est considérée l'hypothèse d'Armington selon laquelle une substitution parfaite existe entre les importations et la production domestique (Armington, 1969). Les fonctions de demande d'importation IMU_j , IMR_j donnent le volume du bien importé demandé sur le marché local où PMU_j est le prix intérieur du produit importé de l'UE; PMR_j , le prix intérieur du produit importé du reste de l'UE ; PD_j , le prix domestique du produit local de la branche d'activité j et σ_j^m l'élasticité de substitution :

$$M U_j = \left[\left(\frac{\alpha u_j^m}{\alpha d_j^m} \right) \left(\frac{PD_j}{PMU_j} \right) \right]^{\sigma_j^m} D_j$$

$$M R_j = \left[\left(\frac{\alpha r_j^m}{\alpha d_j^m} \right) \left(\frac{PD_j}{PMR_j} \right) \right]^{\sigma_j^m} D_j$$

Bloc des prix

Le prix de la valeur ajoutée Pv_j est déterminé par un prix à la production et un prix composite. Où DI_{ij} est la demande intermédiaire du produit i par le secteur j.

$$Pv_j = \frac{(1 - tp_j) P_j X S_j - \sum_i PC_i DI_{ij}}{VA_j}$$

Avec un taux de rendement du capital par secteur j r_j :

$$r_j = \frac{Pv_j VA_j - s LD_j}{KD_j}$$

Les prix à l'importation PMU_j et PMR_j correspondent aux prix international majoré des droits de douane et des marges commerciales, avec e le taux de change.

$$PMU_j = e PWM_j (1 + tm u_j) (1 + tmc_j)$$

$$PMR_j = e PWM_j (1 + tm r_j) (1 + tmc_j)$$

Les prix à l'exportation PEU_j et PER_j sont liés seulement au prix international PWE_j , puisque les exportations ne sont ni taxées ni subventionnées par supposition.

$$PEU_j = e PWE_j$$

$$PER_j = e PWE_j$$

Le prix du produit local vendu sur le marché intérieur est donné par PD_j .

$$PD_j = (1 + tv_j) PI_j (1 + tmc_j)$$

Le prix composite de la branche d'activité j est donnée par PC_j .

$$PC_j = \frac{PD_j D_j + PMU_j IMU_j + PMR_j IMR_j}{Q_j}$$

L'équation P_j donne le prix reçu par le producteur sur ses ventes totales.

$$P_j = \frac{PI_j D_j + PEU_j EXU_j + PER_j EXR_j}{XS_j}$$

Enfin, l'indice de prix du PIB au coût des facteurs est donné par P_{index} , avec δ_j la part de la branche j dans le total de la valeur ajoutée.

$$P_{index} = \sum_j P v_j \delta_j$$

Bloc conditions d'équilibre

Quatre conditions sont considérées pour l'équilibre de notre système d'équations. Sur le marché de la main d'œuvre, un plein emploi du marché du travail est supposé, où LS correspond à l'offre totale de main d'œuvre.

$$LS = \sum_j LD_j$$

Les prix s'ajustent sur le marché des biens et services pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande. L'offre totale du produit composite étant égale à la somme des consommations intermédiaires, de la consommation finale des ménages, de la consommation globale des administrations publiques et de l'investissement.

$$Q_i = DIT_i + CM_i + CG_i + INV_i$$

Le dernier équilibre est celui de l'équilibre macroéconomique entre l'investissement total et la somme des épargnes des différents agents économiques résidents et étrangers.

$$IT = SM + SE + SG + SU + SR$$

Où SU et SR déterminent l'épargne étrangère, respectivement e l'UE et du reste de l'UE. Leurs équations sont données par :

$$SU = e \sum_j PWM_j IMU_j + TEU + TGU - e \sum_j PWE_j EXU_j - TUM - TUE - TUG$$

$$SR = e \sum_j PWM_j IMR_j + TER + TGR - e \sum_j PWE_j EXR_j - TRM - TRE - TRG$$

Mesure du bien-être

La mesure du bien-être est définie par une variable (variation équivalente EV) mesurant le montant du revenu qui doit être versé au consommateur pour atteindre un niveau d'utilité indirecte de la nouvelle situation, exprimé au prix de la situation de référence.

$$VE = YM^1 \prod \left(\frac{P_i^0}{P_i^1} \right)^{Y_i} - YM^0$$

5. Analyse et interprétation des résultats du modèle

Le tableau 2 qui suit retrace les principaux résultats de la simulation de suppression de la protection tarifaire sur l'importation des produits agroalimentaires en provenance de l'UE.

Tableau 2. Effets sectoriels de la suppression de la protection tarifaire des produits agroalimentaires en provenance de l'UE (variation en % par rapport à la situation de référence)

	Imports UE	Imports reste UE	Exports UE	Exports reste UE	Production brute	Consommation des ménages	Investissements
AGR	-0,15	-0,15	-0,05	-0,05	-0,02	+0,07	+0,22
HYD	+0,004	+0,004	-0,01	-0,01	-0,004	+0,08	+0,23
IND	+0,09	+0,09	+0,09	+0,09	+0,09	+0,007	+0,16
IAA	+23,27	-1,48	-1,37	-1,37	-0,50	+1,88	+2,04
EEBTP	/	/	/	/	+0,08	+0,007	+0,16
SER	+0,01	+0,01	+0,01	+0,01	+0,008	+0,003	+0,15

Source : calculs des auteurs.

Commerce extérieur

L'abolition de la protection tarifaire sur les produits agroalimentaires provenant de l'UE entraîne un accroissement des importations de ces produits de l'ordre de 23,27% et une baisse de ceux provenant du reste de l'UE de l'ordre de 1,48%, conséquence de la baisse du prix de marché à l'importation des produits européens de 12,35%. Les produits agricoles (AGR), importés des deux régions considérées, enregistrent une baisse de 0,15%, tandis que le reste des produits enregistre des variations positives de leurs importations (Tableau 3).

Les exportations des produits agroalimentaires vers les deux régions considérées, indiquent une baisse de 1,37%. Le constat en est le même pour les produits AGR et les HYD : 0,05% et 0,01%, respectivement. Les produits IND et les SER enregistrent des hausses respectives de leurs exportations vers les deux régions de 0,09% et 0,01%, respectivement. Ainsi, le volume total des exportations vers l'UE décroît d'une valeur de 0,01% et le volume total des importations européennes croît de 1,56%. Ces variations contrastées des importations et des exportations s'expliquent la diminution du solde de la balance commerciale de 2,50% ; mais celui-ci reste toujours positif.

Production des secteurs

Le démantèlement tarifaire appliqué au secteur IAA entraîne une baisse de la production de ce secteur de 0,50%. Cette baisse est liée en grande partie à la diminution de sa demande intermédiaire de 0,11%. Cette mesure de libéralisation entraîne aussi une diminution de la production globale de l'économie de l'ordre de 0,01%.

Consommation des ménages, investissement et bien-être

La consommation globale des ménages croît de 0,43%, avec une réorientation de leurs achats vers les produits agroalimentaires: 1,88%. Ces derniers enregistrent une baisse de leurs prix domestiques (0,60%) et composites (1,84%), suite à la fixité du prix du PIB. Le reste des secteurs enregistrent de légères hausses de leurs consommations (Tableau 3). Cependant, la demande d'investissement est caractérisée par une amélioration en volume de 0,16%, malgré

la baisse de l'épargne de l'Etat de 0,29%. Cette dernière s'explique essentiellement par la baisse des recettes douanières. Les entreprises enregistrent une légère baisse de leurs revenus d'une valeur de 0,01% qui impacte négativement leur épargne qui baisse de 0,01%. Le revenu des ménages croît de 0,007% ; ce qui s'explique par la hausse des salaires de 0,04%, par la baisse des prix. Enfin, nous constatons une petite amélioration du bien-être des ménages de 0,007% suite à cette mesure de libéralisation.

Tableau 3. Effets de la suppression de la protection tarifaire des produits agroalimentaires provenant de l'UE sur les agents économiques (variation en % par rapport à la situation de référence)

	Consommation finale	Revenu	Epargne brute
Ménages	+0,43	+0,007	+0,007
Entreprises	/	-0,01	-0,01
Etat	/	-0,29	-0,29

Source : calculs des auteurs.

Conclusion

Notre travail a pour objet d'analyser l'impact de la suppression de la protection tarifaire sur le secteur agroalimentaire algérien et l'économie algérienne dans son ensemble, dans le cadre de ses échanges avec les pays de l'UE. A travers le scénario de libéralisation testé à l'aide d'un modèle EGC statique appliqué à l'économie algérienne, nous avons pu ressortir que cette libéralisation a pour conséquence une augmentation des importations globales, avec une réduction des recettes fiscales de l'Etat. Ces dernières impactent faiblement l'épargne de l'Etat et ses investissements, étant donné que les droits de douane appliqués sur le secteur démantelé étaient déjà faibles.

Les consommateurs algériens profitent d'une tendance à l'harmonisation des prix des denrées alimentaires, se traduisant par une hausse de leur pouvoir d'achat. Cette situation peut, en effet, stimuler la consommation dans d'autres secteurs (effet demande). Cependant, les résultats de notre travail sont forcément affectés par le manque de données qui ne nous a pas permis de procéder à une désagrégation plus fine des secteurs et produits utilisés. Néanmoins, cette faiblesse n'ôte pas leur force à nos résultats, puisqu'ils reflètent, à un certain niveau, les caractéristiques majeures des systèmes de production et de consommation de l'Algérie. Il faut aussi souligner que l'ouverture de l'économie algérienne s'est opérée de manière brutale et sans mesures d'accompagnement dignes d'être notées.

Bibliographie

- Annabi N., Rajhi T. (2001), "Dynamics of trade liberalization: an intertemporal general equilibrium model applied to Tunisia", Présenté à la conférence: *Policy modeling for the European and global issues*, Bruxelles.
- Armington P.S. (1969), "A theory of demand distinguished by place of production", *International Monetary Fund Staff Papers*, 16 (1), pp. 159-178.
- Balassa B. (1978), "Exports and economic growth: further evidence", *Journal of development economics*, 5(1987), pp. 181-189.

- Barro R. J. (1991), "Economic growth in a cross section of countries", *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 106, N°2, pp. 407-443.
- Ben-David D. (1993), "Equalizing Exchange: Trade Liberalization and Income Convergence," *Quarterly Journal of Economics*, 108(3), pp. 653-679.
- Bentabet B. (1997), « Un modèle d'équilibre général calculable pour l'économie algérienne », *Les cahiers du CREAD*, N°40, pp. 73-103.
- Bhagwati J. (1968), "Optimal policies and immiserizing growth", *Working Paper*, n° 34, Massachusetts, Institute of Technology, Department of Economics, December.
- Bouyacoub A. (2012), « Quel développement économique depuis 50 ans? », *Confluences Méditerranée*, 2012/2, n°81, pp. 83-102.
- Decaluwe B., Martens. A., Savard. L. (2001), *La politique économique du développement et les modèles d'équilibre général calculable*, Canada : Les presses de l'université de Montréal, 544 pages.
- De Melo J. (1988), "Computable general equilibrium models for trade policy analysis in developing countries: a survey", World Bank.
- Devarajan S., Lewis J., Robinson S. (1986), "A bibliography of computable general equilibrium (CGE) models for developing countries", *HIID Discussion Paper*, No.224, Cambridge, Massachusetts: Harvard University.
- Devarajan S., Rodrik D. (1991), « Pro-competitive effects of trade reform: results from a CGE model of Cameroon », *European Economic Review*, N° 35, pp. 1157-1184.
- Diao X., Somwaru A. (2000), "A dynamic evaluation of the effects of a free trade area of the Americas-An international, global general equilibrium model", International Food Policy Research Institute, pp. 1-31.
- Dollar D. (1992), "Outward-Oriented Developing Economies Really Do Grow More Rapidly: Evidence from 95 LDCs, 1976-85," *Economic Development and Cultural Change*, Apr 1992, pp. 523-544.
- Edwards S. (1998), "Openness, productivity and growth: What do we really know?" *Economic Journal* vol.108, N° 447, pp. 383-398.
- Grossman G.M., Helpman E. (1990), "The new growth theory: Trade, innovation and growth", *The American Economic Review*, Vol.80, N°2, pp. 86-91.
- Harrison A. (1996), "Openness and Growth: A Time-Series, Cross-Country Analysis for Developing Countries", *Journal of Development Economics*, 48 (1996), pp. 419-447.
- Harrison G.W., Rutherford T.F., Tarr D.G. (1997), "Economic implications for Turkey of a customs union with the European Union", *European Economic Review* 41, pp. 861-870.
- Kehoe P., Kehoe T. (1994), "A primer on static applied general equilibrium models", *Modeling North America's economic integration*, pp. 1-31.
- Krueger A. (1980), "Trade policy as an input to development", *The American economic review*, Vol.70, N°2, pp. 288-292.
- Krugman P. (1994), "The myth of Asia's Miracle", *Foreign Affairs*, Vol. 73, N°6, pp. 62-78.
- Lee J.W. (1993), "International Trade, Distortions, and Long-Run Economic Growth," *Staff papers International Monetary Fund*, 40(2), pp. 299-328.
- Levine R., Renelt D. (1992), "A sensitivity analysis of cross-country growth regressions", *The American Economic Review*, Vol. 82, N°4, pp. 942-963.
- Lloyd P.J., Maclaren D. (2000), "Measures of trade openness using CGE analysis", *Journal of Policy Modeling*, vol. 24, pp. 67-81.
- Lucas R. E. (1988), "On the mechanics of economic development", *Journal of Monetary Economics*, vol. 22, N°1, pp. 3-42.
- Marouani M.A. (2002), « Imperfections du marché du travail et modèles d'équilibre général calculables : une revue de littérature », Document de travail 2002/16, DIAL.
- Oukaci K., Kherbachi H. (2008), « Impact de la libéralisation commerciale sur l'intégration et le développement de l'économie algérienne : évaluation par un modèle d'équilibre général calculable », *Les cahiers du CREAD*, numéro 83-84, pp. 5-46.
- Romer P.M. (1986), "Increasing returns and long run growth", *Journal of Political Economy*, vol. 94, N°5, pp. 1002-37.

- Rodriguez F., Rodrik D. (1999), "Trade policy and economic growth: a skeptic's guide to the cross-national evidence", *NBER Working Paper* 7081, NBER, Cambridge, MA 02138, April.
- Rutherford T., Tarr D.G. (1998), "Trade liberalization and endogenous growth in a small open economy, a quantitative assessment", *Policy Research Working Paper*, 1970, World Bank.
- Rutherford T., Tarr D.G. (2002), "Trade liberalization, product variety and growth in a small open economy: a quantitative assessment", *Journal of International Economics* 56, pp. 247-272.
- Samuelson P. A. (1962), « The gains from international trade: once again », *The Economic Journal*, 72(288), pp. 820-829.
- Santos-Paulino A., Thirlwall A.P. (2004), "The impact of trade liberalization on exports, imports and balance of payments of developing countries", *The Economic Journal*, vol. 114, n°493, pp. 50-72.
- Sachs J., Warner A. (1995), "Economic Reform and the Process of Global Integration," *Brookings Papers on Economic Activity*, 1995:1, pp. 1-118.
- Sala-i-Martin X (1996), "I just ran four million regressions", *NBER working paper*, N°6252, pp. 1-21.
- Sala-i-Martin X (1997), "I just ran two million regressions", *The American Economic Review*, Vol. 87, N°2, pp. 178-183.
- Schubert K. (1993), « Les modèles d'équilibre général calculable », *Revue économie politique*, 103 (6) Novembre-Décembre.
- Shoven J.-B., Whalley J. (1984), "Applying General Equilibrium Model of Taxation and International Trade: Introduction and survey", *Journal of Economics Literature*, Vol. 22.
- Stiglitz J. E., Charlton A. (2007), « Pour un commerce mondial plus juste », traduit de l'anglais américain par Cemla P., Ed Fayard 2007, p 56.
- Wacziarg R. (1998), "Measuring the Dynamic Gains from Trade," *World Bank economic review*, 15 (3), pp. 393-429.
- Zantman A. (1995), « Modèles d'équilibre général calculable et répartition des revenus dans les PED : quelques éléments d'évaluation », *Tiers-Monde*, tome 36, n°142, pp. 411-442.

**Modélisation spatiale de la formation des agglomérations
dans la zone algéroise**

Smicha AIT AMOKHTAR

ENSA Alger, Algérie

Nadjia EL SAADI

ENSSEA Alger, Algérie

Yacine BELARBI

CREA Alger, Algérie

s.aitamokhtar@ensa.dz

Résumé

Ce propos analyse les dynamiques relatives à la formation des agglomérations dans la zone algéroise, par référence aux travaux consacrés à la Nouvelle Économie Géographique (NEG) dont "increasing returns and economic geography" où l'auteur, P. Krugman (1991) explique les mécanismes de concentration des activités économiques, à partir des forces centripètes qui encouragent la concentration des activités économiques et des forces centrifuges qui freinent le processus d'agglomération. Ces mécanismes sont traduits par un système d'équations non linéaires dont la résolution par les méthodes analytiques est une tâche très rude; d'où le recours aux méthodes numériques. Dans ce qui suit, nous résoudrons numériquement ce système d'équations et présenterons des simulations numériques du modèle de Krugman, en utilisant des données algériennes. La présente application s'inscrit dans la lignée des travaux empiriques de la NEG. Elle se veut une analyse des configurations spatiales émergentes, nécessaire à une meilleure compréhension du phénomène d'urbanisation dans la zone algéroise.

Mots-clés

agglomération, nouvelle économie géographique, modèle de Krugman, simulation numérique, indice de Gini.

Abstract

The goal of this study is to analyze the dynamics underlying Algiers urban area formation with reference to The New Economic Geography (NEG) theories and more precisely to the paper of Paul Krugman (1991), "Increasing returns and economic geography" which explains the mechanisms of economic activities concentration through two types of forces: centripetal forces enhancing the economic activities concentration and centrifugal forces hindering the agglomeration process. In fact, these mechanisms are translated into a system of nonlinear equations which is very hard to solve analytically. As a consequence, the use of numerical methods is highly advocated. We present some numerical simulations using real Algerian data.

Key words

agglomeration, new economic geography, Krugman model, numerical simulation, Gini index.

Classification JEL

I1, R3, C6.

Introduction

Plusieurs modèles sont construits, afin d'expliquer les diverses facettes de la réalité économique, notamment la concentration spatiale des activités économiques et des populations. Les hypothèses de la théorie néoclassique ne sont pas parvenues à expliquer « l'énigme » de la dispersion inégale des firmes et des populations. Il a fallu attendre le papier séminal de P. Krugman (1991) "*increasing returns and economic geography*" pour que naisse la Nouvelle Économie Géographique (NEG) qui donne à l'espace son importance, bouleversant ainsi les analyses économiques traditionnelles.

P. Krugman (1991) explique la localisation des activités économiques, en faisant recours au modèle de Dixit & Stiglitz (1977). Ce dernier est à l'origine de l'introduction des imperfections du marché dans la modélisation de ses structures. En effet, Dixit et Stiglitz (1970) formalisent la conception de la concurrence monopolistique de Chamberlin (1933). L'existence de coûts fixes et la diversité de biens intermédiaires conduisent à une structure industrielle, telle que chaque entreprise produit un bien différencié, tout en restant en situation de concurrence, en raison de l'existence de substituts à ce bien. L'idée de Chamberlin est de supposer que les firmes produisent des biens différenciés pour satisfaire la préférence des consommateurs par la variété. Le modèle proposé par Dixit & Stiglitz (1977) abandonne l'hypothèse des rendements constants et suggère d'envisager la production industrielle comme sujette à des rendements croissants. C'est le fondement de la NEG. P. Krugman (1991 ; 1993 ; 1995 ; 1998) et Fujita, Krugman & Venables (1999) mettent en exergue l'effet des coûts de transport et considèrent les agglomérations comme une résultante de forces centripètes qui stimulent la concentration des activités économiques et de forces centrifuges qui incitent à leur dispersion. Ces forces qui agissent dans des sens opposés sont expliquées essentiellement par les effets suivants (Baldwin *et al.* (2002)) :

L'effet amont ou le « backward linkage », tel qu'il est désigné par P. Krugman, vient du fait que les firmes préfèrent se localiser dans les régions où le marché local est large « the home market », afin de bénéficier des débouchés pour leurs outputs.

L'effet aval dérive de la modification de la distribution spatiale de la production. L'implantation d'une nouvelle firme permet d'intensifier la concurrence entre les firmes et élargit le bassin d'emploi, ce qui incite les travailleurs à migrer vers cette région. Une autre conséquence de cette implantation est la réduction de l'indice des prix (niveau de vie meilleur). Cet effet qualifié par P. Krugman de « forward linkage » est un effet d'entraînement par l'offre.

P. Krugman se réfère à la théorie de l'auto-organisation pour appréhender les mécanismes d'agglomération (Krugman, 1992,1998). L'auto-organisation est définie comme étant un processus dans lequel l'organisation d'un système augmente automatiquement, sans être régie par une source extérieure. Les systèmes auto-organisés ont des propriétés émergentes.

Pour P. Krugman, les éléments du système sont des agents économiques rationnels. Ces derniers échangent des biens et services, poursuivent, chacun, un objectif de maximisation de leurs utilités individuelles. L'ensemble de ces agents est soumis à un processus d'auto-renforcement que l'on peut identifier par économie d'agglomération. La formation des

agglomérations dépend de l'intensité relative des forces centripètes et centrifuges. Quand les forces d'agglomération dominant, les firmes tendent à se concentrer et, dans le cas contraire, à se disperser. Les modèles de la NEG indiquent que le rapport entre les forces centripètes et centrifuges dépend des coûts de transaction entre les régions.

La NEG s'est également investie dans l'économie urbaine. Elle tente d'expliquer les raisons qui incitent les agents économiques à se grouper dans les villes, ainsi que les avantages qu'ils retirent de l'agglomération spatiale. La recherche des économies d'agglomération a créé l'apparition de grandes villes (Kamal (2010)). Ce phénomène prend de l'ampleur dans les pays en développement et devient une source de préoccupation des scientifiques et politiques.

L'Algérie ne fait pas exception à cette règle de distribution inégale de la population; elle est même confrontée à des problèmes d'aménagement du territoire auxquels elle tente de faire face. Il s'agit d'en expliquer, ici, à partir du modèle de P.Krugman (1991), les dynamiques d'urbanisation, compte tenu des hypothèses d'imperfection du marché et d'intégration du coût de transport. Nous limitons notre étude aux communes de la Wilaya d'Alger qui sont au nombre de 57 et celles des Wilayas frontalières Blida, Boumerdes et Tipaza. Notre choix s'est porté sur cette zone, car elle offre l'avantage de fournir certaines statistiques nécessaires à notre étude.

Cet article est structuré autour de deux sections consacrées l'une à la présentation du modèle central de la NEG et l'autre, à l'application de ce modèle à la zone algéroise.

1. Présentation du modèle central de la NEG

1.1. Caractéristiques principales du modèle de Krugman

Le modèle de P. Krugman (1991) suppose que les agglomérations émergent de l'interaction des économies d'échelle, du coût de transport et du facteur de mobilité. Il est fondé sur un certain nombre d'hypothèses: l'économie est dotée de deux secteurs, le secteur industriel (M) et le secteur agricole (A). Le secteur industriel produit, avec des rendements croissants, un continuum de variétés d'un produit horizontalement différencié, au moyen d'un seul facteur de production, le travail qualifié et le secteur agricole réalise, avec des rendements constants un bien homogène, avec un seul facteur de production, le travail non qualifié ; les préférences des consommateurs sont supposées les mêmes pour tous les travailleurs et décrites par une fonction d'utilité du type Cobb & Douglas. Chaque consommateur maximise son utilité, en consommant une combinaison de deux types de biens :

$$U = C_M^\mu C_A^{1-\mu} \quad (1)$$

où C_M représente la consommation des biens manufacturiers, C_A est la consommation du bien agricole et $\mu(0 < \mu < 1)$ est une constante représentant la part de la dépense en biens manufacturés. Par conséquent, $(1 - \mu)$ représente la part des dépenses consacrée aux biens agricoles. Il est supposé que la fonction de consommation des biens industriels C_M est une fonction du type CES¹ telle que :

¹ CES: constant elasticity substitution.

$$C_M = \left[\sum_{i=1}^N c(i)^{(\sigma-1)/\sigma} \right]^{\sigma/(\sigma-1)} \quad (2)$$

avec $\sigma > 1$.

Dans cette spécification, le paramètre σ représente l'élasticité de substitution entre les variétés du bien industriel et N le nombre de variétés. $c(i)$ représente la quantité consommée de la variété i du produit industriel. Par ailleurs, l'espace est supposé composé de n régions où chaque variété est produite dans une seule région. Les coûts de transport sont supposés du type « iceberg ». Cette hypothèse introduite par Samuelson (1954) considère qu'une partie ou un ratio du bien transporté entre deux localisations se perd, au cours du chemin. Donc si $X(i)_{jk}$ est la quantité de la variété i déplacée de la région j vers la région k , la quantité de la variété i arrivée à la région k est :

$$Z(i)_{jk} = e^{-\delta D_{jk}} X(i)_{jk} \quad (3)$$

où δ représente le coût de transport¹ et D_{jk} est la distance entre les régions j et k .

Chaque variété est supposée être produite dans une seule région, et un bien industriel i produit dans la région j au prix $p(i)_j$ est vendu dans la région k au prix :

$$p(i)_{jk} = p(i)_j e^{\delta D_{jk}} \quad (4)$$

Les biens industriels produits dans la même région sont supposés avoir le même prix. Sachant que l'indice des prix varie d'une région à l'autre, l'indice des prix dans la région k s'écrit :

$$T_k = \left(\sum_{i=1}^n n_i (p(i) e^{\delta D_{ik}})^{1-\sigma} \right)^{1/1-\sigma} \quad (5)$$

avec n_i le nombre de variétés produites dans la région i et $p(i)$ le prix de chaque variété dans cette région.

L'économie est dotée de L^A travailleurs non qualifiés et de L^M travailleurs qualifiés. Les nombres L^M et L^A sont supposés fixes. θ_j représente la part des agriculteurs dans la région j et $\bar{\theta}_j$ est la proportion des ouvriers dans cette région, ces proportions évoluent en fonction du temps. Le secteur agricole produit un seul produit homogène sous des rendements d'échelles constants selon l'équation suivante :

$$L^A_j = q^A_j \quad (6)$$

Le secteur industriel produit les biens manufacturiers sous des économies d'échelle croissantes. En supposant que le seul facteur de production est le travail, la quantité produite est décrite par la technologie suivante :

$$L^M_j = \hat{a} + \hat{a} q(i)_j \quad (7)$$

où \hat{a} définit le coût fixe en travail. Ce paramètre capte l'effet des économies d'échelle internes, puisque l'expansion de la production entraîne une baisse en besoin moyen du facteur travail. \hat{a} définit le coût marginal du travail. $q(i)_j$ est la quantité de la variété i produite dans la région j et L^M_j représente le nombre de travailleurs qualifiés dans la région j . Sous

¹ La notion de coût de transport est ici large, elle englobe tous les coûts liés au franchissement d'une distance, aux assurances (Gagné C., Goffette Nagot F. (2008)).

l'hypothèse des économies d'échelle croissantes et la préférence des consommateurs aux variétés, les entreprises sont supposées produire une seule variété. Cette variété est produite dans une seule région. Soit une firme particulière produisant une variété spécifique i dans une région j offrant un taux salarial égal à W_j . Du fait que cette firme produit une variété unique de biens, elle a un pouvoir de monopole qui sert à maximiser son profit. La condition de maximisation du profit de cette firme en quantité implique que le prix fixé pour la variété i produite dans la région j doit être :

$$p(i)_j = \frac{\delta}{\delta - 1} \delta W_j \quad (9)$$

Cette formule indique le fait que si une entreprise réalise un profit positif en produisant une variété d'un bien manufacturé, il est évident que ce secteur motivera d'autres firmes à y investir, tout en produisant d'autres variétés. Ainsi, la part du marché de la firme déjà en place commence à baisser: ce phénomène est dû à la substitution des variétés.

À long terme, la réalisation des profits positifs incite les firmes à entrer sur le marché alors que la réalisation de pertes incite d'autres à le quitter. Cette libre entrée et sortie sur le marché implique qu'à l'équilibre, le profit est nul et donc la quantité produite à l'équilibre est constante et elle est égale à :

$$q^* = \delta(\delta - 1)/\delta \quad (10)$$

1.2. Equilibre à court terme

Deux points essentiels sont induits du modèle de Dixit & Stiglitz (1970). Premièrement, le producteur de chaque variété fait face à une élasticité constante de la demande. Deuxièmement, les firmes réalisent à long terme des profits nuls. Nous induisons que le prix F.O.B.¹ d'un bien manufacturier dans la région j est donné comme suit :

$$P_j = W_j \quad (11)$$

Nous admettons que les coûts de transport des produits agricoles sont nuls et que le salaire des agriculteurs est le même dans toutes les régions et sera utilisé comme numéraire (on le suppose égal à 1). (Krugman, 1991).

- *Le revenu dans chaque région*

Soit λ la proportion d'ouvriers dans l'économie et $(1 - \lambda)$ la proportion d'agriculteurs. Le revenu de la région j est donné par :

$$Y_j = (1 - \lambda)\delta_j + \lambda\delta_j W_j \quad (12)$$

- *L'indice des prix des produits manufacturés*

Nous notons que le prix C.i.f.² d'une unité importée d'une variété de la région k vers la région j est égal à $W_k \delta^{AD_{jk}}$. Soit T_j l'indice des prix dans la région j , alors :

$$T_j = \left[\sum_{k=1}^n \delta_k (W_k \delta^{AD_{jk}})^{1-\delta} \right]^{1/1-\delta} \quad (13)$$

¹ Free On Bord (FOB): prix de la marchandise sans les coûts de transport et assurances.

² Cost Insurance Freight (CIF) : prix de la marchandise comprenant les coûts de transport et assurances.

Le salaire nominal à l'équilibre est alors :

$$W_j = \left[\sum_{k=1}^n Y_k (e^{\delta D_{jk}})^{1-\delta} T_k^{\delta-1} \right]^{1/\delta} \quad (14)$$

Cette dernière équation est très importante pour nos analyses, puisqu'elle donne le salaire industriel pour lequel les firmes, dans chaque localisation, atteignent l'équilibre, étant donné les revenus et indices des prix au sein de chaque région. Nous savons que l'indice des prix est décroissant avec le nombre de variétés (ou de firmes). De ce fait, si le nombre de firmes diminue, ou si la concurrence diminue, alors l'indice des prix augmente. Par conséquent, il en est ainsi, également du salaire. L'équation (14) détermine le salaire nominal alors que les ouvriers s'intéressent au salaire réel. Ce dernier est défini par:

$$\hat{u}_j = W_j T_j^{-1} \quad (15)$$

1.3. Mobilité des facteurs de production et équilibre à long terme

Finalement, nous retournons au facteur de mobilité. Les agriculteurs sont immobiles et les ouvriers sont parfaitement mobiles et ils sont prêts à se déplacer vers les régions où le salaire réel offert est meilleur en se référant au salaire moyen défini par :

$$\bar{u} = \sum_{j=1}^n \theta_j \hat{u}_j$$

La fonction de mobilité des firmes est donnée par :

$$\frac{d\theta_j}{dt}(t) = \bar{n} \theta_j (\hat{u}_j(t) - \bar{u}(t))$$

avec \bar{n} un paramètre reflétant le degré de sensibilité des ouvriers à la migration vers la région offrant le plus grand différentiel de salaires réels.

Le cadre analytique du modèle de Krugman peut être résumé par le système d'équations non linéaires suivant :

$$\left\{ \begin{array}{l} \frac{d\theta_j}{dt}(t) = \bar{n} \theta_j (\hat{u}_j(t) - \bar{u}(t)) \\ \hat{u}_j = W_j T_j^{-1} \\ W_j(t) = \left(\sum_k Y_k(t) (T_k(t) e^{-\delta D_{jk}})^{\sigma-1} \right)^{1/\sigma} \\ Y_j(t) = (1-\lambda) \theta_j + \lambda \theta_j W_j \\ T_j(t) = \left[\sum_k \theta_k (W_k(t) e^{\delta D_{jk}})^{1-\delta} \right]^{1/1-\delta} \end{array} \right. \quad (I)$$

Cet ensemble d'équations détermine, pour chaque région j ($1 \leq j \leq N$) et à tout instant t ($t > 0$), le niveau du revenu $Y_j(t)$, l'indice des prix $T_j(t)$, le salaire nominal $W_j(t)$ et le salaire réel $\hat{u}_j(t)$. Le système d'équations (I) est complexe pour une résolution analytique, d'où le recours aux méthodes numériques (Ait Amokhtar (2012)). En réalisant des simulations numériques, nous explorerons les équilibres à long terme du modèle de Krugman.

2. Application du modèle de Krugman à la Zone algéroise

Comprendre les mécanismes d'agglomération est l'objet essentiel du modèle de Krugman (1991). Ce dernier est néanmoins limité à une économie de deux régions. Le Racetrack economy (Krugman (1992)) illustre la dynamique de la concentration des activités économiques pour un espace composé de n régions. Selon les hypothèses du modèle, les échanges économiques s'établissent sur un cercle. La simulation du racetrack economy montre la possibilité d'avoir plusieurs points d'équilibre avec 12 régions; une structure spatiale avec deux cités ou trois est la plus émergente. Sur 60 % de cas de simulation, le racetrack economy finit par se concentrer dans deux régions éloignées de 5 et deux régions éloignées de 6, pratiquement dans les autres cas. À des intervalles rares, un des résultats mènerait à trois concentrations équidistantes. Les simulations du modèle de Krugman sur des données réelles ont été initiées par Dirk Stelder (2005). L'auteur développe ce modèle dans le cas bidimensionnel, afin de tester sa robustesse dans la prédiction de la formation des agglomérations sur des structures réelles.

Notre application s'inscrit dans la lignée des travaux de Dirk (2005) et Hakan (2010) dans le souci de mener une analyse prospective sur l'armature urbaine de la Zone algéroise. La simulation du modèle de Krugman (1991) sur des données réelles rencontre quelques difficultés majeures, en raison du manque d'informations relatives à certaines variables du modèle. Choisir des variables proxys est devenu la solution la plus utilisée dans les modèles microéconomiques (Rappaport (1999), Tiebot (1956)). Dans notre cas, nous admettons que la répartition initiale des travailleurs qualifiés dans les différentes communes est proportionnelle à la répartition des entreprises. En outre, nous supposons que le nombre de firmes actives sur le marché algérien est égal au nombre de firmes souscrites au niveau de la Société nationale d'électricité et du gaz (Sonelgaz) (seule compagnie de distribution d'électricité active en Algérie). Une autre variable pour laquelle nous avons été confronté à un manque d'informations est le taux salarial par commune. Par conséquent, les salaires nominaux initiaux seront assimilés aux valeurs des taux d'urbanisation (Belarbi, 2009). Les données considérées dans notre simulation sur la proportion des agriculteurs dans les différentes communes Q_i sont issues de l'Office national des statistiques (2008). La matrice des distances intercommunales est calculée à partir des coordonnées polaires (latitude et longitude) de chaque commune.

Trois paramètres sont considérés comme capitaux dans notre étude, à savoir la part des biens industriels dans les dépenses de consommation (μ), l'élasticité de substitution entre les variétés (σ) et le coût de transport (τ). Nous choisissons pour ces paramètres des valeurs qui sont justifiées par des études empiriques antérieures (Billard (2006)). Nous proposons 12 scénarios (voir Tableau 01), afin de couvrir différentes situations; chaque simulation est comparée à une situation initiale qui est celle de l'année de référence 2008 (Ait-Amokhtar (2012)). L'ampleur des forces d'agglomération et de dispersion dépend des valeurs prises par les paramètres μ , σ et τ . Nous rappelons ci-dessous les définitions de ces paramètres et essayons de justifier le choix des valeurs que nous leur avons choisies pour les simulations.

2.1. Valeurs des paramètres μ , σ et τ et scénarios testés

2.1.1. La part des biens manufacturés dans les dépenses de consommation (μ)

La part du revenu dépensée en biens industriels, représentée par la constante μ dans la formule (1), a une relation positive avec les forces d'agglomération. Les régions périphériques trouvent des difficultés pour attirer le secteur industriel lorsque ce paramètre est fort. La constante μ représente une force d'agglomération présente dans les modèles d'économie géographique. Ainsi, plus la part des biens manufacturés dans les dépenses est importante, plus le secteur industriel joue un rôle majeur dans le développement économique de la région. En se rapportant au travail de Billard (2006), maints articles et travaux font varier la valeur de μ entre 0.3 et 0.5. Krugman (1991) et Andersson et Forslid (2003) prennent comme valeur de base $\mu = 0.3$. Fujita, Krugman et Venables (1999) et Brakman et al. (2001) tiennent une valeur de μ égale à 0.4. Selon le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED, 2008), le poids du secteur industriel dans des économies moins avancées est trop faible, il atteint une valeur moyenne qui ne dépasse pas 0.12. En nous basant sur ces études antérieures, nous décidons de varier le paramètre μ sur l'ensemble des trois valeurs (0.1, 0.3 et 0.5).

2.1.2. L'élasticité de substitution (σ)

L'élasticité de substitution σ joue un rôle important dans la NEG. D'abord, elle interprète le degré de préférence des consommateurs pour la variété et la possibilité de substituer un bien à un autre pour un même niveau de satisfaction. En outre, le paramètre σ montre aussi le degré de concurrence car plus les variétés sont substituables les unes aux autres, plus l'industrie est concurrentielle.

Plusieurs auteurs se réfèrent au travail d'Hummel (1999 ; 2001) pour l'estimation de σ . Dans le cadre d'un modèle avec un seul secteur de production, Hummel (2001) trouve une élasticité de substitution comprise entre 2 et 5.26. Dans le cadre d'un modèle à deux secteurs de production, Hummels (2001) étudie l'élasticité de substitution pour 62 types de biens. Il trouve des résultats pour 57 d'entre eux avec une valeur moyenne de σ égale à 5.6. Hummels propose aussi une élasticité de substitution comprise entre 2 et 5,26 s'il ne considère qu'un seul secteur de production, mais il conclut à la sous-estimation du paramètre. L'analyse fondée sur un modèle à deux secteurs donne une élasticité de substitution moyenne de l'ordre de 5.6. Nous retenons deux valeurs pour σ qui représentent les extrêmes de l'intervalle de Hummel : 2 et 5.

2.1.3. Le niveau du coût de transport (τ)

Les valeurs retenues pour $T = \sigma^\tau$ dans l'ouvrage de référence de Fujita, Krugman et Venables (1999) sont comprises entre 1.5 et 2.1. Billard (2006) fixe le coût de transport des échanges entre les pays de l'Union Européenne pour un niveau plus faible ($T=1,093$), elle justifie son choix par l'existence d'un marché commun entre les Etats. Nous avons choisi deux valeurs du coût de transport : un niveau faible ($\tau = 0.01$) et un niveau important ($\tau = 0.1$). Nous proposons d'étudier les configurations spatiales possibles de la zone

algéroise à long terme; comment le coût de transport peut affecter la répartition de nos ressources humaines; aussi l'effet des économies d'échelle sur la spécialisation des villes. Le choix de cette zone d'étude n'est pas aléatoire; Alger est la capitale économique et politique du pays, et son aire d'influence englobe les Wilayas limitrophes telles que Blida, Boumerdes et Tipaza, avec des déplacements pendulaires et des mobilités quotidiennes de type navette. Aussi, la disponibilité des séries statistiques sur la Wilaya d'Alger et les Wilayas limitrophes a motivé cette application.

Tableau 1 : Scénarios simulés

Scénarios	Coût de transport faible $\delta = 0.01$	Scénarios	Coût de transport important $\delta = 0.1$
Scénario A.1	$(\tau, \delta) = (0.3; 2)$	Scénario B.1	$(\tau, \delta) = (0.3; 2)$
Scénario A.2	$(\tau, \delta) = (0.3; 5)$	Scénario B.2	$(\tau, \delta) = (0.3; 5)$
Scénario A.3	$(\tau, \delta) = (0.5; 5)$	Scénario B.3	$(\tau, \delta) = (0.5; 5)$
Scénario A.4	$(\tau, \delta) = (0.5; 2)$	Scénario B.4	$(\tau, \delta) = (0.5; 2)$
Scénario A.5	$(\tau, \delta) = (0.1; 2)$	Scénario B.5	$(\tau, \delta) = (0.1; 2)$
Scénario A.6	$(\tau, \delta) = (0.1; 5)$	Scénario B.6	$(\tau, \delta) = (0.1; 5)$

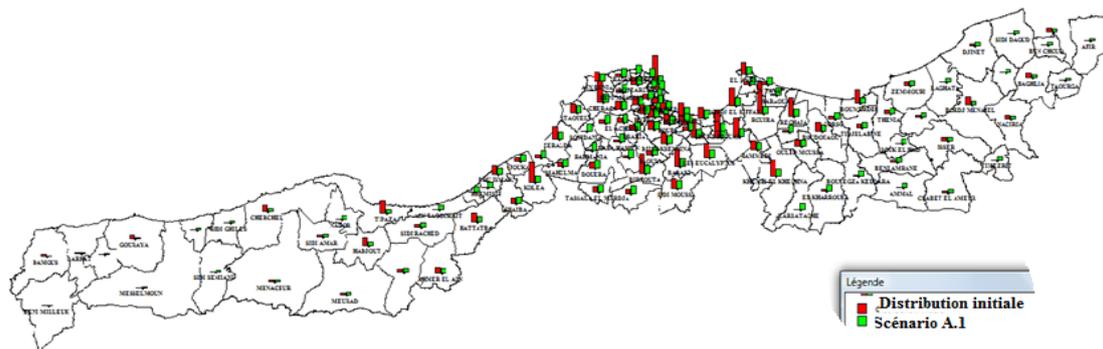
2.2. Résultats des simulations

Les résultats de nos simulations sont répartis en deux groupes : le premier groupe rassemble les scénarios où le coût de transport est de faible valeur ($\tau = 0.01$). (Cette situation correspond au cas où l'État adopte une politique publique en infrastructures de transport (Mansouri (2008)). Le deuxième groupe est composé de simulations dont le coût de transport est important.

2.2.1. Simulation du modèle de Krugman pour un coût de transport faible

Fig.1 présente le résultat de simulation du scénario A.1 où la part de l'industrie est intermédiaire, alors que le degré de substitution et le coût de transport sont faibles ($\tau = 0.3; \delta = 2; \delta = 0.01$). Nous remarquons, dans ce scénario, une dispersion des firmes du centre vers la périphérie.

Fig. 1 : Simulation du scénario A.1

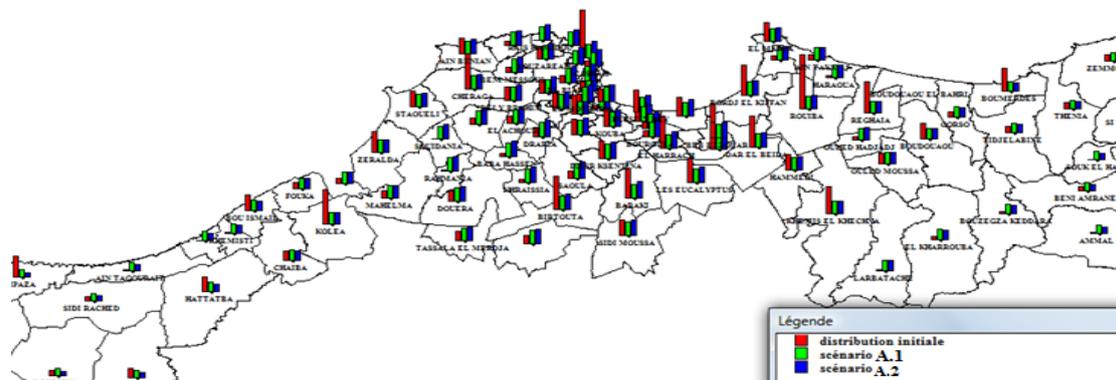


Source : Ait Amokhtar (2012).

À l'équilibre, σ mesure les économies d'échelle: un degré de substitution faible traduit une hausse des économies d'échelle et une faible concurrence entre les entreprises, ce qui stimule ces dernières à s'agglomérer. En outre, la baisse du coût de transport motive les travailleurs et les firmes à s'implanter dans la périphérie, sans perdre les avantages liés à l'agglomération. Nous avons aussi supposé un niveau d'industrialisation faible, ce qui peut entraîner la dispersion des consommateurs autour de la périphérie. Nous sommes donc en présence de forces qui vont dans des sens différents; la résultante de ces forces est illustrée dans Fig. 1, où nous constatons une dispersion du secteur industriel vers les périphéries.

Nous avons également simulé le modèle de Krugman pour un taux de substitution important ($\sigma = 5$) (voir Fig. 2). Selon la théorie économique, plus la valeur de σ est importante, plus les biens sont substituables; ce qui induit la diminution de la part de marché de chaque firme dans la région où elle est installée. Ce phénomène incite les firmes à se délocaliser pour fuir la concurrence des autres firmes. Cette concurrence résultant aussi de la préférence des ménages pour la variété implique une dilution de la demande quand le nombre de variétés augmente.

Fig. 2 : Analyse comparative des scénarios A.1 et A.2



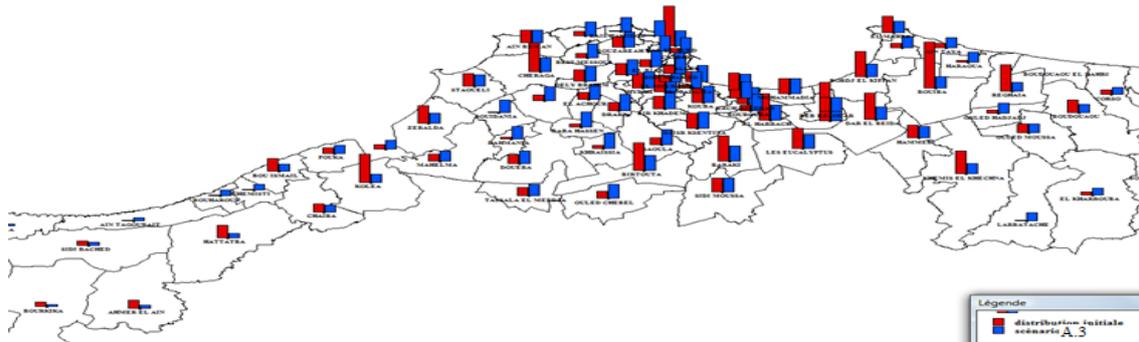
Source: Ait Amokhtar (2012).

D'après les résultats de la simulation du scénario A.2 ($\mu = 0.3; \sigma = 5, \tau = 0.01$), nous observons la même dynamique que le scénario précédent, mais avec la différence que, dans le scénario 2, l'intensité de la dispersion des firmes est plus importante. Nous notons ici une disparité importante entre les communes, suite à l'augmentation de 2 à 5. La Commune de Tipaza enregistre une dispersion des firmes vers les communes qui ont des proportions initiales faibles et cette dispersion s'est accentuée suite à l'augmentation de σ . Ceci s'explique par le fait que la concurrence due à l'augmentation de σ rend plus fort, que dans le scénario A.1, le phénomène de dispersion des firmes vers les périphéries.

Nous analysons, ci-dessous, l'effet d'une augmentation des dépenses des produits industriels sur la configuration spatiale des activités économiques, en gardant l'hypothèse de la baisse du coût de transport. Pour un coût de transport faible, un taux d'industrialisation et un degré de substitution importants (scénario A.3), nous constatons que les firmes ont tendance à s'agglomérer dans un nombre limité de régions (communes), principalement dans la Wilaya d'Alger où le marché est important. (Fig.3). Le résultat de ce scénario peut s'expliquer par l'effet de la taille de marché « the home market effect ». Laussel & Paul (2005) donnent une brève définition de l'effet de la taille de marché de la manière suivante: « lorsque des biens

sont produits avec des rendements d'échelle croissants et que leurs échanges sont soumis à des coûts de transport, les entreprises produisant ces biens ont intérêt à se localiser sur l'aire de marché la plus étendue, afin d'économiser les dépenses liées aux transports des biens ».

Fig. 3 : Simulation du scénario A.3

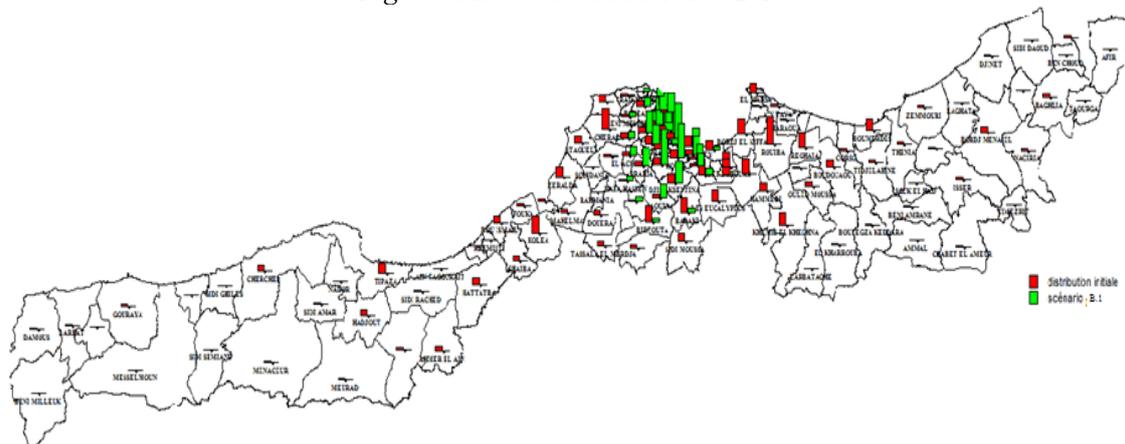


Source : Ait Amokhtar (2012).

2.2.2. Simulation du modèle de Krugman pour un coût de transport important

Pour un coût de transport important et différentes valeurs des taux de substitution et d'industrialisation, le modèle de Krugman (1991) prévoit une concentration du secteur industriel dans quelques communes. La Fig.4 montre significativement l'effet du coût de transport sur la concentration spatiale du secteur industriel. Les entreprises décident de s'implanter dans la région où se trouve un vaste marché, afin d'avoir le maximum de débouchés, sans supporter des coûts de transport. La taille du marché dépend du nombre de résidents dans cette région et de leurs revenus. Néanmoins, le nombre de résidents est lui-même fonction de la demande de travail formulée par les firmes et donc de la quantité d'emplois disponibles dans la région. Ainsi, la taille du marché dépend du nombre de firmes implantées dans la région. Il faut noter toutefois que le nombre d'entreprises présentes dans la région est lui-même fonction de la taille du marché.

Fig. 4 : Simulation du scénario B.1



Source : Ait Amokhtar (2012).

L'effet des paramètres (μ, σ) reste faible dans le cas d'un coût de transport bas; par contre il est plus important pour un τ fort. En effet, dans les scénarios reflétant des situations où le coût de transport est élevé, la structure est très concentrée et cette concentration s'intensifie, lorsque la part de l'industrie augmente et les économies d'échelles deviennent faibles (Ait Amokhtar ; 2012).

2.2.3 Indice de Gini

Pour quantifier l'effet de la variation des paramètres $(\lambda, \delta, \theta)$ sur la dynamique de la concentration du secteur industriel, nous recourons à l'indice de Gini qui mesure la concentration par rapport à une région de référence qui est la distribution uniforme. L'indice de Gini est exprimé comme suit :

$$G = 1 - \sum_{i=1}^n \frac{1}{n} [\bar{e}_i + \bar{e}_{i+1}]$$

où n représente le nombre de régions et \bar{e}_i la part de l'emploi du secteur industriel dans la région i , après avoir ordonné les régions selon un ordre croissant par rapport aux valeurs de \bar{e}_i . Cet indice varie entre 0 et 1. Il prend la valeur 0 dans une situation d'égalité parfaite où les parts de l'emploi dans toutes les régions seraient égales. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Fig. 5 résume nos résultats de simulation pour tous les scénarios. L'indice de Gini y a été calculé sur la base des valeurs de λ_j associées à l'équilibre spatial. Pour $\tau = 0.01$, nous obtenons des valeurs de G faibles, ce qui indique une faible concentration spatiale de l'activité industrielle au niveau des communes. L'indice de Gini atteint des valeurs proches de 1 pour un coût de transport fort ; ce qui signifie une forte concentration de l'activité industrielle dans un nombre limité de régions.



Source : Ait Amokhtar (2012).

2.3. Interprétation des résultats

Notre résultat majeur concerne l'effet de la baisse du coût de transport sur la disparité spatiale du secteur industriel. Cette baisse a pu corriger les inégalités spatiales existant dans les communes, mais cette convergence entre les régions n'est pas absolue. La commune qui a un pouvoir de marché important à l'état initial reste dominante, mais avec un pouvoir de marché moins fort. En outre, l'importance du coût de transport exacerbe les disparités spatiales. L'amplification de la concentration en présence d'un coût de transport élevé peut être expliquée par le fait que les firmes sont incitées à produire dans les régions qui ont un grand marché, afin d'amortir le coût de transaction sur une grande part des ventes. Ce résultat sur

l'effet du coût de transport est en accord avec des travaux d'auteurs de la NEG qui ont traité des questions de politique économique dont l'impact de l'intervention publique sur la localisation des activités au sein des régions. Citons par exemple, Jacques-François Thisse et Miren Lafourcade (2008) qui ont analysé l'effet de l'amélioration du réseau de transport sur les inégalités régionales en France et déduisent la réduction des inégalités régionales, par une amélioration de la qualité des infrastructures de transport.

Un autre résultat important obtenu à partir de nos simulations est l'effet de la distribution initiale des firmes sur leur décision de localisation à long terme. Pour un coût de transport important, les firmes sont incitées à s'installer sur un nombre limité de communes dont la taille, en temps initial, est grande. Ces firmes préfèrent également exercer dans ces communes, car le marché du travail est grand; ce qui leur assure une main d'œuvre qualifiée. Les régions pionnières ont en général développé de meilleurs infrastructures et services offerts aux entreprises, ce qui incite les nouvelles firmes à s'y installer. Les consommateurs ont également intérêt à s'installer dans les communes pionnières où les opportunités d'embauche sont possibles. Cet effet est dénommé dans la littérature « the home market effect » ou l'effet de la taille de marché.

Le paramètre lié au taux de substitution (σ) (ou degré de préférence à la variété) permet de capter les économies d'échelle et le degré de différenciation des produits. A l'équilibre, ce taux a une relation inverse avec les économies d'échelle. L'existence d'un coût fixe de production, auquel est associé un coût marginal supposé constant, favorise l'implantation des activités productives en un lieu unique, à proximité du marché offrant les potentialités marchandes les plus grandes. Les coûts fixes sont ainsi répartis sur un plus grand nombre d'unités produites et vendues et chaque entreprise bénéficie d'un effet taille de marché. Un faible taux de substitution entre les variétés se traduit par une faible concurrence entre les firmes et les consommateurs deviennent indifférents par rapport à leur choix. Enfin, nous avons observé aussi à partir des scénarios simulés que l'augmentation du μ a un effet positif sur la concentration spatiale des firmes. Plus la part des dépenses en produits manufacturés est importante, plus les firmes ont une incitation à s'agglomérer dans un petit nombre de régions, afin de bénéficier des gains liés à leur concentration.

Conclusion

« Distribution inégale des activités économiques », « coût de transport » et « économies d'échelles » sont considérés comme des concepts essentiels dans la compréhension des mécanismes de formation des agglomérations. La Nouvelle Economie Géographique explique ces mécanismes en se fondant sur le modèle d'équilibre général de Dixit & Stiglitz (1977) auquel est greffé le coût de transport. Les économistes considèrent impossible le fait d'avoir des agglomérations, en se fondant sur les hypothèses classiques. Dans ce travail, nous nous sommes basés sur le modèle de Krugman (1991), modèle fondateur de la Nouvelle Economie Géographique, pour analyser les dynamiques de la formation des agglomérations dans la Zone algéroise. La projection du modèle de Krugman sur le cas de la Wilaya d'Alger et les wilayas limitrophes a permis de retrouver un résultat majeur: la baisse des coûts de transport permet de rétrécir les inégalités spatiales existant entre les régions. A cet effet, il est nécessaire que l'Etat parvienne à intégrer le concept d'agglomération dans sa politique d'attractivité territoriale (par exemple, par une intervention sur le secteur de transport pour assurer une

connectivité entre les centres de production et les périphériques, l'Etat réduira les inégalités spatiales dans les différentes communes). L'effet du marché domestique ou « the home market » était aussi visible dans nos résultats de simulations. Quand le coût de transport est élevé, les travailleurs qualifiés sont incités à s'installer sur le grand marché où l'opportunité d'embauche est importante et leur préférence à la variété, satisfaite. Quant aux firmes, elles sont disposées à s'implanter dans les grands marchés où la demande est forte et la capacité d'acquisition d'une main d'œuvre spécialisée, meilleure.

Le modèle de Krugman (1991) décrit les relations microéconomiques qui régissent le comportement des agents économiques à travers un modèle d'équilibre général. Ce dernier résume ces relations dans un système d'équations non linéaires. La formalisation mathématique pose certaines hypothèses restrictives comme celles de l'uniformité de l'espace et de l'homogénéité des comportements des individus qui ne nous offrent que des explications partielles du phénomène d'agglomération. La question que nous nous posons est la suivante: y a-t-il un substitut à ces méthodes traditionnelles? Une méthode récente, qui propose une solution aux modélisations traditionnelles et qui peut contribuer à la NEG, est le système multi-agents (Michel, Ferber et Drogoul (2009)). Cette approche consiste à créer un monde artificiel composé d'agents en interaction et où chacun d'eux est décrit comme une entité autonome dont le comportement est la conséquence de ses observations, de ses tendances internes, de ses représentations et de ses relations avec l'environnement et les autres agents (communications, stimuli, action directe, etc..). Nous pensons, dans un travail futur, pouvoir opérer une extension du modèle de Krugman (1991) par l'introduction de l'hétérogénéité dans l'espace et les comportements des agents économiques et leurs interactions.

Bibliographie sélective

- Ait Amokhtar Smicha (2012), « Modélisation spatiale de la formation des agglomérations. Application à des villes algériennes », mémoire de magister en statistique appliquée, ENSSEA.
- Andersson F et Forslid R (2003), "Tax Competition and Economic Geography", *Journal of public Economic Theory*, Vol. 5(2), pp. 279-303.
- Baldwin Richard, Rikard Forslid, Philippe Martin, Gianmarco Ottaviano et Frédéric Robert (2002), *Economic Geography and Public Policy*, Princeton University Press.
- Belarbi Yacine (2009), « Convergence régionale de l'emploi et dépendances spatiales : Le cas de l'Algérie. Approche par l'économétrie Spatiale », Thèse de Doctorat, Institut National de la Planification et de la Statistique d'Alger & Université Jean Monnet de Saint Etienne.
- Billard Catherine (2006), « Dépenses publiques, localisation des capitaux et concurrence fiscale: une modélisation et économie géographique », Thèse de Doctorat, Economies and Finances, Université Panthéon Sorbonne Paris I.
- Brakeman Steven, Garretsen Harry et Van Marrewijk Charles (2009), *The New Introduction to Geographical Economics*, Cambridge University, Press Economics.
- Brian D. Hahn et Daniel T. Valentine (2007), *Essential Matlab for Engineers and Scientists*, Third edition, Elsevier Ltd.
- Chamberlin Edward (1933), "The theory of Monopolistic Competition", *The economic journal*, 43 (172), pp. 661-666.
- Coissard Steven (2007), « Perspectives de la nouvelle économie géographique de Paul Krugman : Apports et limites », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, No 1, pp. 111-125.
- Combes Pierre Philippe, Mayer Thierry et Thisse Jacques François (2008), *Economic geography: the integration of regions and nations*, Princeton University Press.

- Darrigues Fabrice et Catt Jean-Marc Montaud (2003), « Les expériences d'intégration latino-américaines à la lumière de la Nouvelle Economie Géographique », Séminaire Emma –Rinos, Analyse comparatiste des processus d'intégration régionale Nord-Sud, Paris 26-27 Mai 2003.
- Dixit Avinash K.; Stiglitz E. Joseph (1977), "Monopolistic Competition and Optimum Product Diversity", *The American Economic Review*, Vol. 67, No. 3, pp 297-308.
- Fujita Masahisa, Krugman Paul, Venables Anthony J. (1999), *The spatial economy: Cities, Regions and International Trade*, Cambridge, Massachussets: MIT Press.
- Gagné C., Goffette Nagot F. (2008), « Localisation rurale des activités industrielles. Que nous enseigne l'économie géographique? », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement* 87, pp 101-130.
- Hakan Andic (2010), « L'impact des politiques de transport sur la concentration spatiale des activités », PhD Thesis, Université LAVAL, Québec.
- Hummels David (1999), "Toward a geography of trade costs", *GTAP Working Paper*, No. 17, Purdue University.
- Hummels David (2001), *Toward a geography of trade costs*, Mimeo, Purdue University.
- Kamal Abdelhak (2010), « Industrialisation et concentration urbaine », Thèse de Doctorat, Université du Sud Toulon-Var, Faculté de Sciences Economiques et de Gestion.
- Krugman Paul (1991), "Increasing returns and economic geography", *Journal of Political Economy*, 99 (3), pp 483-499.
- Krugman Paul (1992), "A dynamic spatial model", *Working Paper*.
- Krugman Paul (1993), "On the number and location of cities", *European Economic Review* 37, pp 293-298.
- Krugman Paul (1995), *Development, Geography and Economic Theory*, Cambridge, Massachussets: MIT Press.
- Krugman Paul (1998), *L'économie auto-organisatrice*, De Boeck Université, Bruxelles.
- Lafourcade Miren et Thisse Jacques-François (2008), "New economic geography: A guide to transport analysis", *PSE Working Papers*, halshs-00586878, HAL
- Laussel Didier et Paul Thierry (2005), « L'effet taille de marché: un réexamen du modèle de Helpman-Krugman et de quelques extensions », *Revue d'économie politique* 115 (5).
- Mansouri Yassine (2008), « La localisation des activités productives: les tensions entre les forces centrifuges et centripètes », Thèse de Doctorat « es sciences économiques », Université du Sud Toulon Var.
- Maurice Catin, Cuenca Christine, Kamal Abdelhak (2008), « L'évolution de la structure et de la primatie urbaine au Maroc », *Région et Développement* n° 27.
- Michel Fabien, Ferber Jacques et Drogoul Alexis (2009), « Multi-Agent Systems and Simulation: a Survey From the Agents Community's Perspective », *Multi-Agent Systems: Simulation and Applications* (5) pp. 3—52.
- Mossay Pascal et Picard Pierre (2009), "On Spatial Equilibria in a Social Interaction Model", core discussion paper.
- Rappaport Jordan (1999), "How does labor mobility affect income convergence?", *Research Working Paper* 99-12, Federal Reserve Bank of Kansas City.
- Samuelson, Paul A (1954), "The Transfer Problem and Transport Costs, II: Analysis of Effects of Trade Impediments", *The Economic Journal* 64 (254), pp. 264–289.
- Stelder Dirk (2005), « Regions and Cities: Five Essays on Interregional and Spatial Agglomeration Modeling », Thèse de Doctorat, Université de Groningue.
- Teixeira Fernandes (2002), « Transport policies in light of the new economic geography: the Portuguese experience », *CORE*, Université Catholique de Louvain and Faculdade de Economia do Porto.
- Tiebout Charles M (1956), "A pure theory of local expenditures", *Journal of Political Economy* 64 (5), pp. 416-424.

Reforme monétaire et financement de l'économie

Fatma Zohra SOUAK

Université de Laghouat, Algérie

Youssef RAKHROUR

ENSSEA Alger, Algérie

rakhrouryoussef@yahoo.fr

Résumé

Cet article vise à analyser l'impact des réformes monétaires sur le mode de financement de l'économie algérienne. Le mode de financement pendant la période « socialiste » se caractérise par un volontarisme monétaire des pouvoirs publics, consistant en une injection massive de la monnaie, sans effets, sur la sphère productive. Le mode de financement stipulé par la réforme monétaire opère une rupture d'avec le mode d'administration centralisé de l'économie. C'est par la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit (LMC) que la réforme monétaire instaure de nouveaux mécanismes financiers basés sur les règles du marché. La réforme monétaire dont l'objectif est de maîtriser l'excédent monétaire, notamment durant la période de stabilisation et d'ajustement structurel (1994/1998), a permis de rétablir les grands équilibres économiques. Mais à partir de 2001 et face à la situation de « surliquidité structurelle » du système bancaire, la réforme monétaire est orientée vers le renforcement du cadre monétaire, grâce aux deux amendements de la LMC intervenus respectivement en 2003 et 2010 et visant une allocation dynamique des fonds prêtables.

Mots-clés

masse monétaire et crédit, politique monétaire, banque centrale, économie de marché, économie administrée.

Abstract

This article is a reflection on the impact of monetary reforms in financing and the fundamental equilibrium of the national economy. At the origin, monetary reforms were initiated in order to restore the fundamental balances of the economy. The implementation of the 90-10 law relating to the money and credit (LMC) has eliminated the systematic provision of credit to public enterprises and the monetization of the budget deficit. In this context, The monetary reforms whose aim was to master and reduce the money surplus, especially during the program of stabilization and structural adjustment whose main objective, monetary, is controlling inflation. This program has helped to restore the major economic indicators. Since 2001, the banking sector knows a structural surplus liquidity, mainly due to the monetization of external assets. The monetary reforms have focused on reinforcing the monetary framework through two amendments of 2003 and 2010 of LMC that have helped to establish a dynamic allocation of funds.

Key words

money supply and credit, monetary policy, Central Bank, capitalist systems, planning.

Classification JEL

E51, E52, E58, P1, P2.

Introduction

Durant la période de « gestion » planifiée, le financement de l'économie était entièrement soumis aux impératifs du Plan. Il s'agissait, pour l'essentiel, d'associer des ressources financières aux objectifs physiques centralement arrêtés. Ce mode de financement est fondé sur l'injection massive de la monnaie dans l'économie et la soumission totale du pouvoir monétaire à l'autorité politique. En effet, avec l'avènement des plans de développement, à partir de 1970, le système bancaire algérien n'était qu'un pourvoyeur de fonds destinés à satisfaire la demande de crédit formulée par les entreprises publiques.

A ce titre, la logique du financement bancaire de l'économie a fonctionné, selon le principe de « vases communicants », c'est-à-dire, que l'accroissement en termes relatifs de la part des crédits à l'économie entraîne une diminution de la part relative des crédits à l'Etat et vice-versa. Mais, après plus d'une décennie et demie d'injection massive de capitaux, le système productif n'est toujours pas générateur de surplus. Et le contre-choc pétrolier de 1986 a révélé ses profondes distorsions où l'inefficacité productive se combine avec l'inefficacité du financement.

Mais le rétablissement progressif des équilibres fondamentaux de l'économie nationale et la reprise de la croissance économique ont exigé une rupture d'avec le système de gestion administrée, tant dans ses fondements que dans ses pratiques. D'où la mise en œuvre d'une réforme profonde du système économique pressentie, dès 1987, stipulant le passage à l'économie de marché. La question que l'on tente de résoudre, ici, est de savoir si la réforme monétaire a contribué ou non à la restauration des équilibres fondamentaux de l'économie nationale et à l'amélioration du financement de l'économie. Les hypothèses qui sous-tendent cette interrogation sont au nombre de deux :

- la réforme du secteur monétaire joue un rôle dans la réalisation de la stabilisation macroéconomique;
- une réforme du secteur monétaire et financier réussie peut aider à la réussite des autres secteurs d'activité.

Pour répondre à cette question, nous rappellerons, dans un premier temps, les caractéristiques du financement de l'économie, avant la mise en œuvre de la réforme monétaire et analyserons dans un second temps, les étapes successives de la réforme: l'autonomie des entreprises de 1988, la Loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, le programme de stabilisation et d'ajustement structurel ainsi que les traits principaux de l'évolution monétaire de l'Algérie. Nous mettrons par ailleurs l'accent sur les apports de l'Ordonnance n° 10-04¹ modifiant et complétant l'Ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit et tenterons d'évaluer leur impact en matière de financement.

¹ Ordonnance n° 10-04 du 16 Ramadhan 1431 correspondant au 26 aout 2010, modifiant et complétant l'Ordonnance n° 03-11 du 27 Joumada Ethania 1424 correspondant au 26 aout 2003, relative à la monnaie et au crédit (Journal Officiel de la République Algérienne n°50).

1. Le mode de financement de l'économie algérienne à la veille de la réforme monétaire

Au lendemain de l'indépendance, les pouvoirs publics avaient pour objectif, dans le domaine monétaire de:

- créer un Institut d'émission purement algérien : la Banque centrale d'Algérie (BCA)¹ et une monnaie nationale, le dinar Algérien ;²
- doter le pays d'instruments monétaires et financiers adaptés à un nouveau type d'économie, à travers l'absorption par le secteur socialiste de l'ensemble des établissements de dépôts et de crédit et la création de banques nationales.

En effet, l'algérianisation des banques et la mise en place, à partir de 1966, d'un système bancaire national ont permis une amélioration sensible du financement de l'économie qui s'est traduite par un désengagement progressif de la banque centrale, notamment au niveau des crédits directs au secteur productif.

A ce titre et avec l'avènement des plans nationaux de développement, à partir de 1970, le système bancaire national était appelé à satisfaire la demande de crédit émanant essentiellement des entreprises publiques. Pour cette raison, le taux de liquidité de l'économie, mesuré par le rapport entre les agrégats M2 et le PIB, a toujours été élevé, voire nettement supérieur à 50%, à l'exception de l'année 1974 où il n'était que de 46%, en raison de l'évolution brutale des prix des hydrocarbures. Cet indicateur fait ressortir le caractère inflationniste du financement de l'économie nationale. Par ailleurs, le bilan de la gestion centralisée de l'économie a mis en évidence des déséquilibres macroéconomiques et financiers internes et externes, à savoir :

- un déficit de la balance de paiements courants de 1986 à 1989 (à l'exception de l'année 1987, durant laquelle il y a eu un excédent résultant d'une réduction drastique des importations, dans le but de contenir la dégradation de la balance des paiements;
- une augmentation significative du ratio du service de la dette extérieure, dès 1986;
- le recours à l'endettement extérieur à court terme : entre 1985 et 1987, la dette extérieure a augmenté de 06 milliards de dollars. Le raccourcissement des échéances est l'autre élément qui a pesé lourdement sur le service de la dette et son ratio. L'échéance moyenne du total des engagements mobilisés est passée de 9,3 ans en 1986, à 3,5 ans à la fin de 1989 ;
- un déséquilibre structurel des finances publiques, entraînant un recours accru au financement monétaire du déficit du Trésor public de 1983 à 1989 : le déficit monétisé du Trésor a atteint 12.7% du PIB en 1988;
- un accroissement significatif du ratio de liquidité jusqu'en 1988, due à une faible intermédiation financière et à un refinancement accru des banques, auprès de l'Institut d'émission. Ce ratio a atteint 84% en 1988 contre 76% en 1985. Ce qui ne manque pas de provoquer une hausse de l'inflation, malgré le système des prix administrés alors en vigueur;

¹ La Loi n° 62-144 du 13/12/1962.

² La Loi n° 64-11 du 10 avril 1964 instituant l'unité monétaire nationale.

- des distorsions importantes des prix relatifs, en situation de persistance des mécanismes d'inflation réprimée, malgré le glissement du taux de change, à partir de 1986 ;
- une croissance négative du PIB (en volume) dommageable pour l'emploi.

Le contre-choc pétrolier de 1986 semble avoir révélé que c'était plutôt l'économie d'endettement qui avait prévalu. En effet, après plus d'une décennie et demi d'injection de capitaux, le système productif, en construction, n'est toujours pas générateur de surplus. En outre, « le financement de l'investissement était assuré directement et indirectement (dette extérieure) par la rente pétrolière auquel l'Algérie a adossé un financement interne et externe, car d'une part, l'épargne budgétaire reste essentiellement, une donnée exogène générée majoritairement par la fiscalité pétrolière et d'autre part, les paiements au titre de la dette extérieure étaient assurés ou gagés, quasi-exclusivement, par les recettes pétrolières ». (CNES, 2002)

Devant une telle situation, la réforme du système économique mise en œuvre a comporté une série des mesures touchant plusieurs secteurs : agriculture, entreprises et banques. Ces mesures constituaient le palier inférieur d'une réforme structurelle qui allait être systématisée, à partir de 1988, en vue d'un démantèlement progressif des pratiques de l'économie administrée. A cet effet, « la démarche choisie se fonde sur le gradualisme pour mieux tenir compte du contexte largement dominé par un secteur public, dépendant de l'exportation d'hydrocarbures, le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, l'inconvertibilité de la monnaie... Les réformes sont abordées sous l'angle prioritaire de l'assainissement financier des entreprises publiques, afin d'adoucir le passage à l'économie de marché » (TALAHITE, 2000).

Dans ce cadre, une réforme de l'économie algérienne est engagée à partir de janvier 1988 visant principalement l'autonomie des entreprises publiques. Et dans ce nouveau schéma organisationnel, il fallait dissocier l'Etat propriétaire de l'Etat gestionnaire. Cette séparation était matérialisée par la création des Fonds de Participation,¹ en tant qu'agents fiduciaires de l'Etat. En effet, « les réformes engagées énonçaient clairement la suspension de la tutelle de la gestion sur les Entreprises Publiques Economiques (EPE) et dénonçaient le délit d'ingérence dans la gestion de l'administration dans les entreprises, par tout organe que ceux de l'entreprise; il s'agit de faire en sorte que l'entreprise publique ne se limite pas à de simples fonctions d'exécution, mais qu'elle devienne, pour les domaines pour lesquels elle est la structure la mieux outillée et la plus impliquée, un centre de décision autonome, un centre de choix pour définir les objectifs optima de son activité, ainsi que les meilleures voies de leur réalisation». (OUCHICHI, 2011).

La gestion de l'entreprise n'est plus assurée directement par l'Etat, mais par la Direction de l'entreprise, selon les règles du droit commercial. Selon cette logique, la réforme a permis de rétablir une certaine orthodoxie dans les relations banques-entreprises et de conférer aux banques leur autonomie, tout en les soumettant aux principes de rentabilité et de commercialité. L'automaticité d'octroi des crédits est désormais annulée. La banque procède à l'évaluation du risque encouru par le projet d'investissement et décide d'accorder ou non des crédits. Concernant les projets d'investissement à caractère stratégique, le financement est

¹ Les fonds de participation seront dissous, en 1995, et remplacés par des holdings publics chargés de la gestion des capitaux marchands de l'Etat.

assuré, soit par la seule Banque algérienne de développement, soit en collaboration avec les banques commerciales.

Toutefois, la réforme engagée, à partir de 1988, a atteint rapidement ses limites et certaines mesures qui y étaient liées n'ont même pas vu le jour, en raison des graves problèmes économiques découlant du choc pétrolier de 1986. De surcroît, «les institutions publiques, en particulier celles impliquées dans le processus de réforme économique ont montré leurs limites dans la conduite de la transition. Les comportements bureaucratiques, les rigidités des règlements et les logiques rentières ont continué à produire des inefficacités, aussi bien dans la conduite des politiques publiques que dans la gestion des entreprises publiques et des services publics » (BELMIHOUB, 1998). Ce sont ces limites qui ont conduit les pouvoirs publics à initier d'autres mesures.

2. Réforme monétaire et financement de l'économie à partir de 1990

2.1. La Loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit et ses effets

Dans le prolongement de la réforme économique engagée en 1988, la Loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la Monnaie et au crédit (LMC) a porté sur les mesures de type monétaire, dans le but d'instaurer de nouveaux mécanismes de financement basés sur les règles du marché. De ce fait, cette Loi a marqué, d'une manière décisive, dans le domaine monétaire et bancaire, le processus de transition de l'économie algérienne. Ses principaux apports sont les suivants:

- assurer l'indépendance de la Banque centrale à l'égard du pouvoir exécutif et réhabiliter son rôle dans la gestion de la monnaie et du crédit. Ainsi, la Banque centrale joue désormais, d'une façon active, le rôle qui lui incombe dans la conduite de la politique monétaire;
- autonomiser la sphère monétaire et bancaire par rapport à la sphère réelle : la Loi 90/10 met un terme à toute ingérence administrative dans le secteur financier, tout en soumettant les relations banques-entreprises, aux règles contractuelles; d'où la suppression définitive de l'octroi systématique de crédits et de l'obligation de domiciliation unique;
- autonomiser la sphère monétaire et bancaire par rapport à la sphère budgétaire, c'est-à-dire, mettre fin à la monétisation du déficit budgétaire qui est devenue systématique. A cet égard, le Trésor est obligé, en vertu de l'article 213, de rembourser sa dette vis-à-vis de la Banque centrale sur une période de 15 ans, moyennant une convention entre les deux institutions. En plus, l'article 78 limite le montant des avances de la Banque centrale au Trésor à 10 % des recettes fiscales ordinaires de l'exercice écoulé et pour une durée totale de 240 jours, le tout devant être remboursé en fin d'année;¹
- déspecialiser les banques et clarifier les missions qui leur sont dévolues, ainsi qu'aux établissements financiers;
- instituer une Commission Bancaire considérée comme autorité de supervision des banques et établissements financiers et dotée du pouvoir de sanction (art.143).

¹ Un aménagement apporté par l'Ordonnance 03-11 du 26/08/2003 dans l'alinéa 3 de l'article 46 dispose : « La Banque d'Algérie est autorisée, également, à consentir exceptionnellement au Trésor public une avance destinée exclusivement à la gestion active de la dette publique extérieure ».

La loi sur la Monnaie et le Crédit de 1990 a consacré l'importance de la régulation monétaire dans la maîtrise et la résorption des déséquilibres financiers internes et externes. Un programme de stabilisation ad hoc est mis en œuvre en 1991, suite à l'accord de confirmation conclu entre l'Algérie et le Fonds Monétaire International dont l'objectif principal est le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements. Dans ce cadre, des mesures ont été prises telles que:

- la libération des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs : Dans cette optique, un processus graduel de déréglementation des taux d'intérêt est mené. En mai 1990, les taux créditeurs sont libéralisés dans la perspective d'attirer les encaisses thésaurisées du public. Cependant, en termes réels, ces taux étaient négatifs durant la période 1990-1996. Quant aux taux débiteurs, ils étaient libérés de manière graduelle, pour ne pas pénaliser les demandeurs de crédits. En mai 1990, un plafond de 20% a été imposé aux banques puis supprimé, en avril 1994, tout en limitant la marge d'intérêt des banques à 5% au-dessus du coût moyen des ressources bancaires. Cette marge est définitivement supprimée en décembre 1995;
- la limitation de la croissance de la masse monétaire : cette politique s'est traduite par la fixation de taux de croissance de la masse monétaire au moyen du plafonnement des crédits bancaires et du durcissement des conditions de refinancement auprès de la banque centrale. A fin de 1991, il est fixé comme objectif un taux de croissance de 5%. Cependant le taux de croissance de la masse monétaire a sensiblement augmenté pour atteindre 21% en 1991.
- une dépréciation sensible de la monnaie nationale : une dévaluation franche, au lieu d'un glissement du dinar, intervient en septembre 1991; elle porte la valeur moyenne du dollar à 9 dinars algériens (DA), en 1990 et à 18,5 DA en 1991.

Dans ce contexte, la conduite rigoureuse de la politique monétaire, en 1991, a contribué à résorber l'excédent monétaire : le ratio de liquidité de l'économie enregistre un recul important pour se situer à 48 % en 1991 contre 84% en 1988. Toutefois, l'effort de stabilisation n'a pas été poursuivi et consolidé au cours des années 1992 et 1993 et le programme d'ajustement macroéconomique n'a été, ni mené à son terme, ni appliqué dans son intégralité. Deux raisons peuvent être avancées (NAAS, 2003,207) :

- une partie des financements extérieurs prévus dans le plan d'ajustement n'est pas débloquée, ce qui a entraîné une contraction du volume des importations et une baisse de la production;
- le gouvernement refuse de céder aux pressions extérieures pour procéder au rééchelonnement de la dette extérieure auprès des clubs de Paris et de Londres. Cette position a eu pour effet de freiner fortement l'accès à différentes sources de financements extérieurs appuyées initialement par l'accord de confirmation avec le FMI.

Pour ces motifs, un changement de cap est opéré, en 1992, par le décideur politique. Il s'agit d'un retour au déficit budgétaire, et par conséquent, à une vive expansion monétaire résultant d'une importante implication de la Banque centrale dans le financement de l'économie ; l'essentiel de ce financement étant accordé, sous forme des concours au Trésor.

A la fin de l'année de 1993, la situation économique est toujours caractérisée par des déséquilibres macroéconomiques et financiers internes et externes importants. Au plan interne, le ratio de liquidité enregistre une croissance significative pour atteindre le taux de

54% en 1993, alors qu'il était de 49% en 1992, et ce, malgré la contraction de la demande d'importations. De même, la détérioration des finances publiques s'est accentuée, suite à l'apparition d'un déficit du Trésor de l'ordre de 9% du PIB. Au plan externe, la baisse du prix du pétrole qui passe de 23,4 USD le baril en 1990 à 17,5 USD en 1993, entraîne une baisse de recettes d'exportations. L'équilibre de la balance commerciale n'a été atteint qu'au prix d'une compression drastique des importations. Le ratio de solvabilité de l'Algérie demeure à un niveau supérieur à 50% ; le service de la dette représente, en 1993, plus de 86% des exportations des biens et services, contre 76% en 1992. Ces résultats témoignent de l'aggravation des déséquilibres macroéconomiques et financiers, dans un contexte marqué par la ferme volonté des autorités d'éviter le rééchelonnement de la dette. Cependant, le recours aux institutions monétaires et financières internationales est devenu incontournable, en raison de la grave crise des paiements extérieurs et la croissance du poids du service de la dette extérieure qui continue d'accaparer l'essentiel des recettes d'exportations. Dans ces conditions, l'Algérie a demandé l'appui des institutions financières internationales, à travers la conclusion d'un nouvel accord de confirmation avec le FMI, couvrant une période de 12 mois (Avril 1994-Mars 1995) et accompagné d'un accord de rééchelonnement. Ce dernier est suivi à son terme, d'un autre accord de « facilité de financement élargie » pour une période de trois ans (juin 1995-mai 1998). En contrepartie des ressources apportées, l'Algérie s'engage dans un programme de stabilisation et d'ajustement structurel dont les principales mesures sont les suivantes :

- l'ajustement du taux de change du dinar algérien : deux objectifs sont fixés en la matière : une nouvelle dévaluation du dinar (il s'agit d'une mesure immédiate destinée à corriger la surévaluation du dinar. Cette dévaluation est de l'ordre de 50% par rapport au dollar américain) et le remplacement du régime de change (le 1^{er} octobre 1994, la Banque d'Algérie adopte un régime de flottement dirigé);
- la réforme des finances publiques, afin d'établir l'équilibre budgétaire à travers essentiellement la compression de la demande;
- la poursuite du processus de libéralisation des prix entamé, depuis 1989, afin de réduire le montant des subventions ; ce qui a permis, fin 1997, de supprimer toutes les subventions des produits alimentaires et énergétiques;
- la maîtrise de l'inflation, au moyen notamment du contrôle de l'expansion monétaire et du crédit. En effet, l'objectif principal assigné à la politique monétaire est la lutte contre l'inflation, aux termes du paragraphe 05 de l'instruction n° 16-94.¹ Dans cette perspective, les principales actions prises consistent à fixer le taux de réescompte à 15 % ; un taux pivot d'intervention de la Banque centrale sur le marché monétaire à 20 % (supprimé en juin 1997) ; un taux des crédits accordés aux banques en comptes courants à 24 % et un plafond de refinancement pour chaque banque; l'introduction de la technique d'appel d'offres, sous forme d'adjudication de crédits et l'instauration d'une politique d'open-market et de réserves obligatoires.

Il est à noter que la politique monétaire durant la période d'ajustement structurel a poursuivi l'objectif de limitation de la croissance de la masse monétaire; ce qui a contribué à réduire sensiblement le taux d'inflation et ce, dans un contexte marqué par une libéralisation généralisée des prix. En effet, le taux d'inflation de l'ordre de 30% en 1994 est passé à 5%, à la fin de 1998. En ce qui concerne le financement de l'économie par la Banque centrale, il a

¹ Instruction n° 05-96 du 27 août 1996 modifiant l'instruction n° 16-94 du 9 Avril 1994 relative aux instruments de conduite de la politique monétaire et au refinancement des banques.

enregistré une diminution, à partir de 1996, pour avoisiner 25% de la masse monétaire M2, à la fin du programme d'ajustement structurel, alors qu'il était de l'ordre de 53% en 1995. La poursuite de l'application rigoureuse de la politique monétaire et budgétaire au-delà la période du programme d'ajustement structurel a permis de consolider les résultats macroéconomiques durant les années 1998, 1999 et 2000.

2.2. La réforme monétaire des décennies 2000 et 2010

Le contexte de la décennie 2000 est complètement différent de celui de la décennie 1990 où tous les indicateurs macroéconomiques sont satisfaisants, à l'exception du taux de chômage qui demeure très élevé (30% à fin 1998). Cette situation a conduit les pouvoirs publics à poursuivre la réforme et à créer les conditions nécessaires à une croissance économique durable. Au plan monétaire, les principales évolutions se présentent ainsi : le système bancaire connaît, à partir de 2001, une situation de *surliquidité structurelle*, due essentiellement à la monétisation des avoirs extérieurs, suite à l'amélioration des recettes pétrolières et subsidiairement, aux débours du Trésor public, au profit des banques publiques pour leur recapitalisation et pour son désendettement partiel envers elles. De ce fait, le système bancaire s'est retrouvé hors Banque centrale: plus de réescompte, plus de pension ou d'adjudication. Seul le marché monétaire interbancaire demeure fonctionnel.

Dans ce contexte, le cadre légal relatif à la monnaie et au crédit est marqué, en 2010, par de nouvelles dispositions législatives relatives à la monnaie et au crédit, suite à la promulgation de l'Ordonnance n° 10-04 modifiant et complétant l'Ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit dont le contenu tient dans les aménagements suivants :

- donner un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire : l'article 35 stipule que « la Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie ». Ainsi, l'objectif de stabilité des prix inhérent au nouveau cadre de la politique monétaire institué en 2010 devient déterminant par rapport aux objectifs quantitatifs de crédit qui peuvent s'interpréter comme objectifs intermédiaires;
- assurer la sécurité et la solidité du système bancaire. Cet important renforcement du cadre législatif de la stabilité financière, en 2010 est intervenu, après la révision de la loi relative à la monnaie et au crédit en 2003; l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 ayant conforté le cadre légal de l'activité bancaire, notamment les conditions d'entrée dans la profession bancaire, suite à la faillite de petites banques fragiles ayant conduit au retrait de leur agrément;
- appliquer aux banques et établissements financiers la législation nationale, en matière d'investissements étrangers et renforcer la protection des intérêts de l'Etat. Selon l'article 83 de l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003, « les participations étrangères dans les banques et établissements financiers de droit algérien ne sont autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital », en outre, l'article 94 stipule que « l'État dispose d'un droit de préemption sur toute cession d'actions ou de titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier »;
- mettre en conformité le dispositif prudentiel avec les pratiques internationales, notamment celles édictées par le Comité de Bâle : s'appuyant sur les

recommandations issues du rapport de la mission d'évaluation conjointe Fonds Monétaire International/Banque Mondiale, la Banque d'Algérie met en place un groupe de travail chargé de la refonte du cadre prudentiel en vigueur, en prévision du passage prévu au quatrième trimestre 2014, à l'application des normes de Bâle II¹ avec prise en charge de certaines normes de Bâle III;²

- améliorer la gestion des risques et renforcer le contrôle interne des banques et établissements financiers : des améliorations considérables ont été constatées, en matière de contrôle interne et de surveillance et mesure des risques par certains établissements et leur adaptation aux exigences du nouveau règlement n° 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne. Ces améliorations portent, notamment, sur la mise à niveau de leur système d'informations permettant d'assurer une surveillance efficace et permanente des risques encourus.

Tableau N° 01 : Evolution des crédits distribués (En milliards de DA et en %)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Crédits au secteur public	989,3	1 202,2	1 485,9	1 461,4	1 742,3	2 040,7	2 434,3	3 382,9
Crédits au secteur privé	1 214,4	1 411,9	1 599,2	1 805,3	1 982,4	2 244,9	2 720,2	3 120,0
Total des crédits distribués	2 203,7	2 614,1	3 085,1	3 266,7	3 724,7	4 285,6	5 154,5	6 502,9
Évolution des crédits distribués	16%	19%	18%	6%	14%	15%	20%	26%
Part crédits au secteur public	45%	46%	48%	45%	47%	48%	47%	52%
Part crédits au secteur privé	55%	54%	52%	55%	53%	52%	53%	48%

Source : élaboré selon les données de la Banque d'Algérie.

En matière du financement de l'économie, on constate que l'agrégat crédit intérieur et principalement, sa composante « crédit à l'économie » émerge comme déterminant dans le processus de création monétaire. En effet, cet agrégat évolue d'une année à l'autre de façon notable, comme le souligne le tableau N° 01. Il s'agit de crédits distribués directement à la clientèle ou par le biais de l'investissement en obligations émises par cette clientèle. En termes de maturité, la structure de l'encours des crédits distribués par les banques, à fin 2014, montre que les crédits à moyen et long terme représentent 72% (contre 50,4% en 2002) de l'encours des crédits distribués contre 28 % (49.6% en 2002) pour les crédits à court terme. Il s'agit d'une nouvelle tendance amorcée en 2006, due, notamment, à la progression des crédits à long terme distribués pour financer les investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. A ce titre, le plan quinquennal 2010-2014 prévoit un montant de plus de 2 000 milliards

¹ Les normes Bâle II constituent un dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender les risques bancaires et principalement le risque de crédit.

² La réforme Bâle III fait partie des initiatives prises pour renforcer le système financier à la suite de la crise financière de 2007 afin de garantir un niveau minimum de capitaux propres et d'assurer la solidité financière des banques (wikipédia.org).

DA de crédits bancaires bonifiés par l'Etat, pour la réalisation de nouvelles centrales électriques, le développement de l'industrie pétrochimique et la modernisation des entreprises publiques. Ceci confirme que le financement bancaire de l'investissement est bien sur un trend de forte expansion portée par des conditions de financement favorables: offre de fonds prêtables accrue, rallongement des maturités, taux d'intérêt faible.

Par ailleurs, l'analyse de la structure des crédits à l'économie par secteur juridique, révèle que la part des crédits distribués au secteur privé se situe à 48 % en 2014. Toutefois, le développement des crédits aux PME reste en deçà de l'objectif recherché, à travers les différentes mesures prises par les pouvoirs publics pour faciliter des crédits aux PME (création des organismes de garanties, bonification des taux d'intérêt,...). A ce propos, il importe de souligner que le niveau élevé des risques de crédit sur des groupes privés s'explique par le volume des créances non performantes et contribue, dans une certaine mesure, à l'aversion des banques en la matière, pendant que leur faiblesse sur le plan de la gestion des risques de crédit persiste. Pour contrer cette situation, les autorités monétaires décident de créer une centrale des risques des particuliers, afin d'en améliorer l'évaluation et d'encourager les prêts.

Conclusion

La Loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit (LMC) procède à l'autonomisation de la sphère monétaire par rapport à la sphère réelle et budgétaire, en supprimant l'octroi systématique de crédits aux entreprises publiques et la monétisation du déficit budgétaire. Avec le plan d'ajustement structurel (1994/1998), c'est la maîtrise de l'inflation au moyen notamment du contrôle de l'expansion monétaire et du crédit, qui est recherchée. A la fin de la période observée, les principaux indicateurs économiques révèlent un rétablissement des équilibres macroéconomiques et financiers de l'économie nationale.

C'est à partir de 2001 que l'excès structurel de liquidité monétaire, due essentiellement à la monétisation des avoirs extérieurs, a augmenté significativement les capacités des banques dans le financement de l'économie. Dans ce contexte, deux principaux amendements de la LMC sont opérés. Si le premier, en 2003, renforce les conditions d'installation et de contrôle des banques et établissements financiers, le second, en 2010, donne un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire. Mais la stabilité monétaire et financière qui en a résulté, fut de courte durée. La conjoncture économique défavorable que connaît l'Algérie, depuis mi 2014, suite à la baisse drastique des cours de pétrole, met en évidence la nécessité de reconfigurer l'économie nationale à travers une série de réformes structurelles visant sa diversification. À ce titre, la politique monétaire devrait appuyer ces efforts par une politique de taux d'intérêt modéré et une offre de monnaie non discriminatoire.

Bibliographie

Belmihoub Mohamed Chérif, (3^{ème} trimestre 1998), « Le management des politiques publiques : une approche institutionnaliste, le cas de l'Algérie », *Cahiers du CREAD*, n°45,

- Benabdellah Youcef (1999), « Economie rentière et surendettement », Thèse Doctorat Lyon II, pp. 200, 220.
- Benhalima Ammor (2001), *Le système bancaire algérien : textes et réalités*, Alger : Editions Dahlab, pp. 13, 32, 73, 78,79.
- Benhalima Ammor (1997), *Monnaie et régulation monétaire référence au cas de l'Algérie*, Alger : Editions DAHLAB, p. 31.
- Bia Chabane (2006), « Les réformes monétaires et financières et leur impact sur l'entreprise algérienne », *Revue d'Économie et Statistique Appliquées*, I.N.P.S, Alger, N° 06, p. 8.
- Boudjema Rachid (2006), « Algérie: chronique d'un ajustement structurel », *Revue d'Économie et Statistique Appliquées*, I.N.P.S, Alger, p. 31.
- Dahamani Ahmed & Chavance Bernard (1999), *L'Algérie à l'épreuve: Économie politique des réformes 1980-1997*, Paris : Editions L'Harmattan, p. 35.
- Naas Abdelkrim (2003), *Le Système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché*, Paris : Edition Maisonneuve et la Rose, pp. 56, 94, 207.
- Ouchichi Mourad (Mai 2001), « L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie », Thèse de doctorat, Lyon II, p. 31.
- Oufriha Fatima Zohra (1999), « Ajustement structurel, stabilisation et politique monétaire en Algérie », *Cahiers du CREAD*, N° 46-47.
- Pascallon Pierre (Octobre 1970), « Le système monétaire et bancaire algérien », Paris, *Revue Banque*, N°289, p. 871.
- Talahite Fatiha (2^{ème} trimestre 2000), « La réforme bancaire et financière en Algérie », *Cahiers du CREAD*, N°52.
- *** (2005), « Regards sur la politique monétaire en Algérie », Conseil national économique et social CNES.
- *** (2003), *Économie algérienne ; les enjeux et les choix à moyen terme (1996-2000)*, Alger, Document de doctrine, pp. 14-15, 19-20.
- *** (2002), « Rapport Préliminaire sur les Effets Economiques et Sociaux du Programme d'Ajustement Structurel », Conseil national économique et social CNES.
- Rapports de la Banque d'Algérie : de 2002 à 2014.

**Impact de la motivation au travail sur les performances sociale et économique de l'entreprise de transport en commun public.
Etude de cas : Etablissement des Transport Urbains et Suburbains d'Alger (ETUSA)**

Amel GUEHAIRIA, Halima ZOUAOUI, Mustapha BENLOULOU
ENSSEA Alger, Algérie
ameguehairia@gmail.com

Résumé

Ce propos analyse l'impact de la motivation au travail sur les performances économique et sociale d'une entreprise de transport en commun public. Nous définirons, dans une première étape, le concept de motivation, à partir de ses déterminants ainsi que des théories qui y sont consacrées et présenterons, dans une deuxième étape, les différentes définitions et critères de performance d'une entreprise. La troisième étape est dédiée, elle, à l'analyse des résultats de l'enquête effectuée au sein de l'ETUSA. L'échantillon choisi est constitué de 100 sondés et la méthode adoptée est celle des quotas et l'entretien face à face. Le résultat en est, sommairement, que la motivation au travail est un levier de la performance de l'entreprise. Mais il est nécessaire d'y associer l'influence de l'environnement.

Mots-clés

ressources humaines, motivation au travail, performance sociale, performance économique.

Abstract

In this study, we analyze the impact of work motivation on economic and social performance of a common public transport company. After we have defined the concept of motivation, we studied its levels and its determinants thus the theories which were interested in it. In the second point, we presented the different definitions and the criteria of performance of a company. We dedicated the last point to the analysis of the results of the investigation made within the ETUSA. The sample selected consisted by 100 people polled, by adopting the method of the quotas and the interview face to face, we came to results according to which the work motivation is a lever of the performance of the company, but not only the environment also influences on the performance's company.

Key words

human resources, work motivation, social performance, economic performance.

Classification JEL

O15, I31, J28.

Introduction

Le concept de motivation au travail a été développé, à partir de la deuxième partie du XX^{ème} siècle. Bon nombre de théories y sont consacrées. A. Eraly (1997, p. 10) définit la motivation comme « l'engagement de la personne dans son travail qui, si le contexte le permet, va entraîner un surcroît de performance ». Cette définition s'inscrit dans le cadre des buts

majeurs que se fixent, aujourd'hui, les managers désirant faire du bien-être individuel et professionnel des salariés, leurs priorités. Des salariés qui sont considérés comme les premiers vecteurs de la performance de l'entreprise. Aussi, l'entreprise se doit-elle de construire une stratégie motivationnelle adaptée à son domaine d'activité (industriel, commercial et service). Celui visé par cette réflexion est le transport en commun public assuré par l'Etablissement des Transports Urbains et Suburbains d'Alger (ETUSA). La double question que nous nous y posons est la suivante: en quoi la motivation au travail influe-t-elle sur les performances économique et sociale de l'entreprise et y a-t-il une stratégie motivationnelle efficace au niveau l'ETUSA? Mais avant d'y répondre, nous regarderons d'abord de plus près le concept de motivation.

1. Revue de littérature sur la motivation au travail

Le terme « motivation » est apparu très récemment et son usage s'est généralisé dans tous les domaines, à partir du milieu du vingtième siècle (Mucchielli, 1981; Feertchak, 1996). La motivation ne cherche pas seulement à expliquer le comportement, mais aussi la persistance de l'action. Les modèles volitionnels (Heckhausen, 1986 ; Achtziger, Gollwitzer & Sheeran, 2008 ; Gollwitzer, 1999 ; Kuhl 1987) expliquent la persistance de l'action par le concept de volonté. En d'autres termes, l'impact de la motivation doit intégrer deux dimensions : *le comportement* et *l'action*. En effet, l'action ne peut subsister que si elle est entretenue; et, à son tour, elle entretient la motivation.

1.1. Définition du concept de motivation au travail

Il n'est pas aisé de définir le terme « motivation ». En 1964, Atkinson (1964) publie un ouvrage de 300 pages dans lequel il élude délibérément le problème de définition de ce concept. Par ailleurs, cent quarante (140) définitions du concept « motivation » sont signalées et classées en 1981 par Kleinginna (Kleinginna & Kleinginna, 1981). D'autres auteurs présentent des définitions d'un certain nombre de chercheurs (Cofer & Appley, 1964); (Korman, 1974) ; (Loke & Latahm, 1990) ; (Erez, Kleinbeck & Thierry, 2001); mais aucune d'elles n'offre de définition explicite du concept en cause. Toutes renvoient quasiment à sa « conception énergétique ». Jones (1955) propose une définition selon laquelle la motivation au travail détermine « comment le comportement se déclenche, est énergisé, est soutenu, est dirigé, est immobilisé et quel type de réaction subjective est présent dans l'organisme de l'individu, lorsque tout ceci se produit » (Jones, 1955, p.145). Puis, en 1968, la motivation au travail est définie comme une énergie qui désigne la nature de comportement d'un individu (Porter & Lawler, 1968). Pinder définit la motivation au travail comme « un ensemble de forces énergétiques qui proviennent aussi bien de l'intérieur de l'être humain que de son environnement, pour susciter le comportement lié au travail et pour déterminer sa forme, sa direction, son intensité et sa durée» (Pinder, 2008, p.11). Steers et Porter estiment que « la motivation se définit comme étant un stimulateur du comportement humain et ce sont les forces énergétiques qui poussent les individus à se comporter de certaines manières ». (Steers et Porter, 1991, p. 230). En 1993, Vallerand et Thill, élaborent une définition de la motivation qui insiste sur « le construit hypothétique utilisé, afin de décrire les forces internes et/ou externes produisant le déclenchement, la direction, l'intensité et la persistance du comportement » (Vallerand et Thill, 1993, p. 18.). En 1996, Roussel analyse la motivation en explicitant « comment elle dirige ou canalise un comportement et comment ce dernier est

maintenu et soutenu » Roussel (1996). En 2003, la motivation est définie par Pritchard et Payne « comme le processus qui détermine comment l'énergie est utilisée pour satisfaire des besoins » (Pritchard & Payne, 2003).

Cependant, tous les enchaînements de faits dans le temps décrits et aboutissant à la motivation d'un travailleur, ne pourront pas constituer un *modèle de motivation* qui s'appliquerait à tous les individus, car bien des facteurs diffèrent d'une région à l'autre, tels que la culture, la valorisation du travail, l'environnement, l'éducation...etc. Une combinaison des approches pratiques et théoriques est-elle alors nécessaire pour mettre en place une stratégie de motivation efficace.

1.2. Approches théoriques de motivation au travail

D'innombrables théories expliquent la motivation de l'individu et de nombreuses variables en explicitent l'origine. Dans notre étude, nous nous en limiterons aux trois principales: celles qui s'intéressent à la satisfaction des besoins (les théories de contenu); celles qui s'intéressent à la perception des liens entre efforts, performances et récompense (les théories du choix cognitif) et celles qui ont trait au développement des sentiments d'auto-efficacité et d'auto-détermination.

1.2.1. Les théories de contenu (motivation basée sur la satisfaction des besoins)

Elles s'intéressent à la motivation des individus et aux facteurs de la motivation. La stimulation de la motivation par la satisfaction des besoins est expliquée par trois théories axées sur le déclenchement et l'intensité de la motivation : la théorie des besoins de Maslow; la théorie « ERD » [(Existence (E), Rapports sociaux (R) et Développement personnel (D))] et la théorie des besoins de McClelland.

A. Maslow développe, en 1943, le premier modèle théorique de hiérarchie des besoins qu'il a classés dans une pyramide : les besoins physiologiques, les besoins de sécurité, les besoins d'appartenance et de communication, les besoins d'estime et de considération, les besoins d'accomplissement. Mais cette architecture hiérarchique a été critiquée, pour la complexité qui l'accompagne dans le cadre de sa vérification empirique. En réponse à cette insuffisance, la théorie « ERD » est développée par Alderfer (1969). Selon cette théorie, la motivation se déclenche par une force interne dans le but de satisfaire trois sortes de besoins indépendants les uns des autres : Existence(E), Rapports sociaux (R) et Développement personnel (D). Cependant, McClelland (1961) propose trois catégories de besoins : le besoin d'appartenance à un groupe, le besoin d'accomplissement et le besoin de sentiment de puissance.

Quant aux facteurs positifs de motivation au travail, ils sont étudiés dans le cadre de trois théories : la théorie bi-factorielle d'Herzberg (1959, 1971) qui explique que chaque individu, sous l'effet de la motivation, cherche à optimiser la satisfaction de ses besoins; la théorie des caractéristiques du travail de Hackman et Oldham (1976, 1980) qui étudient simultanément les effets des forces qui stimulent le besoin de développement personnel et des caractéristiques du travail sur la motivation et la satisfaction au travail; les théories d'équité et de justice organisationnelle qui décrivent comment la motivation d'un individu est stimulée par l'esprit d'équité qui règne dans son lieu de travail et par le sentiment d'avoir été considéré (traité) équitablement par rapport à ses collègues. Ces dernières théories se scindent en théories

en théorie de dissonance cognitive ; théorie d'équité d'Adams et théorie de justice organisationnelle.

Dans son ouvrage intitulé « A theory of cognitive dissonance », Festinger définit la dissonance cognitive comme tout élément de « connaissance, opinion ou croyance sur l'environnement, sur soi-même ou son propre comportement » (Festinger, 1957, P. 09). L'auteur formule l'hypothèse selon laquelle il existe une dissonance,¹ entre ce qui est perçu et ce qui est souhaité par l'individu provoquant chez lui, des tensions qui le contraignent à adopter un comportement ayant pour finalité la réduction de ces tensions et de la dissonance. Joule (1986) propose de distinguer les concepts « relation de dissonance » et « état de dissonance ». Il estime que la relation de dissonance est synonyme de relation d'inconsistance et attribue le terme de « dissonance » à l'état de dissonance qui constitue lui-même un facteur motivant; car sur le plan psychologique, il motive l'individu à réduire les tensions de cet état.

Festinger et Carlsmith (1959) proposent un modèle qui quantifie un état de motivation basé sur le calcul du taux de dissonance² et chaque cognition est pondérée par son importance. L'individu peut réduire la dissonance en modifiant le nombre ou l'importance des cognitions consistantes (C) ou inconsistantes (I). En faisant référence à la théorie de la dissonance développée par Festinger, Adams (1963; 1965) estime que le salarié tend à adopter des modes de réduction de tension et de dissonance, lorsqu'il a le sentiment qu'il n'est pas traité équitablement dans le milieu de son travail, par rapport à ses collègues.

Greenberg (1990), développe les théories de la justice organisationnelle et distingue deux dimensions de l'équité dans les organisations : le sentiment de justice distributive ou justice des résultats qui renvoie à la théorie de l'équité d'Adams (promotion, responsabilités...etc.) ; la justice procédurale ou justice des méthodes et des procédures de management (l'individu va s'intéresser aux méthodes et procédures déployées par le manager dans la gestion des ressources humaines, les outils et méthodes utilisés par le manager pour procéder à la classification du personnel et à la répartition des salaires et des primes). Bies et Moag (1986), se sont intéressés à la justice interactionnelle (ou la justice informationnelle et la justice interpersonnelle) qui permet d'identifier la nature du comportement du manager à l'égard de ses collaborateurs. Les auteurs distinguent deux formes de justice : la justice informationnelle (le manager est tenu de diffuser l'ensemble des informations pertinentes à tous ses collaborateurs) et la justice interactionnelle qui renvoie à l'image qu'a l'individu de son manager, lorsqu'il est traité avec respect et dignité.

1.2.2. Les théories du choix cognitif

Les théories du choix cognitif sont développées à partir du modèle de Lewin (1936) qui a porté sur le champ des forces selon lesquelles la stabilité d'une situation est la résultante de l'équilibre entre les forces motrices et les forces restrictives (deux forces opposées). Contrairement aux théories de contenu, les théories du choix cognitif s'intéressent à l'orientation et la persistance du comportement adopté par l'individu au travail, au processus

¹ La dissonance est par définition, l'état d'inconfort psychologique.

² Taux de dissonance = $I / [I + C]$ avec I : ensemble des cognitions inconsistantes et C : ensemble des cognitions consistantes.

de motivation et aux mécanismes qui déclenchent la motivation au travail. En d'autres termes, ces théories tentent de répondre à la question posée tout au long de cet article « comment les individus sont-ils motivés au travail? ». Les théories du choix cognitif sont les prolongements des théories des besoins. Dans la taxinomie de Kanfer (1989), ces théories sont classées d'après trois approches : l'approche cognitive interactionnelle et la théorie du mobile à l'accomplissement ; l'approche cognitive intermittente et l'approche des dynamiques de l'action.

La théorie du mobile à l'accomplissement étudie les facteurs de stimulation qui peuvent inciter un individu à orienter sa force vers la réalisation des objectifs avec succès en évitant l'échec. Elle repose sur trois conditions : réussir à atteindre les buts (mobile d'accomplissement) ; discerner une probabilité de réussir (expectation) ; donner une importance accrue au succès (évaluation subjective des affects positifs). (Atkinson, 1957).

L'approche cognitive intermittente (Théorie des attentes ou de l'expectation) est développée par Vroom (1964), en mettant au point une théorie de la motivation au travail qui relie dans un ordre logique les concepts fondamentaux de valence et d'expectation développés par Tolman (1932), Lewin (1936), Peak (1955) et Rotter (1955). En 1975, Locke suggère la théorie VIE (Valence-Instrumentalité-Expectation). Kanfer (1990) qualifie cette théorie d'intermittente ou occasionnelle, car elle explique des performances épisodiques et irrégulières. Ce modèle a connu d'autres développements qui intègrent la performance et la satisfaction au travail (Porter et Lawler, 1968 ; Nadler et Laxler, 1977). Dans leur modèle, Nadler et Laxler (1977) rangent, dans les déterminants de la motivation, d'autres éléments en relation avec les croyances de l'individu, tels que croire en les efforts fournis pour réaliser les objectifs de performance (attente effort/performance), les efforts qu'il faut pour atteindre les résultats escomptés (récompenses souhaitées) ou l'attrait des résultats probables (valence des récompenses). Dans ce modèle, l'instrumentalité apparaît en deuxième rang, car elle explique le sens de la valence d'un résultat.

L'approche des dynamiques de l'action est le centre d'intérêt d'Atkinson, Birch et Kuhl. Ces auteurs étudient la motivation au travail sur la base de nouvelles hypothèses selon lesquelles le comportement d'un individu est déterminé par deux forces motivationnelles opposées : les forces incitatrices (la force motivationnelle de l'individu est orientée vers le travail le plus attrayant) et les forces consommatrices (une situation de probabilité de réussir dans l'accomplissement d'un travail enclencherait une force consommatrice, de manière plus significative que dans une situation de probabilité d'échec). (Atkinson et Birch, 1970, 1978). (Kuhl et Atkinson, 1984).

1.2.3. Les théories de l'autorégulation et de la métacognition

Bien que ces théories tentent d'expliquer les processus qui déterminent les effets des objectifs sur le comportement de l'individu au travail, elles n'explicitent pas les processus qui orientent le comportement de l'individu vers tel ou tel objectif (Kanfer, 1990). Cette approche se subdivise en théorie de la fixation des objectifs (qui stipule que les individus sont motivés au travail, lorsqu'ils se fixent des objectifs) (Locke, 1968) ; théorie de l'autodétermination et du contrôle (ou approche interactionniste qui s'intéresse au concept de « soi », pour expliquer le mécanisme d'autorégulation et souligne qu'il a pour fonction la « régulation des comportements » (Carver, Sheier, 1981) ; théorie de l'évaluation cognitive (l'individu est

motivé, lorsqu'il éprouve le besoin de se sentir compétent); théorie de l'orientation à la causalité (l'individu tenterait de maîtriser son environnement par son propre procédé comportemental) et de l'intégration de soi (intervient dans le changement du comportement de l'individu dans l'organisation et deviendra graduellement autodéterminé.) (Deci & Ryan, 1991).

Selon Deci et Ryan (1991) et El Akremi (2000), l'instrumentalité pourrait évoluer en « autodéterminée » dans un espace temps. Deci et Ryan (1985) distinguent trois types de motivation : la motivation intrinsèque qui se manifeste chez les individus qui ressentent des besoins de compétence et d'autodétermination, en accomplissant un travail ; la motivation extrinsèque qui qualifie les individus ayant des comportements qui sont orientés par des mobiles de tendance instrumentale (sentiment de bien être matériel) ; l'a-motivation qui caractérise les individus qui accomplissent leurs tâches avec des gestes mécaniques.

L'approche de « l'a-motivation » a permis à Amabil (1993) de compléter la définition de la motivation selon laquelle « les individus sont intrinsèquement motivés, lorsqu'ils effectuent une activité pour le plaisir, l'intérêt, la curiosité, l'expression de soi ou le challenge personnel. « Les individus sont extrinsèquement motivés, lorsqu'ils s'engagent dans une activité pour satisfaire un objectif en dehors de l'activité elle-même (salaire, carrière, cadre de vie...) ». Amabil (1993, p. 185).

2. Enquête sur les performances économique et sociale de l'ETUSA: méthode et résultats

2.1. Les éléments de la méthode utilisée dans le cadre de l'enquête

Les questions posées dans notre problématique sont sous-tendues par des hypothèses, à savoir que : premièrement, la politique motivationnelle adoptée au sein de l'entreprise des transports urbains et suburbains d'Alger (ETUSA) n'est pas efficace; deuxièmement, la motivation du personnel constitue l'un des leviers des performances sociale et économique de l'ETUSA; troisièmement, l'ETUSA est une entreprise non performante. En vue de vérifier l'ensemble de ces hypothèses, nous avons effectué une enquête par sondage et choisi la méthode empirique ou à choix raisonnés ou la méthode des quotas, en raison de la non disponibilité d'une base de données détaillée (noms et nombre de personnel dans chaque station). Cependant, notre étude s'appuie sur un questionnaire fondé sur les déterminants de la motivation au travail. L'échantillon ciblé se compose de cent (100) salariés appartenant à la Direction du réseau de l'ETUSA, car d'après notre enquête, c'est dans cette structure, que des mouvements sociaux se sont produits, ces dernières années. La période choisie est 2009-2013. Le choix du début de la période de référence (2009) s'explique par le fait que cette année est une année stable pour l'ETUSA, contrairement aux années précédentes, qui, elles, ont été marquées par de nombreuses restructurations. L'enquête par sondage menée constitue, d'après les spécialistes, la méthode la plus recommandée, au regard de notre objet d'étude. De même, l'utilisation d'un questionnaire adressé à un échantillon représentatif permet non seulement, d'avoir une connaissance approchée du comportement du personnel vis-à-vis de son entreprise, mais aussi de collecter des données qualitatives concernant une population donnée. Les informations utilisées proviennent directement du lieu même de l'ETUSA : les états d'assiduités, des tableaux statistiques). L'enquête s'est déroulée au sein du réseau de « l'ETUSA » du 24 au 30 avril 2014. La population ciblée est celle de l'effectif du réseau de l'ETUSA à Alger.

L'échantillon est composé à 100% de personnes de sexe masculin¹. La tranche d'âge est comprise entre 21 et 60 ans. La taille de l'échantillon choisi est de $n = 100$ individus répartis sur trois stations (celle du 1^{er} mai, Maurice Audin et la station de 8 mai 1945). L'âge moyen de l'effectif du réseau est de 40 ans. Ce qui nous permet de déduire que les salariés, sont dans leur majorité, jeunes. Les salariés sont répartis selon leur fonction et leur ancienneté : 37% des salariés sont des receveurs ; 28 % des chauffeurs ; 20% des contrôleurs, 11% (caissier, chef de ligne...); 3% des chefs de station et enfin 1% (chef de secteur). Par rapport à l'ancienneté, 33% des salariés ont entre un et 4 ans;² 25% entre 5 et 9 ans, 23% entre 10 et 14 ans, 6% entre 15 et 19 ans et enfin, 13% plus de 20 ans.

2.2. Résultats de l'enquête relative à la satisfaction des salariés au travail et de la politique motivationnelle de l'ETUSA et interprétation

Les résultats du sondage ont révélé que plus de 68% des salariés ne sont pas du *tout satisfaits* de la politique motivationnelle mise en œuvre par l'ETUSA et seulement 32% pensent qu'elle est moyenne. Par rapport à la question *des voies et moyens* utilisés par les salariés pour exprimer leur insatisfaction au travail, 65% préfèrent utiliser le moyen de contact direct avec les responsables et 12% préfèrent recourir à l'absentéisme. En revanche, 23% des sondés choisissent les deux procédés. Conformément aux résultats obtenus, à partir du calcul de la *moyenne d'absentéisme* par mois, il en ressort que 67% des salariés ne se sont jamais absentés, 23% se sont absentés en moyenne un jour par mois, 4% ont enregistré en moyenne entre 2 et 3 jours d'absence, 5% ont accusé quelques heures de retard et un seul travailleur a plus de trois jours d'absence en moyenne par mois. Il est à noter que chaque absence non autorisée est sanctionnée par des retenues sur salaire qui s'élèvent entre 1200 et 1800 Dinars algériens (DA). Pour ce qui est de l'évaluation de la *communication interne* au sein du réseau de l'ETUSA, nous avons observé que 37 % de l'effectif n'en sont pas *du tout satisfaits* ; 58 % l'estiment moyenne et seulement 5% pensent qu'elle est bonne (Deux receveurs, un chauffeur, un chef de secteur et un caissier). Bien qu'il existe de nombreux moyens de communication interne, nous avons proposé seulement deux choix de réponse³ : l'affichage et la communication directe. Il ressort des résultats de l'enquête concernant la perception des salariés des meilleurs moyens de communication interne que 26% des salariés préfèrent la communication directe (verbale) ; 10% préfèrent la manière indirecte (méthode d'affichage). En revanche, 64% des salariés préfèrent les deux moyens. Quant à la satisfaction des salariés au regard de la *rémunération*, les résultats de l'enquête ont révélé que 95% d'entre eux ne sont pas satisfaits. En revanche 5% des sondés sont satisfaits de leur salaire (trois receveurs, un contrôleur et un caissier). Cependant, 92% des salariés confirment que le salaire n'est pas le seul facteur de motivation et pensent que d'autres facteurs doivent intervenir dans le déclenchement de la motivation au travail, tels que *les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation, la bonne communication avec les responsables, l'état des équipements*, etc. A partir des résultats de l'enquête concernant la question des conditions d'hygiène et de sécurité, 4% des salariés ont répondu qu'elles étaient bonnes et 53%, moyennes. En revanche, 43% n'en sont pas satisfaits, car les chauffeurs et les receveurs de bus sont souvent victimes

¹ En réalité, nous n'avons pas pu obtenir la répartition des pourcentages par sexe car l'effectif du réseau de l'ETUSA est composé de plus de 99,89% de sexe masculin.

² Augmentation de l'effectif suite à la politique de recrutement de l'ETUSA, entre 2010 et 2013.

³ Les autres moyens de communication n'ont pas été proposés (Les mails d'information, journal périodique, etc.), car ils ne relèvent pas de la culture de l'entreprise.

de menaces verbales et physiques exercées par certains voyageurs qui refusent de payer leur titre de transport. Les responsables de l'ETUSA n'apportent aucun soutien à ces derniers.

Les résultats de l'enquête concernant *l'évaluation de l'environnement interne* du lieu de travail, révèlent que 86 % des salariés travaillent dans un bon climat social (bonne ambiance) et nourrissent le sentiment d'entretenir de bonnes relations entre eux, 12% considèrent qu'il y'a peu d'ambiance de travail et seulement deux travailleurs déclarent qu'il n'y en a pas.

L'accès à la formation est un puissant levier de performance, car elle valorise les travailleurs qui en bénéficient. Selon les résultats du sondage, 88% des travailleurs estiment que la formation du personnel est prioritaire et pensent qu'elle constitue l'un des facteurs de motivation. Seulement 12% ont répondu négativement, car ils préparent leur départ à la retraite. Par ailleurs, lors de notre entretien, les responsables du réseau de l'ETUSA ont affirmé qu'aucune stratégie n'a été adoptée, pour mettre en œuvre une politique motivationnelle efficace au sein du réseau de l'ETUSA. Dans le cadre de leurs mouvements de grève, les salariés ont formulé un certain nombre de revendications à leurs responsables, que nous classons, ici, par ordre de priorité : *augmentation du salaire de base, formation du personnel, renforcement et renouvellement du parc de bus et amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité* (mise en place des sanitaires dans chaque station de l'ETUSA, renouvellement de la tenue de travail...). Des promesses ont été faites par les responsables de l'ETUSA, par voie d'affichage, à savoir l'installation des sanitaires dans chaque station de l'ETUSA pour la commodité et le confort des travailleurs, l'organisation d'un plan de formation, au profit des salariés et l'organisation d'une rencontre avec ces derniers.

3. Analyse des performances sociale et économique de l'ETUSA

La difficulté de définir le terme « performance » a donné lieu à une abondante littérature du concept où se juxtaposent des modèles monocritères qui évaluent la performance à travers les résultats financiers) (Bourguignon, 1998) et des modèles multicritères (Mathé, Chagué, 1999) qui considèrent les attentes des différents groupes d'individus participant à l'activité de l'entreprise: salariés, managers, clients, etc. En effet, les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix ont été caractérisées par une évolution complexe de l'environnement économique qui a suscité l'émergence d'autres idées selon lesquelles le concept de performance revêt un caractère multidimensionnel (Barillot, 2001). Selon Marmuse (1997, p.2194) « la performance revêt (...) des aspects multiples, sans doute convergents, mais qui méritent d'être abordés dans une logique plus globale que la seule appréciation de la rentabilité pour l'entreprise ou pour l'actionnaire». Cependant, la performance est définie selon trois approches : la performance-résultat qui est mesurée en comparant le résultat obtenu par rapport à l'objectif souhaité; la performance-action qui est perçue à travers des moyens, des processus, des compétences et des qualités mises en place pour réaliser la performance-résultat; la performance-succès qui est fonction des attentes des acteurs, en matière de réussite. (Bourguignon, 1998, p537). Lorino (1997, p.130) définit la performance comme celle qui « contribue à atteindre les objectifs stratégiques ». Carrière (1999, p.301) estime que la performance est l'évolution ou le développement d'une organisation. Cette notion de performance renvoie au concept selon lequel la performance est synonyme de réussite de l'entreprise (Boyer, 1999 ; Mamboundou, 2003) obtenue uniquement à partir des résultats

positifs réalisés sur le marché. (Barrillot, 2001). Mais cette notion de réussite a été critiquée pour sa subjectivité, car elle varie en fonction des représentations que s'en font les acteurs et au niveau de toute l'organisation. Le concept de performance est aussi le développement d'une entreprise (Azan, 2007). Le caractère multidimensionnel que revêt la notion de performance est défini, dans le cadre de la littérature, à travers quatre approches : la performance stratégique; la performance concurrentielle; la performance socio-économique et la performance organisationnelle, à travers la création de valeur partenariale (Brilman, 2003, p146).

3.1. Analyse de la performance sociale de l'ETUSA

Elle se rapporte à l'état des relations humaines (sociales) qui règne au sein de l'entreprise et reflète les actions du manager dans le domaine social. La performance sociale est un concept central de la recherche en éthique des affaires (Igalens, Gond, 2003). C'est aussi un facteur déterminant du bon fonctionnement des organisations modernes. Elle est mesurée en fonction du type de relations sociales qui affectent la qualité de la prise de décisions collectives (Marmuse, 2007), à savoir les crises et conflits sociaux (appréciés à travers le nombre des salariés et de leur résistance, la gravité et la durée...); le niveau de satisfaction des salariés (le turn-over comme indicateur de la fidélisation des salariés de l'entreprise; l'absentéisme et les retards au travail (signes de démotivation et/ ou de travail ennuyeux, difficile ou dangereux); le climat social de l'entreprise (indicateur subjectif car il est soumis à l'appréciation de l'ambiance au sein de l'entreprise qui varie d'un salarié à un autre); les syndicats ou les représentants des salariés et leur fonctionnement; le nombre des actions et les résultats obtenus. Il a été souligné, à travers des études menées par Barraud et al (2003), l'importance des ressources humaines dans le pilotage de l'entreprise et leurs effets sur sa performance et notamment sur sa compétitivité. Cependant, Martory et Crozet (2008) proposent cinq critères de performance sociale: l'absentéisme (régulation individuelle à court terme), le turn-over (régulation individuelle à long terme), les conflits sociaux, les accidents du travail, le respect des droits de l'homme, le respect du droit de travail et l'appréciation du climat social de l'entreprise. Dans notre étude, nous avons retenu l'absentéisme et les retards, le turn-over et les conflits sociaux¹.

3.1.1. L'absentéisme et les retards

Nous avons calculé le nombre des différents types d'absences annuelles (absences non autorisées, congés de maladie et retards) pour la période 2009-2013, en nombre d'heures et en pourcentage. Le nombre d'heures concernant les *absences non autorisées* en 2009 était de 83 085 (soit 73,72%), 104 069 (soit 72,88%) en 2010, 119 303 (soit 69,63%) en 2011, 84 779 (soit 65,03%) en 2012, 141 253 (soit 78,37%) en 2013. Par ailleurs, le nombre d'heures concernant les absences dues aux *congés de maladie* en 2009 était de 28 505 (soit 25,29%), 37 889 (soit 26,53%) en 2010, 51 343 (soit 29,97%), 44 555 (soit 34,16%) en 2012 et 37 031 (soit 20,54%) en 2013. Cependant, le nombre d'heures concernant les absences dues *aux retards* était de 1 107 (soit 0,99%) en 2009, 839 (soit 0,59%) en 2010, 690 (soit 0,40%) en 2011, 1 038 (soit 0,81%) en 2012 et 1963 (soit 1,09%) en 2013. Au total, 112 697 heures

¹ Nous n'avons pas pu confirmer les deux autres critères : les droits de l'homme et le respect du droit de travail qui auraient demandé un travail de recherche plus complexe, puisqu'ils relèvent du domaine du droit du travail.

d'absences en 2009, 142 797 heures d'absences en 2010, 171 336 heures en 2011, 130 372 heures en 2012 et 180 247 heures en 2013. Le nombre le plus élevé d'absences durant la période 2009-2013 a été enregistré au niveau des *absences non autorisées*. Ces résultats expliquent que les salariés ne sont pas motivés au travail. Le taux d'absentéisme le plus élevé a été enregistré en 2013 soit 2,71% contre 1,66% en 2012 ; 2,18% en 2011; 2,16% en 2010 et 1,95% en 2009. Mais les responsables de l'ETUSA estiment que le taux annuel d'absentéisme est un taux *normal*, car ils considèrent qu'ils le contrôlent à travers la sanction des absences non autorisées par des retenues sur salaire.

3.1.2. Le Turn-over

Le turn-over est synonyme de rotation de l'emploi. C'est un indicateur qui reflète l'ambiance au travail, mais aussi les coûts liés aux départs et aux arrivées. Pour mieux interpréter cet indicateur, le turn-over est exprimé en pourcentage. Un pourcentage élevé du turn-over peut s'expliquer par les difficultés que rencontre l'entreprise à fidéliser ses salariés. Ce sont généralement, les mauvaises conditions de travail (travail dangereux, stress, mauvais climat social, faibles hygiène et sécurité, etc.) qui incitent les salariés à abandonner leurs postes. Le taux de turn-over enregistré en 2009 était de 11,46% ; 19,57% en 2010 ; 6,92% en 2011 ; 22,85% en 2012 et 26,01% en 2013. En comparant le nombre de recrues et de départs, nous constatons que le nombre de recrues en 2009 était de 260 ; 700 en 2010 ; 450 en 2011; 480 en 2012 et 497 en 2013. En revanche, le nombre de départs en 2009 était de 231; 400 en 2010 ; 160 en 2011; 600 en 2012 et 637 en 2013. Comme nous pouvons le remarquer, le nombre de départs s'est accru en 2012 et en 2013. L'année 2013 a été marquée par de nombreux événements importants concernant directement le climat social instauré au sein du réseau de l'ETUSA : accroissement des départs, mouvements de grève, démission du Directeur général de l'ETUSA. Cependant en 2012, la baisse des effectifs s'explique par la mutation d'un grand nombre d'entre eux de l'ETUSA vers la société « SETRAME »¹. En revanche, l'année 2011 a été marquée par un important recrutement au sein de l'ETUSA et par le transfert d'un nombre important de son effectif vers la ligne du Tramway d'Alger. C'est pourquoi le taux de turn-over a considérablement baissé. Il est à noter, qu'en 2011, le premier tronçon du Tramway était géré par l'ETUSA.

3.1.3. Les conflits sociaux

Les années 2012 et 2013 ont été marquées par des mouvements de grève au sein de l'Entreprise étudiée. En effet, en 2012 et 2013, les travailleurs ont observé respectivement 15 jours et 14 jours de grève, soit 29 jours de grève en deux ans d'activité. Ces mouvements sociaux ont eu des répercussions négatives sur les performances sociale et économique de l'ETUSA.

3.2. Analyse de la performance économique de l'ETUSA

La performance d'une entreprise est déterminée selon deux critères complémentaires, l'efficacité et l'efficience. L'efficacité exprime la réalisation des objectifs fixés. En revanche, l'efficience désigne les résultats obtenus par rapport aux moyens utilisés, et, à ce titre, elle

¹ Société d'Exploitation des Tramways. La SETRAM est née d'un accord commun entre l'Etablissement de Transport Urbain et Suburbain d'Alger (ETUSA), l'Entreprise du Métro d'Alger (EMA) et le Groupe RATP.

engage l'avenir de l'entreprise, à travers son potentiel à réaliser ses objectifs (Calori et al. 1989). Les coûts, les ventes, le profit, la rentabilité, etc. constituent autant d'éléments de mesure de la performance économique de l'entreprise.

Tout au long de notre analyse, il nous a paru difficile de ne pas intégrer la performance commerciale, car celle-ci est liée à la satisfaction des clients et la pérennité de l'entreprise en dépend. La mesure de cette performance est appréciée à travers des critères *quantitatifs* (chiffre d'affaires, bénéfices, part de marché, etc.) et des critères *qualitatifs* (satisfaction des clients et leur perception de la qualité du service fourni et de l'image de marque de l'entreprise et enfin, sa capacité à innover pour répondre aux besoins de ses clients (Furrer et Sudharshan, 2003). C'est dans cette optique que des études ont conclu que la satisfaction des clients doit faire l'objet de préoccupations permanentes majeures des managers, (Bughin, 2006 ; Ngobot et Ramarason, 2005; Sin et Tse, 2006). Ce qui nous amène à soutenir la thèse de Pinto (2003) selon laquelle le manager doit développer, sur le long terme, une attention particulière pour les objectifs de croissance et de marge compatible avec une performance durable. Les principaux indicateurs retenus, ici, dans le cadre de la mesure de la performance économique de l'ETUSA sont le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, le nombre des titres de transports vendus et le nombre de lignes exploitées.

3.2.1 Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires désigne les ventes des biens ou services réalisées généralement durant une année d'exercice. C'est un indicateur de l'activité d'une entreprise qui permet de connaître sa part de marché. La variation du chiffre d'affaires permet de déterminer si l'entreprise est performante ou non. Les résultats du Tableau n°1 indiquent que le chiffre d'affaires de l'ETUSA a progressé positivement entre 2009 et 2012, puis a baissé en 2013, en enregistrant une perte de 106 millions de DA, soit -7%. De nombreux facteurs expliquent les résultats positifs de l'entreprise. En 2009, une nouvelle Direction de transport pour étudiants est créée, en mettant à leur disposition 30 bus au départ, puis 300 bus en 2013. Le prix du titre de transport a augmenté en juillet 2010. Le premier tronçon du Tramway d'Alger (qui dessert Bordj El Kiffan, jusqu'à la cité Mokhtar Zerhouni) est mis en service le 08 mai 2011 et le deuxième tronçon (reliant cité Mokhtar Zerhouni et les fusillés), le 15 juin 2012. Par ailleurs, le recul de 7% du chiffre d'affaires en 2013, s'explique par la grève observée par les travailleurs pendant 14 jours, causant la démission du Directeur général et la cessation de l'exploitation du tramway d'Alger par l'entreprise ETUSA, en date du 30 septembre 2012, suite à la création de la Société d'Exploitation des Tramways « SETRAM ».

Tableau 1. Evolution du chiffre d'affaires de l'ETUSA (2009-2013) en Millions DA et en %

Chiffre d'affaires (CA)	2009	2010	2011	2012	2013
	619	1008	1249	1524	1418
CA _n - CA _{n-1}	119	389	241	274	-106
En %	23.8 %	63 %	24 %	22 %	-7 %

Source : Conçu par les auteurs à partir des données de l'ETUSA.

3.2.2. La valeur ajoutée

Les années 2010 et 2012 correspondent aux meilleurs taux d'évolution de la valeur ajoutée, soit 68 % et 48 % respectivement. Ces résultats sont expliqués par la mise en service des lignes supplémentaires durant ces années.

Tableau 2. *Evolution de la valeur ajoutée de l'ETUSA (2009-2013) en Millions DA et en %*

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Valeur ajoutée	413	693	845	1250	775
VAn- VAn-1	80.5	280	152	405	-475
En pourcentage	24 %	68 %	22 %	48 %	-38 %

Source : Conçu par les auteurs à partir des données de l'ETUSA.

3.2.3. Le nombre de lignes exploitées et le nombre de titres de transports vendus

Le nombre de lignes exploitées s'est accru d'une année à l'autre, soit 47 lignes en 2009, 49 en 2010; 56 en 2011 ; 61 en 2012 et 66 en 2013. En revanche, le nombre de titres de transport vendus a enregistré une baisse, soit 40 millions en 2009; 49 millions en 2010 ; 46 millions en 2011; 40 millions en 2012 et 30 millions en 2013. Nous constatons que le nombre de lignes exploitées a augmenté, en moyenne, de 8.9% chaque année. Par contre, les tickets vendus ont enregistré un recul depuis 2011, dû à l'utilisation des usagers d'autres moyens de transport. Il est à noter que le transport privé a absorbé la plus grande part du marché.

3.2.4. Satisfaction des clients et leur perception de la qualité du service et de l'image de marque de l'entreprise

Les usagers sont insatisfaits de la qualité du service de l'ETUSA pour des raisons liées à la mauvaise organisation du transport (perturbation des transports et retards, lenteur des receveurs, mauvaise organisation provoquant des bousculades, insécurité, vol pickpocket et mauvaise hygiène à bord des moyens de transport en commun) (Le Midi Libre, 2010). Certaines stations ne sont pas desservies, à partir de certaines heures, en raison de l'absence d'un contrôle strict. Les usagers ne sont pas informés des retards accusés par l'ETUSA. Ce qui dénote une mauvaise communication envers les usagers (mépris, écarts de langage, etc.). L'insatisfaction de nombreux usagers les contraint à utiliser d'autres moyens de transport (Taxi ou bus privé) (El Watan, 2010). La perception par les usagers de la mauvaise image de l'ETUSA est liée à la démotivation de ses salariés ayant pour répercussion la mauvaise gestion des transports.

Conclusion

L'objectif de notre étude est d'analyser les effets de la motivation au travail sur les performances économique et sociale de l'entreprise « ETUSA ». Il y est observé qu'il existe une relation entre la motivation au travail et la performance de l'entreprise. Les théories de la motivation issues du courant des ressources humaines mettent l'accent sur le feed-back, la

sécurité de l'employabilité, les besoins de réalisation de soi et de reconnaissance, l'hygiène et la sécurité, etc. Aussi, il a été noté, dans la littérature en la matière, que la motivation au travail a ses limites, et, ce sont ces dernières que chaque nouvelle théorie tente de dépasser. A cet effet, Steiner *et al* (2001) estime que « la motivation ne suffit pas, à elle seule, à rendre compte de la performance » (Steiner et al (2001, p. 340). Les résultats de l'enquête réalisée montrent qu'aucune stratégie motivationnelle efficiente n'a été adoptée par l'ETUSA, à l'égard de ses salariés. Il faut également retenir que les actions mineures qui ont été menées par les responsables de l'Entreprise, pour motiver les salariés, relèvent uniquement de la mise en application des termes du Statut général des travailleurs. Ainsi, la démotivation des salariés a généré la pratique de la mauvaise communication envers les clients, avec pour effet, l'insatisfaction d'un grand nombre d'entre eux qui ont privilégié d'autres moyens de transport. Ce qui, in fine, a engendré un recul des ventes de l'entreprise, à partir de 2011. Involontairement, cette étude est incomplète, car le concept de responsabilité sociale (Martory, 2010) n'y a pas été intégré, notamment, en l'absence d'un cadre conceptuel relatif à sa mesure.

Eu égard aux résultats de l'étude empirique, nous avons formulé un certain nombre de recommandations. L'amélioration des conditions de travail et de rémunération, l'investissement dans le parc de véhicules et la formation constituent les principales revendications des salariés. En conséquence, les responsables de l'ETUSA doivent assurer la gestion des motivations individuelles et collectives, par la prise en considération de la spécificité et la diversité de la composante humaine : âge, formation, carrière professionnelle et qualifications, Ce sont ces éléments qui font que les salariés ont des attentes différentes, bien qu'ils éprouvent tous le besoin de reconnaissance. La mise en œuvre d'une politique motivationnelle est conditionnée par l'instauration d'un climat de confiance, à travers la communication, la transparence du dialogue et la présence du manager sur le terrain, en vue de bien connaître les salariés et de vérifier l'application de ses instructions et directives. En vue d'améliorer la performance commerciale, les responsables doivent impérativement améliorer la communication de l'entreprise envers ses clients.

Par ailleurs, les systèmes de motivation ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs de performance. D'autres facteurs complémentaires interviennent, tels que la bonne politique de recrutement basée sur les compétences et la formation, l'instauration d'une bonne politique de communication envers les voyageurs, basée sur la politesse et sur un service efficace et enfin, la mise en œuvre des démarches d'innovation de manière à sensibiliser les salariés à innover. Toutes ces actions nécessaires pour développer une meilleure performance de l'entreprise, requièrent un nouveau type de management devant être établi sur la base des pratiques de gestion des ressources humaines mises en place par des organisations qui ont pris beaucoup d'avance dans ce domaine, à l'image du Groupe « RATP »¹.

Bibliographie

Achtziger A., Gollwitzer, P. M. et Sheeran, P. (2008), « Implementation Intentions And Shielding Goal Striving From Unwanted Thoughts and Feelings », *Personality and Social Psychology Bulletin*, 34.

¹ La Régie autonome des transports parisiens (RATP) est une régie assurant l'exploitation d'une partie des transports en commun de Paris et de sa banlieue.

- Adams J.S. (1963), «Toward An Understanding Of Inequity», *Journal of Abnormal and Social Psychology*, volume 67, n°5.
- Adams J.S. (1965), « Inequity in Social Exchange », in Berkowitz L., *Advances in Experimental Social Psychology*, volume 2, Academic Press, New-York.
- Alderfer C.P. (1969), « An Empirical Test Of A New Theory of Human Needs », *Organizational Behavior and Human Performance*, vol.4, n°2.
- Amabile T.M. (1993), « Motivational Synergy: Toward New Conceptualizations Of Intrinsic and Extrinsic Motivation In The Workplace », *Human Resource Management Review*, vol.3, n°3.
- Atkinson J.W. (1957), « Motivational Determinants Of Risk-Taking Behavior», *Psychological Review*, vol.64, n°6.
- Atkinson J. W. (1964), *An Introduction To Motivation*, Princeton, NJ : Van Nostrand.
- Atkinson J.W. et Birch, D. (1970), *The Dynamics Of Action*, New York : Wiley.
- Atkinson J.W. et Birch, D. (1978), *An Introduction To Motivation*, New York, Van Nostrand.
- Azan W. (2007), « Développement chez F. Perroux et performance par le changement organisationnel », *Revue Française de gestion*, n°171/2.
- Barillot P. (2001), *Pilotage de la performance et stratégie d'entreprise : l'exemple du tableau de bord prospectif*, Gestion, Extrait du dossier : Flexibilité des industries agroalimentaires.
- Barraud D-V., Guerrero S. et Igalens J. (2003), « L'effet des pratiques de GRH sur la performance des entreprises : le cas des pratiques de mobilisation », *Revue de Gestion des Ressources Humaines*, n° 47.
- Bies R.J. et Moag, J.S. (1986), *Interactional Justice: Communication Criteria of Fairness*, in *Negotiation in organizations*, Lewicki et al. (dir.), Greenwich : Jai Press.
- Bourguignon A. (1998), « Représentations de la performance : le contrôle de gestion ne suffit pas », in *Congrès Performance et Comptabilité, XIX^e siècle*, Association Française de Comptabilité, Nantes, vol.2.
- Boyer M. (1999), « La performance des PMI dans l'attaque des marchés internationaux : Une étude de cas dans un contexte d'île périphérique de la CEE », *Revue Internationale P.M.E.*, vol. 12, n° 3.
- Brilman J. (2003), *Les meilleures pratiques du management-dans le nouveau contexte économique mondial-*, Paris : Editions d'Organisation, Nouvelle édition.
- Bughin C. (2006), « Les mesures non financières reflètent-elles la performance financière future de l'entreprise ? - Le pouvoir prédictif de la satisfaction du client », *Revue Gestion*, n° 2.
- Calori R., Livian Y-F. et Sarnin P. (1989), « Pour une théorie des relations entre culture d'entreprise et performance économique », *Revue française de Gestion*, vol.74.
- Carriere JB. (1999), « La vision stratégique en contexte de PME : cadre théorique et étude empirique », *Revue Internationale de PME*, vol.4, n°1.
- Carver C.S. et Scheier M.F. (1981), *Attention And Self-Regulation: A Control Theory Approach Of Human Behavior*, New York : Springer-Verlag.
- Cofer C-N. et Appley M.H. (1964), *Motivation: Theory and Research*, New York :Wiley.
- Martory B. et Crozet D. (2008), *Gestion des ressources humaines –Pilotage social et performance*, Paris : Dunod.
- Crozier M. et Friedberg E. (1977), *L'acteur et le système*, Paris : Le Seuil.
- Cukrowicz. H. Lévy-Leboyer C. (1988), « La crise des motivations », *Revue française de sociologie*, vol. 29, n°1.
- Deci E.L. et Ryan R.M. (1985), *Intrinsic Motivation and Self-Determination In Human Behavior*, New York : Plenum Press.
- Deci E.L. et Ryan R.M. (1991), « A motivational Approach To Self: Integration In Personality », Dienstbier, R.A. (Ed), *Perspectives on Motivation:Nebraska Symposium On Motivation 1990*, vol.38, Lincoln, University of Nebraska Press.
- El Akremi A. (2000),« Contribution à l'étude du rôle de la gestion des ressources humaines dans le passage de la flexibilité potentielle à la flexibilité effective », Thèse de Doctorat en sciences de gestion, Université Toulouse 1, volume 1.
- El Watan, « Retards et mécontentements des usagers ETUSA », *Quotidien national de l'information*, 23/08/2010, p. 6. In Site Internet : <http://www.djazairress.com/fr/elwatan/287120>.

- Eraly A. (1997), *Administration et gestion du personnel*, Bruxelles : PUB.
- Erez M., Kleinbeck U. et Thierry H. (2001), *Work motivation in the context of a globalizing economy*, Nj : Lawrence Erlbaum Associates, Mahwah.
- Feertchak H. (1996), *Les motivations et les valeurs en psycho-sociologie*, Armand Colin.
- Festinger L. (1957), *A theory of Cognitive Dissonance*, Stanford, CA: Stanford University Press.
- Festinger L. et Carlsmith J. M. (1959), « Cognitive Consequences Of Forced Compliance », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, vol. 58, n°2.
- Furrer O. et Sudharshan D. (2003), « Coûts d'opportunité liés à la maximisation de la performance en marketing », *Revue Française du Marketing*, n° 195.
- Gollwitzer P.M. (1999), « Implementation Intentions: Strong Effects Of Simple Plans », *American Psychologist*, vol.54.
- Greenberg J. (1990), « Organizational Justice: Yesterday, Today and Tomorrow », *Journal of Management*, vol.16, n°2.
- Hackman J.R. et Oldham G.R. (1976), « Motivation Through The Design Of Work: Test of a theory », *Organizational Behavior and Human Performance*, vol.16.
- Hackman J.R. et Oldham, G.R. (1980), *Work redesign*, Reading, Mass, AddisonWesley.
- Heckhausen H. (1986), « Achievement And Motivation Through The Life Span », in A.B.Sorenson, F.E Weinert, & L.R.Sherrod (Eds), *Human Development And The life Course: Mutidisciplinary perspectives*, Hillsdale, NJ: Erlbaum.
- Herzberg F., Mausner B. et Snyderman B.B. (1959), *The Motivation To Work*, New York : John Wiley.
- Herzberg F. (1971), *Le travail et la nature de l'homme*, Paris : EME.
- Jones M.R. (1955), *The Gestalt Theory Of Motivation, Introducing Volumes Of The Nebraska Symposium On Motivation*, vol 8, Lincoln, University of Nebraska Press.
- Kanfer R. et Ackerman P.L. (1989), « Motivation And Cognitive Abilities: An Integrative/Aptitude – Treatment Interaction Approach To Skill Acquisition », *Journal of Applied Psychology*, vol.74.
- Kanfer R. (1990), «Motivation Theory And Industrial And Organizational Psychology », in Dunnette M.D. et Hough L.M. (Eds), *Handbook of industrial and organizational psychology*, Palo Alto, CA, Consulting Psychologists Press, vol.1.
- Kuhl, J. et Atkinson J.W. (1984), «Perspectives In Human Motivational Psychology: A New Experimental Paradigm», in Sarris V. et Parducci A, *Perspectives In Psychological Experimentation: Toward The Year 2000*, Hillsdale, NJ : Erlbaum.
- Kuhl J. (1987), *Motivation, Intention And Volition*, Ed. Halish F and Kuhl J, Springer-verlag, Berlin : Heidelberg.
- Joule R.-V. (1986), « *Rationalisation et engagement dans la soumission librement consentie* », Thèse pour le Doctorat d'Etat des Lettres et Sciences Humaines, Université des Sciences Sociales de Grenoble.
- Igalens J. et Gond J-P. (2003), « La mesure de la performance sociale de l'entreprise : Une analyse critique et empirique des données ARESE », *Revue Gestion des Ressources Humaines*, n° 50.
- Kleinginna P-R- Jr. Kleinginna A-M. (1981), "A Categorized List Of Motivation Definitions, With a Suggestion For A Consensual Definition", *Kluwer Academic Publishers-Plenum*, volume 5.
- Korman, A-K. (1974), *The Psychology Of Motivation*, NJ:Prentice-Hall, Englewood Cliffs
- Latham G. P. et Pinder C. C. (2005), « Work Motivation Theory And Research At The Dawn Of The Twenty-First Century », *Annual Review of Psychology*, n°56.
- Lewin, K. (1936), *Principles Of Topological Psychology*, New York : McGraw-Hill.
- Locke, E.A. (1968), « Toward A Theory Of Task Motivation And Incentives », *Organizational Behavior and Human Performance*, vol.3, n°2.
- Locke E.A. (1976), *The Nature And Causes Of Satisfaction*, in Dunette M.D, *Handbook of industrial and organizational psychology*, Chicago: Rand McNally.
- Locke E.A., Latham G- P. (1990), *A Theory Of Goal Setting And Task Performance*, Englewood Cliffs, NJ : Prentice Hall.
- Lorino P. (1997), *Méthodes et pratiques de la performance-Le pilotage par les processus et les comptérences*, Paris : Les Editions d'organisation, 3^{ème} édition.

- Mamoundou J-P. (2003), « Profil du Propriétaire-dirigeant et performance de la PME africaine : Une illustration à travers le cas gabonais », *Revue Gestion 2000*, Association de recherches et publications en management.
- Marmuse C. (1997), « Performance », In Joffre P. et Simon Y. (coord.), *Encyclopedie de gestion*, Ed. Economica.
- Marmuse C. (2007), « Performance », In Joffre, P. et Simon, Y. (coord.), *Encyclopedie de gestion*, Tome 2, 2^e éd, Ed. Economica.
- Marsden D. French, S. Kubo K. (2001), *Why Does Performance Pay De-motivate, And Does It Matter?* Centre for Economic Performance London School of Economics and Political Science, Houghton Street London :WC2A 2AE.
- Martory B. (2010), *Tableau de bord sociaux –Pilotage, animation, décision-*, Ed. Liaisons, 2^{ème} édition.
- Mathé J-C. Chagué V. (1999), « L'intention stratégique et les divers types de performance de l'entreprise », *Revue Française de Gestion*.
- McClelland D. C. (1961), *The Achieving Society*, New York : The Free Press.
- Midi Libre (2010), « Lenteur des receveurs et grogne des usagers, Entreprise de transport urbain et suburbain (ETUSA) », *Quotidien national de l'information*, 20/12/2010, p07. In site Internet : http://www.lemidi-dz.com/index.php?operation=accueil&date_article=2010-12-20.
- Miner JB. (2003), «The Rated Importance, Scientific Validity, and Practical Usefulness Of Organizational Behavior Theories: A Quantitative Review», Volume 2, N°3, published by Academy of Management.
- Mucchielli, R. (1981), *Les motivations*, Éditions PUF - collection Que sais-je ?
- Nadler D.A. et Lawler III, E.E. (1977), « Motivation: A Diagnostic Approach », in Hackman, J.R., Lawler III, E.E. et Porter, L.W., *Perspectives On Behavior In Organizations*, New-York : McGraw-Hill.
- Ngobo P- V. et Ramarosan A. (2005), « Facteurs déterminants de la relation entre la satisfaction des clients et la performance de l'entreprise », *Décisions marketing*, n° 40.
- Peak H. (1955), « Attitude and motivation », in Jones M.R. (1955), *The Gestalt Theory Of Motivation, Introducing Volumes Of The Nebraska Symposium On Motivation*, vol 8, Lincoln, University of Nebraska Press.
- Pinder C-C. (2008), *Work Motivation In Organizational Behavior*, second edition, Psychology Press.
- Pinto P. (2003), *La performance durable - renouer avec les fondamentaux des entreprises qui durent-*, Paris : Edition Dunod.
- Porter L. W. and Lawler E. E. (1968), *Managerial Attitudes And Performance*, Homewood, IL: Dorsey Press and Richard D. Irwin.
- Pritchard RD and Payne SC. (2003), *Motivation And Performance Management Practices, In The New workplace, People, Technology and Organization*, A Handbook and Guide to the Human Impact Of Modern Working Practices, ed. D Holman, TD Wall, CW Clegg, P Sparrow, A Howard, New York, Wiley.
- Porter L.W. (1961), « A Study Of Perceived Need Satisfactions In Bottom And Middle Management Jobs », *Journal of Applied Psychology*, vol. 45, n°1.
- Rotter, J.B. (1955), «The Role Of The Psychological Situation In Determining The Direction Of Human Behavior», in Jones M.R. (1955), *The Gestalt Theory Of Motivation, Introducing Volumes Of The Nebraska Symposium On Motivation*, Vol 8, Lincoln, University of Nebraska Press.
- Roussel P. (1996), *Rémunération, motivation et satisfaction au travail*, Paris : Editions Economica
- Sin L. et Tse A. (2000), « How Does Marketing Effectiveness Mediate The effect Of Organizational Culture On Business Performance? -The Case Of Services Firms- », *Journal of Services Marketing*, vol.14.
- Steers R.- M. and Porter L.-W. (1991), *Motivation And Work Behavior*, US :McGraw-Hill Inc.
- Steiner (2001), in: Denjean Michel (2006), « La Motivation », *Les Documents CEDIP*, Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement durables. In Site Internet : http://www.cedip.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Motivation_v5_cle062385.pdf. Dernière consultation septembre 2014.

- Thériault R. (1983), *La gestion de la rémunération*, Gaëtan Morin Éd.
Tolman E.C. (1932), *Purposive Behavior in Animals And Men*, New York: Century.
Vallerand, R.J. Thill, E.E. (1993), « Introduction au concept de motivation », in Vallerand, R.J. et Thill, E.E., *Introduction à la psychologie de la motivation*, Editions études vivantes, Laval, Québec : Vigot.
Vroom V. H. (1964), *Work and Motivation*, New York : McGraw Hill.

Liste des abréviations ou des acronymes

- ETUSA : Etablissement des Transports Urbains et Suburbains d'Alger
RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens
SETRAM : Société d'Exploitation des Tramways

Causes et effets du mésalignement du dinar algérien

Halima ZOUAOUI, Amel GUEHAIRIA

ENSSEA, Algérie

zouaoui27halima@gmail.com

Résumé

La mise en œuvre d'un instrument de règlement est nécessaire aux échanges internationaux. Des devises interviennent dans les paiements internationaux, en vertu de leur rôle dans l'économie mondiale et de la confiance qu'elles revêtent dans les relations économiques internationales. Cependant, depuis l'abandon des changes fixes et l'avènement du flottage généralisé des monnaies, surgit un phénomène économique assez inquiétant pour les acteurs économiques: le risque de change lié à la volatilité des devises sur le marché des changes. Les fluctuations des monnaies, en particulier en ces temps de globalisation et de déréglementation, peuvent affecter sévèrement les entreprises dans leur compétitivité et rentabilité avec des répercussions sociales douloureuses. D'où la nécessité pour les autorités politiques d'une gestion adéquate de ce risque.

Mots-clés

régime de change, volatilité, mésalignement, taux de change effectif réel et taux de change nominal.

Abstract

The implementation of an instrument of regulation is necessary for the international trade. Currencies intervene in the international payments, by virtue of their role in the global economy and of the trust which they endue in the international economic relations. However, since the abandonment of fixed exchange rates and the advent of generalized floating currencies, appears an economic phenomenon worrying enough about the economics actors: the foreign exchange risk bound to the volatility of the currencies on the foreign exchange market. The fluctuations in currencies, in particular in this time of globalization and deregulation, can affect severely companies in their competitiveness and profitability with repercussions.

Key words

exchange regime, volatility, misalignment, real effective exchange rate and the nominal exchange rate.

Classification JEL

F410, F31, F32, N1.

Introduction

L'environnement monétaire et financier international a évolué, au cours de ces dernières années, faisant courir aux acteurs internationaux des risques dont celui lié au change. Dans cette réflexion, nous montrons que le prix du pétrole à l'exportation est la cause principale des déséquilibres macroéconomiques de l'Algérie et en conséquence, du mésalignement du taux de change de sa monnaie. Pour cela, nous distinguons le régime de change fixe et le régime de change flottant et les notions de volatilité et de distorsion du taux de change du

dinar algérien. L'observation générale est que, sur la période observée 1973-2015, le taux de change du dinar algérien évolue selon le prix du baril du pétrole et les fluctuations des principales devises composant le panier qui le détermine. Les données statistiques utilisées émanent de l'ONS, de la Banque d'Algérie et du FMI.

1. Régime de change de l'Algérie juste après l'indépendance

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie faisait partie de la zone-franc et se caractérisait sur le plan monétaire, par un régime de change fixe. La monnaie algérienne, le « franc algérien » était librement convertible et transférable. Deux contraintes y sont cependant constatées : une fuite des capitaux qui a altéré les réserves de change du pays et la difficulté de maîtriser l'équilibre de la balance des paiements. Très tôt, l'Algérie confirme sa souveraineté en quittant, en mars 1963, la zone-franc et en créant, en décembre 1963, la banque centrale, en tant qu'institut d'émission et en établissant, le 10 avril 1964, le dinar algérien comme monnaie nationale. La détermination de la parité du dinar connaîtra, par la suite, deux grandes étapes.

2. Régime de change de l'Algérie entre 1964-1973

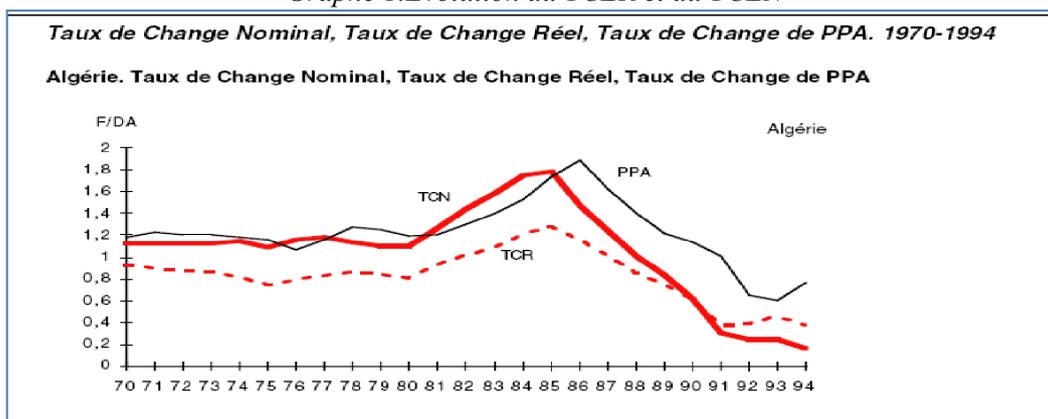
Il est caractérisé par un système d'ancrage du dinar, par rapport au franc français, avec une parité fixe (1DZD = 1FF équivalant à 180 milligrammes d'or) et la valeur du dinar, par rapport aux autres monnaies, est définie par référence aux valeurs de ces dernières, par rapport au franc français. Il est visé, par ce procédé, un certain nombre d'objectifs, notamment l'arrêt des sorties massives de capitaux; l'accompagnement du programme d'industrialisation et sa mise à l'abri de la concurrence étrangère; enfin, l'affranchissement du pays de la tutelle française, afin qu'il établisse des relations économiques et financières avec le reste du monde. Le jeune Etat instaure un contrôle de change drastique et un monopole sur le commerce extérieur.

L'effondrement du système de Bretton-Woods, au début des années 1970, s'est soldé par d'autres règles monétaires internationales indiquant la fin de la façon de voir le monde de l'après guerre. Divers accords continentaux ont tenté la stabilisation des taux de change, face à un compte extérieur des Etats-Unis qui se détériore et à une hémorragie d'or qui entraîne, en août 1971, l'inconvertibilité du dollar en or. En 1973, le système de change fixe est définitivement abandonné, en faveur du flottement des monnaies qui valide la prééminence du marché où les monnaies pourront fluctuer librement, au gré de leurs offre et demande. Par suite de ces modifications dans l'environnement économique international, le débat sur le régime de change progresse et commence à lier la viabilité du flottement à l'existence d'un marché financier actif, large et intégré au marché mondial (Aglietta, 1996). De leur côté, les pays en développement restent toujours caractérisés par des systèmes économiques et financiers administrés où le contrôle des prix et des quantités se conjugue avec un régime de change fixe et des marchés financiers domestiques inexistantes ou embryonnaires. Ces pays sont désormais confrontés au choix entre la flexibilité pure ou l'ancrage à une monnaie forte.

3. Régime de change de l'Algérie durant la période 1974-1994

Entre 1974 et 1994, l'ancrage du dinar s'est étendu à un panier de 16 devises (celles des principaux partenaires commerciaux de l'Algérie). Le but principal en est d'amortir les chocs monétaires liés au rattachement du dinar à une seule monnaie et donc de se prémunir contre la dépréciation de la monnaie nationale, par rapport aux monnaies de paiement et de remboursement.

Graphe 1. Evolution du TCER et du TCEN

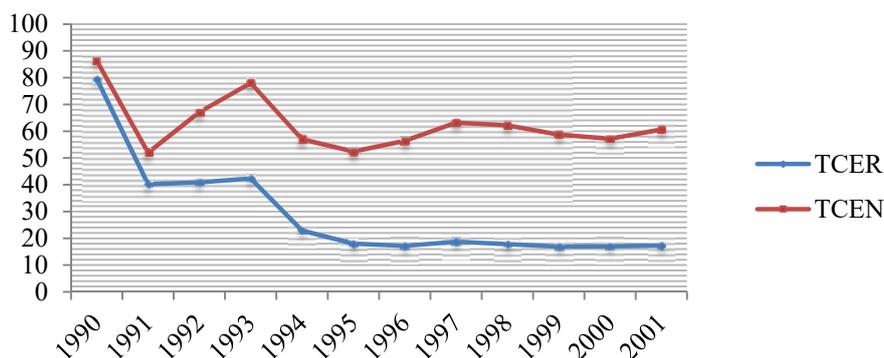


Source : FMI, 2004.

Le graphe 1 montre qu'avant la mi-80, la parité du taux de change était stable et le risque de change, quasiment inexistant. L'intégration financière internationale qui s'est accélérée, à partir du début de l'année 1980, remet en avant l'impossible trinité (R. Mundell, 1953). En 1983, Williamson propose des méthodes d'identification des taux de change d'équilibre et un ensemble de mesures de sa gestion autour des valeurs d'équilibre. (Williamson, 1985). Jusqu'en 1986, une certaine stabilité du cours de change du dinar, due à son ancrage à un panier de devises est observé. Le cours de change varie dans un intervalle réduit autour d'un cours moyen de 4,4117 DA pour 1 dollar ; la demande de devises est insatisfaite (restriction de change) et seules les entreprises publiques pouvaient profiter du cours surévalué fixe et sans risque de change.

Cependant, le choc pétrolier survenu en 1986, affecte sérieusement l'économie algérienne. Les recettes d'exportation chutent et le gouvernement recourt à l'emprunt extérieur et à une restriction délibérée des importations. Le déséquilibre de la balance commerciale dû essentiellement à la détérioration des termes de l'échange a conduit les autorités monétaires algériennes à effectuer une dévaluation du taux de change nominal du dinar. Entre 1986 et 1990, le taux de change USD/DZD (dollar/ dinar) est passé de 4,94 à 12,19, soit une dévaluation de 146,7%. Le Graphe 2 montre une dépréciation du taux de change effectif nominal (TCEN), entre 1990 et 2001. Quant au taux de change effectif réel (TCER) du dinar, celui-ci se déprécie entre 1994-1995 puis revient, durant les années 1995-2001, à son point de départ.

Graphe 2. Evolution du TCEN et du TCER



Source : Rapport du FMI, 2004 (base 100 en 1990 sur une moyenne annuelle et chiffres de fin de période).

Après 1986, l'Algérie connaît une forte dépréciation réelle du taux de change (Graphe 4), suivie de mouvements erratiques du TCER, au cours des années 1990. Trois phénomènes en sont à l'origine: le TCER de référence fixé par les autorités monétaires; les variations provenant de la libre fluctuation des devises entre elles et enfin, les variations causées par le jeu de l'offre et de la demande sur le marché interbancaire. En termes réels, le dinar s'est apprécié d'environ 30%, au cours de la période 1980-1986, principalement, en raison du prix élevé du pétrole et de la rigidité des salaires et des prix nominaux. La volatilité des prix du pétrole modifie la richesse des nations et est susceptible d'engendrer d'importants déséquilibres des soldes courants (Coudert, 1999). Suite à la détérioration des comptes extérieurs et l'augmentation du mésalignement du TCER, les autorités monétaires ont procédé à la dépréciation de la monnaie nationale de 1986 à 1990. L'Algérie a connu ainsi une importante dépréciation réelle de l'ordre de 200% de son taux de change (Jbli, Kramarenko, 2003).

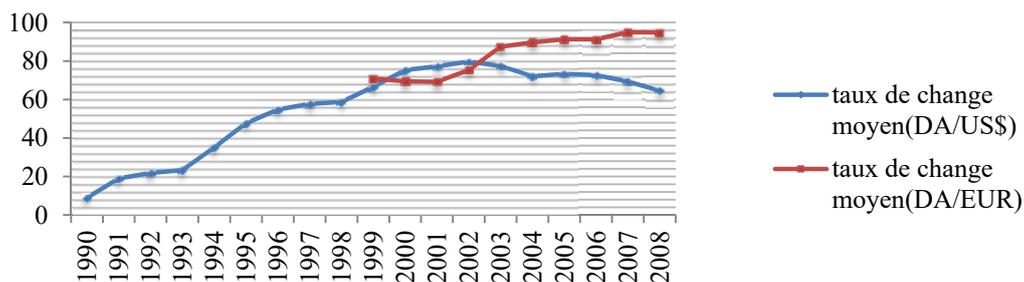
En outre, afin de mieux refléter les forces du marché et d'accompagner le processus de libéralisation commerciale, une gestion plus flexible du taux de change est adoptée au milieu des années 1990. Ces mesures ont permis de rétrécir la marge existant entre le taux de change officiel et le taux de change informel. L'Algérie opte, en 1994, pour un régime bonifié, mais la convertibilité courante du dinar s'accompagne toujours d'un contrôle de change. Ce dernier reste de rigueur et vise le maintien de l'équilibre de la balance des paiements. En effet, ce contrôle s'applique aux mouvements des capitaux et donc particulièrement à la gestion des devises issues des hydrocarbures. Les devises issues des exportations hors hydrocarbures sont intégralement rapatriées. Selon le FMI, l'Algérie n'a pas explicitement indiqué un *point d'ancrage nominal* pour son taux de change, mais surveille plutôt les différents indicateurs dans la conduite de la politique monétaire et de change. Au regard de ses caractéristiques structurelles, l'économie est vulnérable aux chocs réels exogènes, comme la volatilité des termes de l'échange, les fluctuations du prix des hydrocarbures. La volatilité des termes de l'échange est parmi les plus élevées de la région MENA et constitue la principale source de la

déviations substantielles du taux de change effectif réel (TCER), au cours de la première partie des années 80.

Un des objectifs immédiats du programme de stabilisation macroéconomique mis en œuvre, en 1994, sous la houlette des institutions financières internationales, est de corriger l'appréciation réelle précédente du dinar algérien. Entre avril et septembre 1994, une dévaluation de 70% du dinar a lieu. Et ce programme de stabilisation, conjugué avec celui de l'ajustement, a permis la mise en place d'un régime de change flexible dirigé « *bonifié* » (Managed Float) (Tableau 1). La convertibilité commerciale est établie en 1994, année de mise en œuvre effective de la libéralisation des paiements, au titre des importations. Avec la mise en place du marché interbancaire de change en 1996, la valeur du dinar se détermine dans le cadre du marché où les banques centrales sont autorisées à détenir des positions de change et où elles demeurent les principaux fournisseurs de devises. L'objectif permanent est la poursuite de la stabilité du taux de change effectif réel.

Deux dévaluations officielles sont intervenues, l'une de l'ordre de 22%, en septembre 1991, (faisant passer le dollar à 21DA) et l'autre de 40,17 %, en avril 1994 (faisant passer le dollar à 40 DA). La libéralisation du commerce extérieur permet aux opérateurs économiques privés d'importer. Une licence d'importation est obtenue par l'investisseur privé et le montant en est exprimé exclusivement en dinars. Avec une moyenne de 2 à 4 années de différé de paiement, la première échéance de remboursement coïncide avec la période dite de « grande dévaluation ». La Banque fait des prélèvements en dinars, en contrepartie des sommes fixées en devises, par référence au cours du jour du remboursement et non à celui de la date de signature du contrat ou de la convention de crédit, ni encore à la date d'entrée en vigueur du crédit. Ce qui accroît sensiblement les sommes que les banques prélèvent sur le compte de l'entreprise, tant pour le remboursement que pour le paiement des agios et commissions. Ce phénomène de pertes de change a mis en faillite bon nombre d'entreprises. En 1991, un mécanisme de change est mis en place (achat à terme uniquement) par le règlement 91-07 du 14 août intitulé « règles et conditions de change » (Banque d'Algérie, 1990-1994 a), pour mettre fin aux anticipations inflationnistes induites par le glissement du dinar.

Graphe 3. Evolution du taux de change moyen (DA/US(\$)) et du taux de change moyen(DA/EUR)



Source : Données du Ministère des finances, 2009.

4. Le mode de fixation du taux de change du dinar, à partir de 1994

Le dinar algérien était surévalué, mais surtout déconnecté de la réalité économique du pays. Plusieurs mesures ont été initiées par les autorités monétaires pour assurer le passage d'une gestion administrée à une gestion dynamique de son taux de change. Les dernières restrictions aux transactions courantes sont levées avec l'autorisation des dépenses de soins et de formation, en 1995. L'Algérie est ainsi passée à la convertibilité courante; ce qui lui a permis d'adopter en septembre 1997, les dispositions de l'article VIII des statuts du Fonds monétaire international. La convertibilité courante du dinar va de pair avec le contrôle de change qui se poursuit avec un passage, à partir de 1994, du contrôle de change a priori à un contrôle de change a posteriori.

Les investissements étrangers bénéficient de la garantie de transfert de leurs bénéfices et du produit de la cession éventuelle de leurs actifs et la poursuite par la Banque d'Algérie de l'objectif de stabilité du taux de change effectif réel participe de la promotion d'un climat favorable à l'investissement. Le fixing à durée de quinze mois est mis en place par l'instruction 94-61 du 28 septembre 1994 (Banque d'Algérie, 1990-1994 b), détermine la valeur du dinar, par rapport aux devises étrangères, par voie d'adjudication pour l'allocation des devises aux banques commerciales. Durant les séances de cotation organisées initialement, une fois par semaine et par la suite quotidiennement, la Banque d'Algérie offre un taux-plancher auquel elle est prête à céder le dinar contre le dollar américain. Cette devise est la seule concernée par l'opération de fixing et est échangée au comptant aux banques commerciales. Celles-ci soumissionnent pour le montant que chacune d'elles désire obtenir et au cours-acheteur qu'elles souhaitent offrir. Dans le cas où l'offre de la Banque d'Algérie est supérieure à la demande, les parties sont satisfaites et dans le cas contraire, il est procédé à un ou plusieurs « rounds » au cours duquel ou desquels la Banque d'Algérie ajuste son montant et son taux offerts et les banques commerciales, leurs montants et le taux demandés. L'avantage du fixing est, qu'après chaque séance, la demande de chaque participant est satisfaite et le taux de change du dinar reflète la réalité, car il est déterminé par adjudication (loi de l'offre et de la demande des devises).

L'exportation des hydrocarbures est la source principale de devises détenues par la Banque d'Algérie qui oriente unilatéralement le cours de change du dinar. En 1995, le fixing est supprimé, en faveur du marché interbancaire des changes introduit par le règlement 95-08 du 23 décembre 1995 relatif au marché interbancaire (Banque d'Algérie, 1995 a). Deux instructions apportent des dispositions relatives à l'application du règlement, à savoir l'instruction 78-95 du 26 décembre 1995, portant « règles relatives aux positions de change » (Banque d'Algérie, 1995 b) et l'instruction 79-95 du 27 décembre 1995, portant « organisation et fonctionnement du marché interbancaire » (Banque d'Algérie, 1995 c). Ces dispositions stipulent que « le taux de change des devises se détermine sur le marché de change »; ce dernier constituant le lieu de détermination des cours de change par le libre jeu de l'offre et de la demande de devises. Il s'agit là d'un *flottement impur* et les autorités monétaires peuvent, à l'occasion, intervenir sur le marché des changes en fixant temporairement la valeur du taux de change, afin d'éviter les dépréciations considérées comme excessives, par suite des variations de l'offre et de la demande de devises.

Les intervenants sur le marché interbancaire des changes sont désormais la Banque d'Algérie, dans la mesure où la gestion des devises relève de ses attributions, les banques commerciales et les établissements financiers. Le 2 janvier 1996, ont lieu les premières transactions sur ce marché (Instruction 79-95 du 27 décembre 1995) portant « organisation et fonctionnement du marché de change interbancaire ». Le dinar n'a pas cessé de perdre de sa valeur. Il est passé par rapport au dollar, de 54,84 en 1996, 57, 77 en 1997 et à 66,92 en 1999 pour atteindre 75,25 en 2010. Ces dépréciations montrent bien que le marché interbancaire enregistre des insuffisances, en comparaison avec le cadre réglementaire. Dans la pratique, seuls y interviennent les opérateurs de change au comptant car :

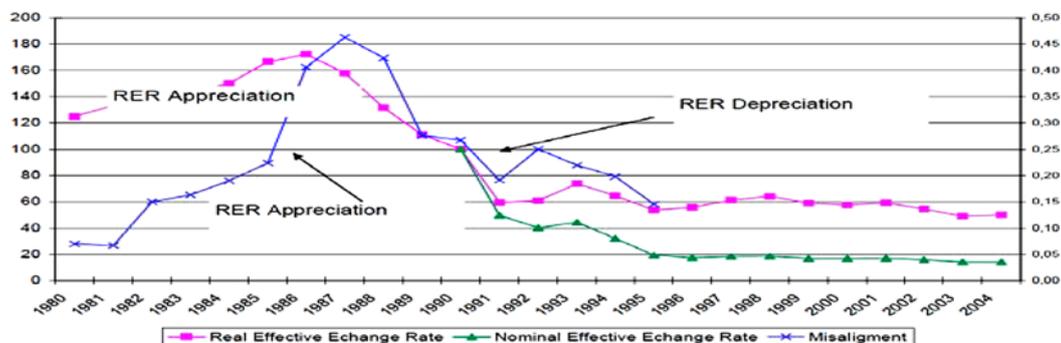
- ce régime de change ne serait, en fait, que le fruit d'un détournement parfois avoué et souvent larvé du régime flottant indépendant, avec pour objectif de lutter efficacement contre l'inflation ;
- la Banque d'Algérie est la seule habilitée à offrir des devises contre des dinars;
- l'absence d'un compartiment de change à terme fait subir à la clientèle des banques des pertes considérables, à cause du risque de change auquel elle ne peut faire face. En revanche, les banques commerciales se couvrent contre ce risque, par la provision reçue en garantie, mais ces dernières n'offrent aucun mécanisme de couverture à la clientèle.

Entre 1995 et 1998, le TCRE s'est apprécié de plus de 20%, puis s'est déprécié de 13 % entre 1998 et 2001. Après seize (16) mois de dépréciation réelle, depuis début 2002, due à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar, les autorités monétaires sont intervenues sur le marché des changes dans le deuxième semestre de 2003, pour réaligner le TCRE, à son niveau de la fin de l'année 2002. Entre juin et décembre 2003, le dinar algérien s'est apprécié par rapport au dollar, en valeurs nominales, de 11.5 % et le TCRE, de 7.5%. La Banque d'Algérie influence fortement le taux de change nominal sur le marché officiel. Par son intervention, elle ajuste périodiquement le taux de change nominal, afin d'atteindre sa cible de taux de change. De nouveau, le taux de change réel s'est apprécié pendant les huit premiers mois de 2005, après une dépréciation du taux de change effectif réel de 10%, pendant le dernier trimestre de 2004. Bon nombre d'auteurs identifient une « peur du flottement » (*fear of floating*) liée au fait que les dépréciations n'ont pas les mêmes effets dans les pays émergents que dans les pays développés (Yeyati et Sturzenegger, 2005; Bénassy-Quéré et Coeuré, 2000) ; Masson, 2001; Calvo et Reinhart, 2002). L'objectif principal du régime de change de flottement dirigé est d'éviter de contrecarrer le développement des exportations et, en cohérence avec la conduite de la politique monétaire, de contenir l'inflation; mais aussi, il vise à favoriser, à terme, la diversification de l'économie et à réduire sa vulnérabilité aux chocs extérieurs.

Le Graphe 2 illustre l'impact en matière de stabilisation du taux de change effectif réel (TCER) par rapport à l'évolution du taux de change effectif nominal (TCEN). Ainsi, « l'avènement des changes flottants a eu pour conséquence d'accroître significativement les fluctuations du taux de change réel, de même que les possibilités de mésalignement ». (Joly, Pringent et Sobczak, 1996, p. 4). Un nouveau défi pour le régime du taux de change apparaît, avec la reprise de la réforme en 1999 et la dévaluation du dollar, par rapport à l'euro en 2002. Alors que par le passé, la dollarisation élevée de l'exportation excluait tout ajustement nominal important, par rapport au dollar, le développement des relations commerciales de l'Algérie avec l'Union européenne a incité la Banque d'Algérie à stabiliser le TCER, contre la volatilité de la parité euro / dollar. Entre 2002 et 2003, la politique de change a opéré une dévaluation par rapport à l'euro de 9% et 14% respectivement et une légère réévaluation de 3

% par rapport au dollar. Ces mouvements nominaux ont entraîné une forte dépréciation du TCER.

Graph 4. TCER, dévaluation nominale et mésalignement



Source: FMI (2004, 2010).

Depuis l'adoption du régime de change flottant, il y a plus de flexibilité dans la politique de change : « une appréciation excessive du taux de change ayant pour effet d'aggraver les déséquilibres commerciaux pourrait provoquer des sorties de capitaux spéculatifs à court terme et menacer encore la stabilité macro-économique » (Kalinova, 1998).

A la fin de l'année 2006, le dinar a continué de s'apprécier par rapport au dollar US de 5,5% alors qu'il se dépréciait, dans le même temps de 6%, face à l'euro.

Un autre fait marquant dans l'évolution du taux de change réside dans les évolutions comparées des taux officiel et informel. On observe un alignement du taux médian du marché informel sur celui du marché officiel. La différence entre les deux taux résulterait des marges de commission prises par les acteurs des deux marchés.

La forte réduction de la dette extérieure durant la seconde moitié des années 2000 a été rendue possible, grâce à la forte accumulation des réserves officielles de change provenant essentiellement des exportations des hydrocarbures. Cette mesure de protection de l'économie et bien tant d'autres (création du fonds de régulation des recettes (FRR), notamment) ont largement contribué à limiter le risque de contagion de l'Algérie, face à la crise financière internationale de 2008. La Banque d'Algérie a poursuivi au cours de l'année 2012, sa gestion active du taux de change, dans l'objectif de stabiliser le taux de change effectif réel, malgré la volatilité accrue des cours de change des principales devises internationales. L'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes s'inscrit également dans l'objectif de renforcement de la stabilité financière externe. En 2011, l'excédent de la balance courante est de 15,60 milliards de dollars et les réserves de change de 176 milliards de dollars. Quant au TCER, il avoisine son niveau d'équilibre à moyen terme, malgré la dépréciation du dollar par rapport à l'euro. En 2012, la dévaluation du dinar, face au dollar et à l'euro, a causé une augmentation de la facture des importations, pour une même quantité, entraînant ainsi une inflation. Depuis juin 2014, la dépréciation du dinar accentue ses pertes, suite à la chute du prix du pétrole. Le taux de change moyen du dinar / dollar s'établit à 93,24 DA, à la fin de mars 2015 contre 77,9 DA en 2014.

5. Avantages et inconvénients du régime de flottement dirigé

Outre le fait qu'il met les banques centrales à l'abri du besoin de se constituer des réserves de change importantes pour défendre le cours de la monnaie, ce régime permet :

- un ajustement plus rapide aux chocs externes, puisque l'ajustement est constant;
- une flexibilité des politiques monétaire et fiscale du pays ;
- la pérennisation d'une politique monétaire indépendante.

Quant aux inconvénients du régime de change flexible, ils peuvent être résumés ainsi :

- les cours de change enregistrent une volatilité plus grande et cela peut avoir une influence négative sur le commerce international;
- le régime peut être inflationniste dans la mesure où il entraîne moins de contraintes dans les politiques monétaires des pays ;
- les fluctuations dues aux mouvements de capitaux à court terme sont importantes;
- la devise du pays peut inspirer moins de confiance qu'une devise à taux de change fixe.

Tableau 1. Classification par le FMI des régimes de change des pays méditerranéens

Pays	Régime de change	Rattaché à	Objectif de la politique monétaire
Algérie	Flottement contrôlé	-	Pas d'ancrage explicite. Suivi de plusieurs indicateurs
Egypte	Ancrage au sein d'une marge de fluctuation	USD	Ancrage du taux de change
Jordanie	Ancrage à une seule monnaie	DTS	Ancrage du taux de change
Liban	Ancrage à une seule monnaie	USD	Ancrage du taux de change
Maroc	Ancrage à un panier comprenant une forte part d'euros	Panier	Ancrage du taux de change
Syrie	Ancrage à une seule monnaie	USD	Ancrage du taux de change
Tunisie	Parité glissante mais référence à un panier de monnaies comprenant une forte part d'euros	Panier	Agrégats monétaires ; stabilité du taux de change réel effectif du dinar
Turquie	Flottement libre	-	Objectif d'inflation

Source : Mauro P., Juhn G. (2002), "Long-Run Determinants of Exchange Rate Regimes; A Simple Sensitivity Analysis," IMF Working Papers 02/104.

A la lecture du Tableau 1, nous constatons que la préférence pour l'ancrage au dollar américain est forte. A l'exception du Maroc et de la Tunisie qui ont rattaché leurs devises à l'Euro, via un panier de devises, les pays du Golfe et l'Algérie ont tous une ancre au dollar américain. Les autres pays arabes non producteurs de pétrole et en régime de change fixe ou non, ont un rattachement au dollar américain.

Conclusion

L'abandon des changes fixes et l'introduction du flottement généralisé des monnaies donnent naissance à une nouvelle donne : le risque de change. Les entreprises y sont confrontées dès lors qu'elles effectuent des opérations commerciales ou financières internationales. Ce risque est lié à la volatilité des devises sur le marché des changes. Les fluctuations des monnaies peuvent affecter les entreprises sur deux plans: la rentabilité et la compétitivité. La mondialisation de l'économie, la globalisation financière, la déréglementation et l'intense «marchéisation» sont telles que bon nombre d'entreprises se trouvent face au risque de change, un risque majeur qui constitue une de leurs grandes préoccupations et qui doit faire l'objet d'une gestion particulière.

Les principales devises de facturation internationale (euro, dollar américain et yen japonais) connaissent une volatilité très importante et imprévisible. Par exemple, le cours EUR/USD est passé de 1,1868 à 1,1421 entre le 13/06/2003 et le 26/06/2003, soit une dépréciation de 3,76% en 14 jours. Ce cours a effleuré, 15 jours plus tard, la barre de 1,12.

En Algérie, le problème du risque de change ne se posait pas dans la mesure où le régime de change était fixe. Le taux de change était alors stable autour d'un cours moyen USD/DA de 5. A partir de 1987, par suite de la libéralisation du commerce extérieur et du régime de change, on a observé un glissement progressif du dinar suivi d'une double dévaluation de 22% et de 40,17% en 1991 et 1994, respectivement. Le cours USD/DA est, par conséquent passé à 42,8, engendrant ainsi des pertes de change considérables ayant affecté l'équilibre financier des entreprises. Aujourd'hui, avec l'émergence du secteur privé, l'ouverture du marché algérien aux investisseurs étrangers en plus d'un cours USD/DA qui a atteint les 80DA, les entreprises se trouvent face à un risque de change palpable. Cet environnement nouveau conjugué avec l'impératif d'une meilleure rentabilité impose une gestion adéquate et un suivi permanent de ce risque. Largement tributaire des hydrocarbures, l'économie algérienne reste non compétitive. Le TCER est un indicateur de compétitivité (forte dévaluation du dinar) et les autorités monétaires algériennes refusent la réévaluation qui semble entraver le développement des exportations hors hydrocarbures. Mais avec des exportations hors hydrocarbures qui ne dépassent pas les 3% de la totalité des recettes extérieures et un lourd déficit de la balance commerciale des services hors facteurs, le dinar algérien ne doit sa valeur actuelle qu'au *prix moyen du baril* de pétrole : la baisse du prix des hydrocarbures sur le marché implique une chute du dinar qui, à son tour, est tributaire du déficit budgétaire (les lois de finances en Algérie sont élaborées sur la base du prix moyen du baril de pétrole de 37\$ et d'un taux de change de 74 DA pour un dollar). Un seul dinar perdu face au dollar rapporte au Trésor public près de 48 milliards de dinars de plus en fiscalité pétrolière qui représente plus de 60% des recettes budgétaires de l'Etat.

Bibliographie

- Aglietta M. (1996), « Financial Market Failures and Systemic Risk », *Document de travail du CEPII*, Paris, n° 96-01, janvier.
Banque d'Algérie, Bulletin statistique trimestriel, n° 26, juin 2012.
Banque d'Algérie, Bulletin statistique trimestriel, n° 27, septembre 2014.

- Benassy-Quéré A, Coeuré B. (2000), «Big and Small Currencies the Regional Connection», *CEPII*, documents de travail n° 2000-10.
- Coudert V. (1999), « Comment définir un taux de change d'équilibre pour les pays émergents ? », *Economie Internationale*, CEPII research center, Vol. 77.
- Banque d'Algérie (1990-1994 a), Règlements Banque d'Algérie (1990-1994). In site Internet : <http://www.bank-of-algeria.dz/html/legist31.htm> (consulté le 14/05/2014).
- Banque d'Algérie (1990-1994 b), « Instruction n° 61-94 du 28 septembre 1994 instituant le fixing pour la détermination de la valeur du dinar par rapport aux devises étrangères », in Banque d'Algérie, « Instruction n° 02-94 du 25 janvier 1994 relative aux facturations et ventes en devises par les concessionnaires agréés », Volume I. In site Internet : http://www.bank-of-algeria.dz/html/legist10_5.htm (consulté le 14/05/2014).
- Banque d'Algérie (1995 a), « Règlement n° 95-08 du 23 décembre 1995 relatif au marché des changes », in site Internet : <http://www.bank-of-algeria.dz/html/legist4.htm> (consulté le 15/05/2014).
- Banque d'Algérie (1995 b), « Instruction n° 78/95 du 26 décembre 1995 portant règles relatives aux positions de change », in site Internet : <http://www.bank-of-algeria.dz/html/marcheint1.htm> (consulté le 15/05/2014).
- Banque d'Algérie (1995 c), « « Instruction n° 79/95 du 27 décembre interbancaire des changes », in site Internet : <http://www.bank-of-algeria.dz/html/marcheint1.htm> (consulté le 15/05/2014).
- Calvo G.A, Reinhart C.M. (2002), « Fear Of Floating », *The Quarterly Journal of Economics*, MIT Press, Vol. 117 (2), pp. 379-408.
- IMF (2003), "Morocco: Financial System Assessment including Reports on the Observance of Standards and Codes on the following topics: Banking Supervision, Insurance Regulation, Securities Regulation, Payment Systems, and Monetary and Financial Policy Transparency", IMF Country Report N° 03/212, July.
- IMF (2004), "Algeria: Financial System Stability Assessment, including Reports on the Observance of Standards and Codes on the following topics: Monetary and Financial Policy transparency and Banking Supervision", IMF Country Report No. 04/138, May.
- IMF (2010), "The equilibrium real exchange rate in a commodity exporting country Algeria's experience", *IMF working paper*, Algeria's REER n°10/57, International Monetary Fund.
- Jbli A., Kramarenko V. (2003), "Choosing Exchange regimes in the Middle East and North Africa", International Monetary Fund, Washington.
- Joly H, Pringent C, Sobczak N (1996), « Le taux de change réel d'équilibre : Une introduction », *Economie et prévision*, Document de travail N° 123-124, pp1-21.
- Kalinova B. (1998), « Pays en transition : libéralisation des échanges », *l'observateur de l'OCDE* N°211, avril, mai.
- Levy-Yeyati, E., Sturzenegger F. (2001), "Exchange rate regimes and economic performance", *IMF Staff Papers* 47 (Special Issue), 62-98.
- Masson P-R. (2001), "Globalization Facts and Figures", IMF, *Policy Discussion Papers* 01/4, International Monetary Fund.
- Mauro P, Juhn G. (2002), "Long-Run Determinants of Exchange Rate Regimes; A Simple Sensitivity Analysis", *IMF Working Papers* 02/104
- Mundell R. (1953), *International Economics*, New York: Macmillan.
- Williamson J. (1985), "The Exchange Rate System", *Policy Analysis in International Economics*, Washington DC.

**La nouvelle forme de la compétitivité internationale :
réalités et perspectives pour les pays du Sud**

Abdelhamid KERNANE

ENSSEA, Algérie

akernane@hotmail.fr

Résumé

A partir de l'exemple de l'industrie pharmaceutique, considérée comme secteur intensif par excellence en Recherche & Développement, cet article montre, qu'avec l'irruption des nouvelles biotechnologies, la mise sur le marché de médicaments innovants devient une affaire de réseaux d'acteurs (universités, laboratoires publics de recherche, entreprises spécialisées en biotechnologies, firmes pharmaceutiques,...), détenant chacun des compétences spécifiques. Dans cette nouvelle organisation des activités technoscientifiques, la nouvelle connaissance produite ne circule pas librement, mais à l'intérieur des réseaux qui ont été construits pour la capter. Conscients des enjeux relatifs à l'appropriation des nouvelles connaissances, certains pays émergents déploient des efforts dans la construction de réseaux locaux d'innovation, dans la perspective de leur branchement à des réseaux régionaux ou internationaux. Les perspectives pour les autres pays du Sud s'annoncent extrêmement limitées.

Mots-clés

connaissance, réseaux d'innovation, coopération, compétition, stratégie.

Abstract

From the example of the pharmaceutical industry, considered intensive sector by excellence in research and development, this paper shows that with the emergence of new biotechnologies, the marketing of innovative drugs becomes a network deal actors (universities, public research laboratories, biotechnology companies, and pharmaceutical firms, ...), each holding specific skills. In this new organization of techno-scientific activities, new knowledge produced does not flow freely. It circulates only within the networks that were built for the capture. Aware of the issues relating to the appropriation of new knowledge, some emerging countries are making efforts in building local innovation networks, in view of their connection to regional or international networks. The outlook for other countries in the South ahead extremely limited.

Key words

knowledge, innovation networks, cooperation, competition, strategy

Classification JEL

D8, O3, D7.

Introduction

L'insertion des pays du Sud dans l'économie mondiale a, sans doute, été l'un des sujets les plus traités par les économistes du développement, en raison de l'étendue et de la complexité

de la problématique d'une part et des enjeux politico-économiques qui y sont liés, d'autre part. Aujourd'hui, force est de constater que ce groupe de pays s'est scindé en deux, les pays émergents et le reste des pays du Sud. Les premiers, profitant d'une période propice à une *stratégie d'imitation*, ont fait des progrès remarquables, en matière d'insertion dans l'économie mondiale. Les seconds, au contraire, en cherchent encore les voies et moyens. Il faut cependant faire remarquer que les conditions et les règles d'insertion ne sont plus, aujourd'hui, ce qu'elles étaient, à la fin du siècle dernier. En effet, derrière l'ouverture apparente des marchés et la mobilité des facteurs (le capital, en particulier) qui semblent représenter une opportunité d'insertion pour les pays du Sud, se cache une tendance à la non-mobilité des nouvelles connaissances produites à l'intérieur des réseaux technoscientifiques d'envergure internationale. La production de nouvelles connaissances et leur protection constituent désormais le nouveau terrain de la compétition internationale.

Cet article vise à montrer comment cette compétition prend, de plus en plus, la forme d'une course à l'innovation qui, elle, s'opère à l'intérieur des réseaux mondiaux. Mais cette nouvelle organisation des activités technoscientifiques est-elle de nature à favoriser l'insertion des pays du Sud ou, au contraire, est-elle une nouvelle occasion (une de plus) de leur marginalisation, voire de leur exclusion?

Pour pouvoir répondre sagement à cette question, nous montrerons, d'abord, comment le mode de production des connaissances a évolué, depuis la deuxième guerre mondiale (c'est le cadre d'analyse qui permet d'expliquer le rapprochement sans précédent de la science et de l'industrie et de comprendre les enjeux relatifs à l'appropriation des connaissances), et verrons, ensuite, en prenant appui sur le secteur pharmaceutique (intensif en Recherche & Développement) qu'il y a une tendance à la fermeture des réseaux d'innovation, laquelle suscite des interrogations et inquiétudes, quant aux possibilités pour les pays du Sud de s'y insérer.

1. Le nouveau mode de production des connaissances

A la fin du siècle dernier, l'intégration de la science et de la technologie dans la théorie économique a considérablement progressé. Elle s'est poursuivie selon deux courants¹ qui, jusqu'à une date récente, sont restés indépendants l'un de l'autre et ont empêché l'analyse fine des interactions entre les sphères académique et industrielle. C'est grâce aux travaux de Callon (1999) qu'on a commencé à mieux comprendre l'innovation technologique qu'il décrypte comme un phénomène émergent au cours duquel se mettent en place, au fur et à mesure, des interactions qui lient des agents, des savoirs et des biens (Callon, 1999). Partant des limites de la nouvelle économie des sciences et des techniques, l'auteur propose un modèle qui permet de décrire la dynamique de la compétition économique, en considérant comme endogènes les relations que les firmes entretiennent avec les laboratoires académiques.

¹ Le premier s'est concentré sur l'analyse approfondie du rôle des activités de recherche et développement (R&D) dans la compétition économique inter firmes. Le second, fondé sur les articles pionniers de Nelson (1959) et d'Arrow (1962), a traité la question du statut et des propriétés économiques des connaissances scientifiques et des défaillances possibles du marché; débouchant sur des questions d'optimum social.

1.1. Les limites de la nouvelle économie des sciences relatives au statut économique de la connaissance

Selon Callon (1999), les outils proposés par la nouvelle économie des sciences ne sont pas adaptés à l'analyse fine des dynamiques de coopération / compétition qui se nouent entre firmes et laboratoires académiques. Il avance comme argument que ces outils passent sous silence le travail qui va de la production des connaissances jusqu'à l'innovation proprement dite. Seule la circulation des informations entre les acteurs est envisagée. Quant aux conditions de leur production et les stratégies des acteurs, celles-ci sont carrément ignorées. Pour y remédier, l'auteur reprend les principaux concepts de la nouvelle économie des sciences¹, mais au lieu de les attacher à la notion d'information,² il les met en relation avec le type de réseaux (émergent ou consolidé) à la dynamique desquels participent les acteurs qui produisent, diffusent et utilisent les connaissances.

1.2. Les configurations de réseaux

Deux configurations de réseaux sont distinguées : les *réseaux émergents* et les *réseaux consolidés*. Dans chacune de ces configurations, la nature et les propriétés économiques des connaissances diffèrent. En effet, à partir des travaux sur la réplique des connaissances, Collins (1985) met en évidence le fait que le degré de rivalité, la capacité à pouvoir être appropriée et le degré de généralité des connaissances varient avec la structure des réseaux dont elles sont parties prenantes et montre que les hypothèses de la nouvelle économie des sciences correspondent à une configuration particulière, celle des réseaux consolidés. En réduisant la connaissance à de l'information, les hypothèses faites sur la diffusion des connaissances stipulent qu'une fois produite, vérifiée et mise sous forme d'énoncés, la connaissance théorique se diffuserait gratuitement. Or, la connaissance ne se diffuse pas, elle se réplique à grand coût, car on ne duplique pas les énoncés, mais les laboratoires.³

¹ Les principaux concepts de la nouvelle économie des sciences sont : la codification / incorporation, la rivalité / non rivalité, la capacité ou non à pouvoir être approprié et la généralité / spécificité d'une connaissance.

² Selon les tenants de la nouvelle économie des sciences, les connaissances scientifiques sont réductibles à de l'information (hypothèse une), qui peut être soit codifiée, soit incorporée (hypothèse deux). Ces deux hypothèses permettent de décrire les propriétés économiques des connaissances scientifiques. Un bien est dit rival lorsque les agents qui souhaitent l'utiliser entrent en compétition les uns avec les autres. Sinon, il est dit non rival. Un bien est appropriable s'il est possible pour son utilisateur d'exclure tout autre utilisateur potentiel. Sinon, il est non appropriable. Les connaissances codifiées sont non rivales et difficilement appropriables. A l'inverse, les connaissances incorporées sont rivales et appropriables. La troisième variable permet de distinguer entre les connaissances générales (lois et principes de causalité) et les connaissances spécifiques (appliquées à un domaine restreint) (Callon, 1999).

³ Collins (1985) a montré que dans le domaine émergent, la première reproduction d'un résultat ou d'une démonstration supposait un long processus d'apprentissage collectif, incluant le calibrage rigoureux des instruments et des compétences incorporées dans les êtres humains.

Ces rappels conduisent à considérer d'un œil nouveau les notions de rivalité, de capacité à pouvoir être approprié et de généralité des connaissances.¹ Le cadre d'analyse suggéré montre que le degré de rivalité, la capacité à pouvoir être approprié et le degré de généralité des connaissances dépendent de l'état des réseaux. Lorsque ceux-ci sont émergents, la connaissance est rivale, appropriable et spécifique. Une fois tous les investissements complémentaires répliqués en de nombreux lieux, elle est alors un bien public au sein des réseaux ainsi constitués (Callon, 1999).

1.3. La logique d'interaction entre firmes et laboratoires

L'analyse théorique des *réseaux émergents* (Callon, 1999) fournit une base nouvelle pour examiner la coordination des activités de création / diffusion des connaissances scientifiques. Elle permet de lier stratégies des acteurs (firmes et laboratoires), dynamique des connaissances et dynamique économique. Le modèle identifie deux secteurs. Le premier secteur correspondant aux configurations consolidées, rassemble des acteurs (firmes) qui proposent des biens sur des marchés concurrentiels dans lesquels un des ressorts essentiels de la compétition est la capacité d'innover (de renouveler l'offre de biens). Le second secteur correspond aux configurations émergentes et rassemble des acteurs (laboratoires) qui conduisent des activités de recherche fondamentale et qui sont engagés dans des stratégies de traduction et d'intéressement, afin de jeter les fondements de nouveaux réseaux.

La traduction et l'intéressement supposent des relations continues qui tendent à restreindre l'étendue des alliances; mais les risques associés à l'enfermement dans une seule relation poussent les acteurs à ouvrir le champ des alliances. L'existence d'une « réserve » de coopération et d'alliances avec des acteurs émergents agit comme une menace. Chaque firme à intérêt à devancer ses concurrentes, en scellant des alliances avec des laboratoires lui permettant de capter de nouvelles ressources scientifiques et technologiques nécessaires pour reconstruire la demande finale (Callon, 1999).

2. La dynamique d'interaction inter firmes dans le secteur pharmaceutique

Reprenant l'analyse de Callon (1999), Hamdouch et Perrochon (2000a) développent un cadre d'analyse pour expliquer les interactions entre firmes induites par les processus d'innovation à l'œuvre et par les procédures contraignantes d'homologation des produits qui caractérisent les secteurs intensifs en R&D.

¹ i) La rivalité : la science émergente ne peut pas être considérée comme non rivale. Plus les énoncés sont originaux, plus le coût de leur reproduction est élevé. C'est une fois les réseaux constitués que les énoncés peuvent se diffuser ; ils deviennent alors des biens non rivaux.

ii) La capacité à pouvoir être approprié : au moment de leur émergence, les énoncés sont non seulement rivaux mais aussi appropriables. En effet, le bien n'est pas l'énoncé mais l'ensemble (Enonce + instrument + compétences incorporées).

iii) La généralité : l'universalité est un résultat et non un point de départ. La diffusion ne s'explique pas par la généralité de la connaissance, c'est la duplication (le transport) des énoncés qui fabrique peu à peu sa généralité.

2.1. Le cadre d'analyse des interactions inter firmes

Le cadre ici présenté (Hamdouch et Perrochon, 2000a) montre qu'il existe une large palette de configurations alternatives de relations inter-firmes (correspondant à des « trajectoires » d'interaction le long du processus d'innovation), combinant concurrence, coopération et intégration. Appliqué à l'industrie pharmaceutique, ce cadre permet d'expliquer les logiques sous-jacentes à l'accélération des mouvements de rapprochement transfrontaliers, depuis le début de la décennie 1990 et de raccorder ces mouvements à l'évolution des formes d'innovation dominantes.

Dans les secteurs intensifs en R&D et dans l'industrie pharmaceutique, en particulier, la dynamique industrielle résulte du jeu combiné des processus d'innovation à l'œuvre et des dispositifs institutionnels en vigueur.

Au plan technologique, le processus d'innovation fait apparaître des interdépendances fonctionnelles et temporelles. Les différentes phases du processus rétroagissent les unes sur les autres et il existe des interdépendances temporelles entre programmes et projets de recherche. Ainsi, la décision d'engagement dans un nouveau projet de recherche fondamental, dépend non seulement de l'intérêt de ce projet, mais aussi, à la fois de la nature des autres projets et de la base de connaissances constituée par la firme, à l'occasion des projets de R&D antérieurs.

Au plan institutionnel, le processus d'innovation est marqué par deux moments « institutionnels » cruciaux : le *dépôt de brevet*¹ qui confère à la firme le droit de propriété sur la découverte et l'*homologation*² du produit (ou procédé) par les instances réglementaires qui en autorise l'industrialisation et la commercialisation.

Au plan concurrentiel, trois grands terrains d'interaction entre firmes peuvent être identifiés à partir de la décomposition temporelle du processus d'innovation. Un terrain *amont*, qui recouvre une compétition de nature scientifique visant la réalisation de découvertes brevetables. Un terrain *intermédiaire* (compétition préindustrielle) consistant à transformer le brevet en produit (ou procédé) homologué. Un terrain *aval* qui correspond à la compétition pour les parts de marché à travers les variables classiques de rivalité (prix, qualité, réseau de distribution, publicité). Au sein de chacun de ces terrains, les formes d'interaction entre firmes peuvent être représentées à partir de trois modalités générales (concurrence frontale,

¹ Dans certains secteurs, le brevetage n'est pas systématique car les biens offerts ne sont pas des biens essentiels. Certaines firmes (Coca Cola par exemple) combinent secret industriel et droit des marques pour se protéger contre l'imitation : Le droit des marques permet de renouveler la marque sans limitation dans le temps. Dans le secteur pharmaceutique en revanche, les innovations thérapeutiques sont des biens essentiels : L'usage des brevets est démontré par de nombreuses études (Mansfield, 1986) et par les statistiques des offices de brevets. Le domaine de la pharmacie est celui où on recourt le plus aux brevets parce que l'imitation par de bons chimistes est possible dans un délai de quelques mois. Aussi, les firmes pharmaceutiques s'efforcent-elles de bénéficier d'une protection juridique alors qu'elles sont vulnérables moyennant le secret industriel. Sans le brevetage, elles ne pourraient pas se protéger longtemps contre la copie de leurs découvertes.

² L'homologation peut prendre des dénominations variées : certification, agréation, autorisation de commercialisation, attestation de conformité à une norme (technique, sanitaire,...).

intégration / concentration et coopération) qui se manifestent, soit de façon exclusive ou alternative, soit sous forme de combinaisons plus ou moins complexes.

La prise en considération de ces deux dimensions (« terrains » et « modalités » d'interaction) débouche sur une représentation de la dynamique d'interaction pouvant recouvrir des configurations aux logiques multiples. L'ensemble de ces configurations peut être ordonné selon trois grandes logiques dominantes : une logique fondée sur des mécanismes de sélection, une logique centrée sur des stratégies d'intégration et une logique plus diversifiée fondée sur la combinaison séquentielle des processus de compétition, de coopération et d'intégration.

- Dans le premier type de configurations, la sélection peut opérer à travers trois mécanismes : la sélection naturelle par la performance, la sélection stochastique¹ et la sélection par des comportements stratégiques.²
- Dans le second type de configurations, les stratégies d'intégration / concentration recouvrent deux grands cas de figure : Les stratégies directes et les stratégies indirectes. Les premières se traduisent par des opérations de croissance externe (rachat d'actifs, prise de contrôle, fusion – absorption) à caractère généralement irréversible³. Ces opérations sont motivées par la recherche d'une taille critique, la recherche de synergies et le renforcement du pouvoir de marché. Les secondes visent une intégration à terme. Cette configuration peut déboucher soit sur une intégration effective, soit sur une dislocation de l'alliance.
- Le troisième type de configuration, le plus complexe, tente d'expliquer les stratégies d'interaction qui rendent endogènes les différentes sources d'incertitude⁴ susceptibles d'affecter la position des firmes le long du processus d'innovation.

La nécessité de gérer le couple incertitudes-irréversibilités justifie alors l'adoption de stratégies séquentielles combinant mouvements d'engagement ou, au contraire, d'attente, d'expérimentation, de consolidation ou de redéploiement. Il existe ainsi un « couloir » de coopération (Hamdouch et Perrochon, 2000a) dans lequel se nouent des coalitions de firmes rivales et / ou complémentaires. La coopération inter-firmes apparaît alors comme étant un mode incontournable de gestion du couple incertitudes-irréversibilités. Ce troisième type de configurations permet de saisir la grande diversité des formes d'interaction envisageables et d'expliquer les logiques de basculement d'une forme à une autre.

¹ Modèles de « rendement croissants d'adoption » dans lesquels la compétition passe par des mécanismes d'adoption des technologies.

² Dans cette perspective, il est reconnu aux firmes une capacité de manipulation des conditions de détermination des structures de marché. Les comportements stratégiques sont ainsi susceptibles d'influencer le processus d'innovation à la fois en amont (course aux brevets et course aux standards) et en aval (course aux parts de marché) (Combe, 1995).

³ Contrairement aux stratégies indirectes qui préservent une « flexibilité stratégique », c'est-à-dire les possibilités de basculement de l'alliance soit vers une structure intégrée, soit vers la rivalité (dislocation de l'alliance), soit vers une renégociation de l'alliance.

⁴ Trois sources d'incertitude :

- incertitude générale liée à l'évolution de la demande, de la réglementation, des techniques et des modes d'organisation de la recherche, à la difficulté d'évaluer ex ante les projets potentiellement porteurs, à la nécessité de gérer les découvertes fondamentales imprévues ;
- incertitude liée à la difficulté d'évaluer ex ante l'apport des partenaires et leurs comportement dans la coopération ;
- incertitude sur les possibilités futures des nouveaux partenaires.

2.2. Les logiques d'interaction dans l'industrie pharmaceutique

Les relations inter firmes dans le secteur pharmaceutique ont tendance à se complexifier dans des configurations de plus en plus hybrides et dynamiques (Depret et Hamdouch, 2000d ; Hamdouch et Perrochon, 2000b). Les configurations identifiées reflètent trois grandes logiques d'interaction. La première est qualifiée de logique de préemption / sélection, à la fois des ressources, des marchés et des partenaires. La seconde est qualifiée de logique d'intégration (directe ou indirecte) de concurrents ou partenaires verticaux. La troisième est qualifiée de mixte et évolutive entre les différents acteurs du secteur (laboratoires pharmaceutiques, sociétés de biotechnologies, centres de recherche publique) (Hamdouch et Perrochon, 2000b).

2.2.1. Les logiques de sélection

En raison de la spécialisation des firmes dans quelques domaines thérapeutiques et le caractère incertain de l'innovation, la rivalité dans ce secteur apparaît plus guidée par la nature de la pathologie que par les variables classiques de concurrence (Hamdouch et Depret, 2000). Le type de rivalité caractérisant ce secteur fait apparaître l'existence d'un *oligopole dynamique* (Tarabusi, 1993), constitué d'un cercle fermé d'une trentaine de firmes multinationales dont le classement relatif tend à évoluer selon les « découvertes heureuses » de chaque firme, au cours d'une période donnée. Pour autant, les économies d'échelle traditionnelles ne constituent pas la principale barrière à l'entrée. L'avantage décisif des firmes installées réside dans l'accumulation des connaissances scientifiques et technologiques, mais aussi, des connaissances des procédures réglementaires (Perrochon, 2000a).

2.2.2. Les logiques d'intégration

Ce type de configuration concerne les vagues massives de fusions / acquisitions entre firmes effectivement ou potentiellement rivales qui ont caractérisé l'industrie pharmaceutique, à partir de la deuxième moitié de la décennie 1980. Ces mouvements ont été interprétés en termes de recherche de la taille critique, de synergies (technologiques productives ou commerciales) et d'accroissement des parts de marché; et de manière moins explicite, l'arrivée à terme d'un brevet portant sur un blockbuster. La multiplication des fusions et acquisitions (F&A) peut se comprendre principalement par l'apparition conjointe de deux phénomènes, un nouveau paradigme technologique et la globalisation des marchés. L'accroissement de la taille constituerait moins un objectif en soi qu'un moyen de mieux maîtriser le régime concurrentiel que dessinent les mutations dans cette industrie (Hamdouch et Depret, 2000).

2.2.3. Les logiques d'interaction mixte et séquentielle

L'exploration et l'exploitation du processus complexe d'innovation pharmaceutique, ainsi que la gestion du couple incertitudes-irréversibilités ne sont possibles que par l'adoption de stratégies mixtes et séquentielles. Ce type de stratégie permet de rendre endogènes les

différentes sources d'incertitude¹. La concurrence dans la pharmacie tend à se déplacer progressivement vers les phases de protection de la propriété intellectuelle et d'agrégation des produits, durant lesquelles le facteur temps joue un rôle essentiel (Perrochon, 2000b).

Dans ce troisième type de configuration, la coopération apparaît comme étant à la fois un mode incontournable de gestion du couple incertitudes-irréversibilités et un vecteur essentiel de configuration des dynamiques de compétition et de structuration future des marchés. Dans un contexte de globalisation, chacun doit construire des coalitions et des réseaux suffisamment puissants, pour pouvoir rester dans la course à l'innovation et aux parts de marchés (Hamdouch et Depret, 2000).

Selon Hamdouch et Depret, auteurs de la « Nouvelle économie industrielle de la pharmacie » (2001), le modèle de l'industrie pharmaceutique peut être élargi à l'analyse des autres secteurs intensifs en R&D. Aussi, peut-on résumer les principaux points à retenir de cette analyse en notant que, à partir de la décennie 1990, il y a eu une reconfiguration en profondeur de l'organisation des activités de recherche. Le pôle académique a été contraint d'adopter de nouvelles logiques de financement et de valorisation de ses activités de recherche, alors que le pôle industriel a multiplié ses relations avec le pôle scientifique.

Les gouvernements, pour leur part, sont en phase de favoriser le développement d'un *nouveau mode de production des connaissances*. Les données disponibles montrent que les parts relatives des dépenses de Recherche-Développement dans les pays de la Triade² ont été respectivement de 2/3 et 1/3 pour le secteur privé et le secteur public, à la fin du siècle dernier contre 1/3 et 2/3, quarante ans auparavant. Pour le système scientifique, c'est la fin d'un certain « âge d'or » (Foray, 1997), d'où l'adoption de trois stratégies complémentaires. La première consiste en la multiplication par les universités et laboratoires publics de recherche des accords de valorisation industrielle associant les chercheurs publics et privés. La seconde s'exprime dans la mise en place d'une politique active en matière de dépôt de brevets et de concession de licences. La troisième vise le développement rapide des essaimages académiques favorisés par le cadre institutionnel.

Dans l'industrie, les acteurs n'hésitent plus à utiliser la publication qui relève d'une triple intention stratégique. D'abord, l'insertion dans la sphère académique permet aux industriels de se tenir au courant de l'évolution des connaissances (stratégie de veille technologique). Ensuite, les investissements en recherche de base représentent pour les industriels le « ticket d'entrée » dans les réseaux internationaux de production et de circulation des connaissances scientifiques. Enfin, la publication permet aux industriels de sélectionner les équipes de recherche avec lesquelles il sera possible de coopérer dans le cadre d'un contrat de recherche ou d'un recrutement.

¹ Deux sources semblent jouer un rôle décisif. La première est liée à la difficulté d'évaluer ex ante et d'anticiper l'apport et le comportement des partenaires potentiels, ainsi que les projets potentiellement porteurs. La seconde est liée à l'utilisation commerciale des nouvelles méthodes biotechnologiques : elle pose des problèmes relatifs à l'évolution et à l'adaptation de la réglementation (Perrochon, 2001).

² La triade désigne les trois pôles qui dominent actuellement l'économie mondiale : l'Amérique du nord, l'Europe occidentale et l'Asie orientale.

On peut résumer les résultats de cette interpénétration science / industrie par la remise en cause du pouvoir d'initiation, d'appropriation et de diffusion des connaissances des systèmes nationaux d'innovation. On constate, en particulier, qu'une fraction de la recherche universitaire semble adopter des logiques qui tendent progressivement vers le court terme, la minimisation des risques et le marché. Par ailleurs, des processus autorégulés d'appropriation des résultats des recherches émergent dans le cadre des recherches menées en collaboration (ou financées par les industriels). Cela conduit à un certain morcellement de la propriété des connaissances et une restriction de leur dissémination (Cassier, 2002). Cette remise en cause du pouvoir d'initiation, d'appropriation et de diffusion des connaissances des systèmes nationaux d'innovation n'est pas sans avoir des conséquences sur les pays du Sud.

3. Implication des nouvelles règles d'appropriation des connaissances sur les pays du Sud

A travers l'analyse des nouvelles règles d'appropriation des connaissances présentes dans l'industrie pharmaceutique mondiale, il apparaît que deux types de facteurs rendent difficile l'insertion des pays du sud. Le premier est d'ordre technoscientifique et le second, intimement lié au premier, est d'ordre institutionnel. Ces difficultés d'insertion renforcent la dépendance des pays du sud qui n'ont d'autres choix que de recourir aux accords de licences, eux-mêmes n'ouvrant que peu de perspectives en matière de développement industriel.

3.1. Les contraintes technoscientifiques et institutionnelles d'insertion des pays du Sud

Au plan technoscientifique, l'analyse montre qu'il est aujourd'hui difficile de croire à l'existence d'un système de recherche dominé par les normes d'une « science ouverte » (Dasgupta et David, 1994), où la connaissance circule librement. Il existe, aujourd'hui, une tendance à privilégier le développement d'un mode industriel et marchand de production de la connaissance (Cassier, 2002). Cette commercialisation croissante de la connaissance laisse entrevoir une plus grande fermeture des réseaux d'innovation, réduisant encore davantage les possibilités de transfert technologique vers les pays du Sud. Soulignons à ce titre que même avec l'ouverture de ces réseaux, le transfert de connaissances vers ces pays resterait problématique. En effet, rappelons que la connaissance ne se diffuse que dans les réseaux qui ont été construits pour la recevoir (Callon, 1999). Et ces derniers sont généralement absents, même dans certains pays qu'on qualifie d'émergents.

Au plan institutionnel, les droits de propriété intellectuelle jouent un rôle crucial, parce qu'ils sont au cœur d'enjeux stratégiques, politiques et économiques. Dans une économie globalisée, la compétitivité des firmes, des secteurs et des pays dépend désormais principalement de l'efficacité des processus d'élaboration et d'accumulation des connaissances (Le Bas, 1999). Dans ce contexte, la tendance est au renforcement des droits de propriété intellectuelle, notamment par le brevet qui est considéré comme un instrument de protection efficace dans le secteur pharmaceutique (Campart et Pfister, 2002).

La connaissance et sa protection contre les imitateurs sont devenues un cheval de bataille des grandes firmes pharmaceutiques (Liotard, 1999) et ont des effets néfastes sur les pays du Sud. L'introduction des brevets de produits pharmaceutiques dans certains pays a conduit à une baisse de la part de marché des imitateurs, au profit de ces firmes (Guennif et Mufka, 2003).

Bien que le nouveau régime de la protection industrielle (l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce) ne prive pas les pays du Sud de tout pouvoir de négociation, en autorisant les licences obligatoires, celles-ci sont réglementées et conditionnées par une situation d'urgence sanitaire ou à des négociations préalables avec les titulaires de brevets; ce qui réduit leur efficacité. Plus généralement, la littérature économique spécialisée montre que la licence est loin d'être un simple instrument de valorisation du patrimoine intellectuel de l'entreprise. C'est aussi un moyen de maîtriser des évolutions techniques et concurrentielles (Bessy et Brousseau, 2001), c'est-à-dire, un moyen de contrôle des licenciés.

Les pays émergents qui ont réussi à se faire une certaine place sur la scène pharmaceutique internationale ont adopté une *stratégie d'imitation* qui leur a permis de réaliser un apprentissage technologique et de développer une expertise dans le domaine de la fabrication de médicaments génériques. Cette stratégie n'aurait pas été possible, sans la permissivité de l'ancien régime de protection, permissivité à laquelle le nouveau régime cherche à mettre fin avec l'introduction des brevets de produits pharmaceutiques.

Les pays qui ont adopté cette stratégie ont pu constituer une base technologique indispensable au développement industriel. Les expériences étudiées montrent que la base technologique ainsi constituée a permis d'aller au delà d'une « industrie de la copie », pour intégrer une étape supérieure, celle de la découverte de nouveaux médicaments.

3.2. Les accords de licence de technologie comme alternative d'insertion des pays du Sud

L'analyse des stratégies partenariales adoptées par les laboratoires des pays développés révèle que ceux-ci semblent privilégier les accords de licence. Ce résultat semble corroborer la stratégie de rationalisation adoptée par ces laboratoires. L'avantage de la licence est qu'elle évite d'engager de nouveaux investissements, dans un secteur déjà en surcapacité de production au niveau mondial. Ce résultat semble également corroborer la littérature théorique récente sur les accords de licence de technologie (ALT) qui révèle que la licence est un moyen efficace de sécuriser le transfert de la connaissance, en raison de la diversité des supports de celle-ci (Bessy et Brousseau, 1997).

La littérature spécialisée montre en effet que la licence de brevet implique d'autres échanges, en plus du texte du brevet : données confidentielles non protégées par le brevet (secrets de fabrique), prototypes, prestations de formation et d'assistance technique, équipements et inputs indispensables pour la mise en œuvre de la technologie cédée. La conséquence contractuelle est que la diversité des échanges qu'implique la cession de droits d'usage d'une technologie, permet de résoudre, en partie, le problème du risque moral auquel est soumis le licencié : la cession d'autres ressources que le texte du brevet permet de disposer d'une multitude de moyens de représailles, en cas de comportements opportunistes.

En outre, pour se protéger contre les risques de fuite des connaissances transmises par voie de licence, les licenciés y introduisent des clauses de garantie. Ainsi, les clauses de confidentialité et de non-concurrence permettent au licencié de se prémunir contre des usages non voulus des connaissances transmises, en se donnant la possibilité de sanctionner le licencié indélicat. La clause de restitution de la documentation technique, en cas de rupture du contrat, permet, quant à elle, de limiter la reproduction du savoir-faire transmis.

Par ailleurs, l'incertitude sur les usages potentiels de la technologie conduit le licencieur à implémenter des clauses de protection. D'abord, les droits d'usage ne sont transférés que de manière restrictive, en limitant le champ géographique d'exploitation; ce qui permet au licencieur d'éviter la concurrence de ses licenciés sur ses marchés. Ensuite, des clauses de *Grant Back* garantissent au licencieur un droit sur les développements réalisés par le licencié. Ces clauses abaissent les incitations des licenciés à développer des compétences qui pourraient leur permettre à long terme de devenir des concurrents du licencieur.

Au total, l'analyse des possibilités d'insertion des pays du Sud dans la nouvelle dynamique de l'industrie pharmaceutique mondiale (et dans la nouvelle organisation des activités technoscientifiques, en général) laisse apparaître un certain pessimisme, en raison des contraintes technoscientifiques et institutionnelles quasi insurmontables. Cette conclusion est fondée sur un certain nombre de considérations qu'on peut résumer comme suit :

- les systèmes de recherche du Nord ne sont certes pas complètement fermés. Il y a encore des institutions scientifiques qui continuent de fonctionner, selon les normes de la « science ouverte ». Une partie de la connaissance reste accessible à tout utilisateur potentiel. Pour autant, cela ne pourrait réellement profiter aux pays du Sud dans la mesure où une autre partie de la connaissance fait l'objet d'une protection par les brevets. Il y a lieu de préciser que l'innovation n'est nullement réductible à l'invention. La transformation d'une découverte en une innovation exige encore beaucoup de savoir-faire et un long processus qu'on désigne sous le terme « développement ». Dans le domaine de la pharmacie, certaines firmes ont pu s'imposer comme acteurs dominants dans leurs réseaux respectifs, grâce à leur taille et leurs capacités de développement ;
- les faits montrent que même les pays en développement qui possèdent des capacités de recherche appréciables n'arrivent pas à exploiter ces capacités. Par exemple, certaines universités brésiliennes participent à des programmes de recherche en commun avec des universités américaines, dans le domaine pharmaceutique et parviennent à valoriser leurs recherches. Pour autant, le Brésil n'en tire pas pleinement profit de ces collaborations, en raison du problème de partage des fruits de la recherche. Dans ces programmes de recherche, ce sont les grandes firmes pharmaceutiques américaines qui pilotent les réseaux d'innovation. La place de leader qu'elles occupent dans ces réseaux leur donne un pouvoir de négociation qui détermine largement les conditions de partage de la rente d'innovation. En l'absence d'un réseau pharmaceutique national capable de réaliser toutes les phases de développement de nouveaux médicaments, le Brésil est ainsi contraint d'acheter aux prix forts des médicaments à la découverte desquels il a contribué.

Conclusion

Il est possible de conclure que les perspectives d'insertion de la plupart des pays du Sud dans la mondialisation, mises en relief à travers l'exemple concret de l'industrie pharmaceutique mondiale, sont très réduites, au regard des contraintes à surmonter. Ces contraintes sont relatives, en particulier, à la capacité des acteurs de ces pays de suivre l'évolution technoscientifique. De plus, la compétition dans ce secteur n'est plus entre des acteurs individuels, mais des réseaux d'envergure internationale, de plus en plus puissants et soumis à une logique de globalisation des marchés. Seuls les grands groupes pharmaceutiques ont la

capacité de construire et de piloter ces réseaux. Les rares exceptions de pays qui ont une chance de s'en sortir sont les pays émergents qui ont très tôt saisi les enjeux relatifs à l'appropriation des nouvelles connaissances, par la construction de réseaux (locaux puis régionaux) d'innovation qui représentent l'infrastructure permettant la captation des nouvelles connaissances.

Cette situation appelle un certain nombre d'interrogations, en particulier, celles relatives à la capacité de ces réseaux régionaux d'intégrer les réseaux mondiaux, au regard du rythme des progrès technoscientifiques et de la puissance croissante des firmes multinationales qui les pilotent.

Bibliographie

- Bessy et Brousseau (1997), « Brevet, protection et diffusion des connaissances : une relecture néo institutionnelle des propriétés des règles de droit », *Revue d'économie industrielle*, 79.
- Bessy et Brousseau (2001), « Contrats de licence et innovation », in P. Mustar, H Pénan, *Encyclopédie de l'innovation*, Paris : Economica.
- Callon M. (1999), « Le réseau comme forme émergente et comme modalité de coordination : le cas des interactions stratégiques entre firmes industrielles et laboratoires académiques », in : Callon M., Cohendet P., Curien N., Dalle J.M., Eymard Duverney F., Foray D., Schenk E. (Ed), *Réseau et coordination*, Paris : Economica.
- Campart et Pfister (2002), « Les conflits juridiques liés à la propriété industrielle : Le cas de l'industrie pharmaceutique et biotechnologique », *Revue d'économie industrielle*, N° 99.
- Cassier M. (2002), « L'appropriation des connaissances dans les partenariats de recherche entre laboratoires publics et entreprises : quelques tendances récentes », *Working paper*, IMRI, Université Paris Dauphine.
- Depret M.H., Hamdouch A. (2000d), "Innovation networks and competitive coalitions in the pharmaceutical industry, The emergence and structures of a new industrial organization", *European Journal of Economic and Social Systems*, Vol 14, n° 3.
- Foray D. (1997), « La transformation des systèmes de recherche : un point de vue d'économiste », *Working Papers IMRI*, n° 97/10, Université de Paris Dauphine.
- Hamdouch A., Depret M.H. (2000), « Coalitions industrielles, réseaux de firmes et dynamiques de concurrence-coopération dans les secteurs en cours de globalisation : le cas de l'industrie pharmaceutique », *Cahiers de la maison des sciences économiques*, série Rouge, n° 2000-24, Université de Paris 1.
- Hamdouch A., Depret M.H. (2001), *La nouvelle économie industrielle de la pharmacie, Structures industrielles, dynamique d'innovation et stratégies commerciales*, Elsevier SAS, Paris.
- Hamdouch A., Perrochon D (2000a), « Les dynamiques d'interaction entre firmes dans les secteurs intensifs en R&D » in: Voisin C, Plunket A, Bellon B (Ed), *La coopération industrielle*, Paris : Economica.
- Hamdouch A., Perrochon D. (2000b), « Processus d'innovation, nature des relations inter- firmes et dynamique sectorielle : le cas de l'industrie pharmaceutique », *Revue d'économie industrielle*, n° 93.
- Le Bas C. (1999), « Matériaux pour une économie de la propriété intellectuelle, perspectives et problèmes », *Economie appliquée*, Tome LII, N° 2.
- Liotard I. (1999), « Les droits de propriété intellectuelle, une nouvelle arme stratégique des firmes », *Revue d'économie industrielle*, N° 89.
- Perrochon D. (2001), « Biotechnologie, expérimentalisme et incertitude : le rôle des normes réglementaires dans la dynamique de l'industrie pharmaceutique », in : Lantner R., Foray D., Fauchart E., Hamdouch A. (Ed), *Normes et compétition internationale*, Paris : Economica.

Perrochon D. (2000a), « Le recentrage dans l'industrie pharmaceutique : vers une redéfinition des métiers de la santé » in Paulré B. (Ed), *Les stratégies de recentrage dans les secteurs de haute technologie*, Paris : Editions de l'industrie, collection Etudes.

Perrochon D. (2000b), « Recentrage des groupes pharmaceutiques et reconfiguration des réseaux d'alliances en R&D », Contribution à l'Université d'automne du Grecos, Girona, 30-31 octobre.

Tarabusi C. (1993), « Globalisation de l'industrie pharmaceutique : évolution technologique et concurrence dans la perspective de la triade », *STI revue*, n° 13.

**Pour une pédagogie interactive au sein des universités :
« Proposition d'un modèle »**

Jean Louis MONINO, Soraya SEDKAOUI, Anne DORANDEU

Université de Montpellier, France
jean-louis.monino@univ-montp1.fr

Résumé

L'université se trouve confronté aux conséquences du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui représentent un vecteur très important et un outil moderne en faveur de l'enseignement supérieur. L'intégration de ces technologies au sein des universités maghrébines, offre un environnement d'interactivité et d'apprentissage qui permet d'ajuster les pratiques enseignantes et d'acquérir de nouvelles compétences outre le savoir et le savoir-faire. Dans ce contexte, notre travail se situe dans une approche descriptive et explicative et vise à promouvoir les pratiques d'enseignement supérieur maghrébin à travers les nouveaux outils technologiques interactifs afin d'impulser l'innovation pédagogique au sein du dispositif universitaire. Pour cela, nous proposons un modèle qui prend en considération ces nouvelles exigences et qui peut contribuer à l'amélioration de l'interactivité "enseignant/étudiant" au sein du dispositif universitaire maghrébin, à travers les nouveaux outils interactifs.

Mots-clés

pédagogie, interactivité, boîtier interactif, C2i, TIC, universités maghrébines, plateforme LCMS.

Abstract

The university is facing to the consequences of the of information and communication technology development (ICT), which represent a major vector and a modern tool for higher education. The integration of these technologies in the Maghreb universities offers interactivity and learning environment for adjusting teaching practices and develop new skills in addition to knowledge and know-how. In this context, our article lies in a descriptive and explanatory approach and aims to promote the North African higher education practices through new interactive technology tools to drive educational innovation in the university system. For that, we propose a model that takes into account these new requirements and which can contribute to the improvement of interactivity "teacher / student" in the Maghreb university, through the new interactive tools.

Key words

pedagogy, interactivity, clickers, C2i, ICT, Maghreb universities, LCMS platform.

Classification JEL

A22, A23, C10, I21, I23.

Introduction

Notre société a évolué ; dans un passé récent, le support utilisé pour apprendre ou pour travailler était le papier, que l'on trouvait dans des classeurs, ou cahiers, qui se trouvaient eux-

mêmes sur un bureau, pour y écrire on utilisait des crayons, ou des stylos, l'ensemble était mis dans un cartable afin de le transporter pour permettre l'échange d'informations et des savoirs.

Le contexte a changé, la situation présente utilise les même mots, mais les supports ne sont plus les mêmes, la situation actuelle plonge le salarié, le demandeur d'emploi ou le stagiaire en formation continue dans un univers où l'information disponible est très nombreuse et très rapidement accessible ; on parle toujours de classeurs, de crayons, de bureaux, mais ils sont devenus virtuels. L'internet et les réseaux ont accentué le phénomène, ils ont permis un foisonnement de moyens de communication ; le téléphone, le téléphone par IP, la télévision par ADSL, les SMS, les fichiers compressés pour écouter de la musique (MP3), le téléchargement des images, des sons des vidéos, la rapidité d'accès à l'information en général est devenu un enjeu majeur pour tous (offreurs et demandeurs).

Dans le monde universitaire, personnel enseignant et non enseignant, découvre les TIC et les utilise de façon optimale dans le contexte des ENT, Espace ou Environnement Numérique de Travail qui permettent l'émergence de nouveaux usages de travail dans des environnements virtuels. Dans ce nouveau cadre, chacun selon son profil pourra accéder à son propre bureau virtuel accessible par un identifiant et un mot de passe uniques. Les services des ENT : services communs de gestion ; services de communication - emails, SMS, forums ou visioconférence ; bureau numérique ; services pédagogiques notamment enseignement à distance, accès aux ressources pédagogiques, tutorat et assistance ou classes virtuelles ; services de scolarité ; services documentaires ; services « vie universitaire » et services dédiés au personnel administratif autorisent l'accès au partage de logiciels, au travail collaboratif à distance et à une meilleure gestion du temps.

De ce fait, l'usage des outils numériques devient incontournable pour un environnement universitaire innovant. Pour réussir cette transition dans les universités maghrébines l'enseignant doit suivre la révolution numérique pour pouvoir communiquer efficacement avec l'étudiant, qui est envahi par ces outils. Les connaissances communicationnelles ou relationnelles ou encore les compétences pédagogiques et techniques apparaissent désormais comme des habilités complémentaires et indispensables pour enseigner. Par conséquent, la mise en exergue des nouvelles démarches de formation et de mise à niveau à la fois de l'enseignant et de l'apprenant font partie de la nouvelle tâche du dispositif universitaire pour pouvoir entrer dans la nouvelle ère de l'enseignement moderne et innovant. Une telle démarche ouvre des perspectives de promotion des coopérations internationales et interuniversitaires pour l'enseignement supérieur maghrébin.

La société de l'information et de la connaissance et les technologies de l'information et de la communication sont donc une chance à saisir, notamment pour élargir l'accès à un enseignement maghrébin de qualité. Il est primordial que les enseignants ajustent leurs pratiques et acquièrent de nouvelles compétences outre le savoir et le savoir-faire. C'est pourquoi cette recherche revêt une importance particulière pour les Sciences de l'éducation, en présentant un modèle en vigueur qui permet aux universités au Maghreb de réformer leurs cursus universitaires en vue de :

- Faire des universités maghrébines pilotes de développement d'un service à valeur ajoutée pour les étudiants et les enseignants.
- Répondre aux besoins des enseignants et des chercheurs qui souhaitent offrir aux étudiants une alternative à la pédagogie classique par l'usage des TIC.

- Motiver les étudiants en leur permettant de faire évoluer leurs compétences transversales souvent acquises lors de diverses expériences à la fois professionnelles et personnelles.

Ce qui garantit à l'étudiant sortant d'une université maghrébine l'acquisition des compétences nécessaires qui facilitent son insertion dans la vie professionnelle. Cependant il est essentiel de mettre l'accent sur les avantages du modèle afin de comprendre son utilité dans l'enseignement supérieur.

1. Présentation de la plateforme online formapro

Online formapro est un prestataire proposant une solution globale, suite d'outils auteur, plateforme collaborative, Web Conférence, Blog, modules de formation sur étagère et développements spécifiques. Elle représente un système d'apprentissage en ligne qui facilite la diffusion rapide des contenus, le tutorat, le suivi etc. C'est une plateforme multi niveau et multilingue [1]. La plateforme offre aux utilisateurs une série de fonctionnalités administratives et pédagogiques qui permettent d'automatiser l'organisation de la formation, l'accès au cours et le suivi du parcours avec une simplicité de prise en main et intuitive. Elle restitue les informations nécessaires au bon suivi pédagogique mais également au retour sur investissement (temps passé par unité d'apprentissage, nombre de passages, date du dernier passage, état d'avancement, score obtenu).

De plus, une console permet à l'enseignant de créer selon de nombreux critères administratifs et pédagogiques ses propres statistiques. Elle permet à l'enseignant de gérer les droits de chaque étudiant, de gérer les parcours de formation et d'assurer un véritable tutorat avec l'outil unique de gestion du service de tutorat à distance par mail, Chat ou Visio conférence intégré.

Elle représente une plateforme d'apprentissage dédiée à l'étudiant lui permettant d'accéder à ses évaluations, ses formations mais également de nombreux outils collaboratifs permettant de mutualiser les connaissances et acquérir des compétences complémentaires. Ses principales fonctionnalités peuvent être résumées comme suit :

- Gestion multi niveau (responsable, tuteur...).
- Gestion des apprenants (étudiants).
- Gestion des groupes (pour les travaux en groupes).
- Gestion du catalogue d'évaluation et de formation.
- Importation des cours.
- Création des parcours d'évaluation et de formation.
- Gestion des tuteurs et mode de tutorat.
- Personnalisation de l'interface.
- Suivi du temps et du parcours de formation.
- Consultation des résultats d'évaluations.
- Consultation des acquis de compétences.
- Gestion des rapports et suivis statistiques.
- Outils de collaboration ou de communication: Mail, Chat, Agenda, Forum, dossiers partagés...

Fig1: Plateforme Onlineformapro



Cette plateforme (LCMS¹) permet ainsi de :

- Lier une évaluation à une formation : lorsqu'un étudiant affecte une formation, l'évaluation sera automatiquement affectée. C'est-à-dire que l'enseignant peut avoir toutes les informations concernant les formations faites par chaque étudiant ainsi que le temps.
- Gérer le suivi et l'accompagnement des apprenants, augmentant ainsi significativement l'efficacité de leur dispositif e-Learning.
- Un suivi des formations par usager : les temps de suivi de chaque usager, éditer des statistiques selon plusieurs critères (profils de formation, groupes, services, fonctions, dates de suivi, formations non suivies, ...).

Les différents Reportings proposés permettent :

- Une vue détaillée de la progression de l'utilisateur sur tous les items du parcours.
- Une vue précise sur la diffusion des formations.
- Des statistiques de l'activité journalière de formation pour l'ensemble des apprenants.
- Des statistiques par groupe, par profil de formation.

2. Le système interactif (Boîtier de vote)

Aujourd'hui, le système de boîtiers interactifs a sa place dans l'enseignement, notamment pour faire participer tous les étudiants, ce système est utilisé de manière différente dans le domaine de l'enseignement à travers le monde. L'adoption et l'intégration de ce type de

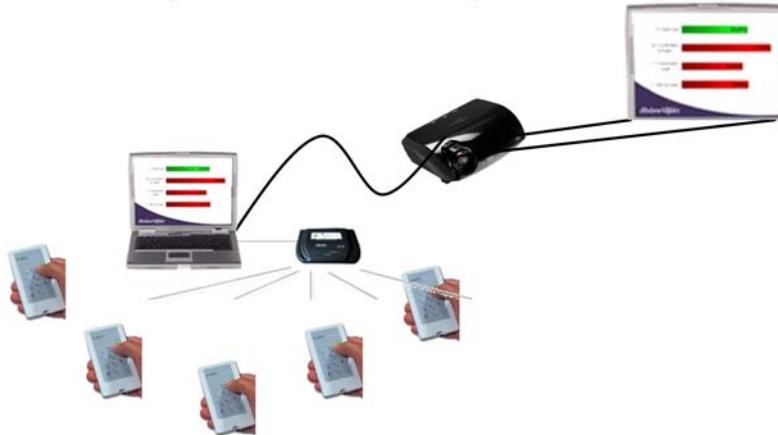
¹ Un LCMS (Learning Content Management System) est un système pour créer et gérer de la matière pédagogique pour la formation mixte (à distance ou non). C'est un espace qui centralise le dépôt de contenus d'apprentissage, afin qu'ils puissent être recherchés, identifiés et réutilisés à tout moment. C'est également un ensemble d'outils de création de contenus de formations, manipulés par les équipes de conception pédagogique. La plateforme LCMS est destinée aux experts de la production de formations et il est nécessaire de permettre la diffusion de ces contenus et cette seconde étape se fait via une plateforme LMS.

système au sein des universités implique davantage de mutations majeures dans les pratiques pédagogiques, en changeant les modes de communication, d'activité, de formation et d'apprentissage. Cet outil peut être un moyen d'améliorer l'interactivité de séquences définies, de favoriser la motivation des étudiants, de recueillir instantanément les réponses et d'informer rapidement le professeur sur le niveau de chacun d'eux. Un boîtier interactif (voir annexe) contient un petit clavier de 10 touches alphanumériques (un chiffre ou une lettre) plus une touche de correction des réponses (corbeille) et une touche de programmation du canal (récepteur).

Chaque étudiant dispose du même boîtier lié au système central par un canal connecté à un ordinateur qui est lui-même connecté à un projecteur (voir Fig. 2). Le système de boîtiers de vote interactifs contient les éléments de base suivants :

- Les diapositifs d'entrées : Le boîtier est associé à un ordinateur par liaison radiofréquence (récepteur), dans ce cas, le boîtier envoie un signal au récepteur (en clignotant) par lequel l'étudiant vérifie que sa réponse a été bien reçue.
- Un logiciel du système d'exploitation : qui permet de créer les QCM et de les lancer, en plus on peut recevoir les réponses des étudiants, les traiter sous forme de tableaux et de graphiques. Ce logiciel réalise des activités interactives pour gérer les opérations de gestion après le cours, en enregistrant les réponses à chaque question, l'enseignant peut avoir une liste de présence de ses étudiants.
- Un système de projection : nécessaire pour tous les systèmes pour afficher les questions et les distributions de réponse.

Fig 2 : Fonctionnement du système interactif



L'enseignant lance une question à choix multiple (QCM) et ouvre le vote, les étudiants appuient sur l'une des touches de leur boîtier pour exprimer leur choix. Ce système enforce les étudiants à accorder plus d'attention à leur cours. Et lorsque les questions sont posées, il n'y a pas de pression pour lever la main, parce qu'il y a un anonymat confiants pour répondre. L'enseignant peut avoir immédiatement un bilan de chacun des étudiants pour distinguer les difficultés et les points forts. Durant le questionnement, il peut afficher par vidéo projection le questionnaire et avoir un œil sur l'évolution des réponses de chacun sur son écran d'ordinateur. Cependant, il est essentiel de mettre l'accent sur les avantages des boîtiers afin de comprendre l'utilité d'un tel système pour les universités.

3. C2I : L'expérience de l'Université Montpellier

Tous les étudiants sont aujourd'hui concernés par l'usage désormais banalisé de l'usage des outils informatiques. Pour renforcer et valider cette maîtrise des technologies de l'information et de la communication par leurs étudiants, les universités mettent en place le C2i (Certificat informatique et internet). Le C2i n'est ni un nouvel enseignement, ni un nouvel examen. Il s'agit d'une validation des compétences acquises par l'étudiant et dont le but n'est pas de tester l'aspect logiciel ou machine, mais de tester les compétences des étudiants dans leur usages numériques. Le certificat C2i doit établir la maîtrise des compétences dans les « usages » des TIC, grâce à un référentiel national. Cette maîtrise des compétences dans les usages des TIC facilitera l'insertion dans la vie active. Il est proposé dans tous les établissements de Montpellier à l'ensemble des étudiants. Il s'avère indispensable dans certains concours de la fonction publique et devient même incontournable dans l'intégration professionnelle des étudiants.

L'évolution de l'environnement technologique nécessite une certification fiable qui soit reconnue dans l'enseignement supérieur et dans la vie professionnelle. L'expérience française qui donne aux Universités et établissements d'enseignement supérieur la responsabilité de la formation aux TIC et de la certification commence à interpeller nombre de ministères hors France [2]. Depuis 2006, des universités du Maroc, du Burkina et du Sénégal font passer, la certification C2i, en partenariat avec l'Université de Montpellier 1. Il est clair donc, qu'une démarche de formation/certification intéresse de nombreux pays de l'axe méditerranéen ainsi que de nombreux pays africains.

En ce qui concerne le fonctionnement du programme (voir annexe), où il y a deux personnes qui représentent l'équipe de direction et qui pilotent l'ensemble des apprenants [3], chaque donnée est connectée à un établissement distant. Dans chaque établissement on trouve un référent (et éventuellement un référent adjoint) qui ont sous leur responsabilité un ensemble d'enseignants et chaque enseignant est responsable d'un groupe d'apprenants. L'ensemble des référents ont une plateforme de travail collaboratif (dans laquelle ils ont forum, agenda, web conférences etc.) [4]. Pour le cas de l'académie de Montpellier par exemple on trouve 55 référents, 150 à 200 enseignants et 6500 inscrits.

Il est à noter que la certification se passe à distance [5] sous la responsabilité du référent avec la présence d'un surveillant (qui est en général l'enseignant) ce dernier a contacté, dans la plateforme collaborative générale, l'équipe en déposant une date d'examen [6] valider par la direction. Une fois validée 3 ou 2 jours avant l'examen le référent ou le prof reçoit un tableau avec le nom des inscrits, les identifiants et les mots de passe. Le Jour où ils passent l'examen la plateforme (une partie de la plateforme qui représente le centre d'examen) s'ouvre et se ferme à une heure précise. Après validation de la date on prend le groupe d'apprenants qui est dans une plateforme particulière (plateforme de formation) on l'exporte et on l'injecte au centre d'examen. Ce qui fait que en les injectant la machine restitue l'identifiant et un mot de passe unique et différent du mot de passe de la plateforme de formation. Enfin d'examen (deux ou trois heures) le responsable réalise un rapport de session d'examen.

4. Modèle proposé

Notre recherche prend en considération de manière particulière ces nouvelles exigences et se situe dans les travaux aux visées heuristiques et praxéologiques. Non seulement pour essayer de décrire, expliquer et comprendre les pratiques enseignantes, mais aussi pour combler les manques des professionnalisations et de formation de l'enseignement. Il ne s'agit pas, dans notre modèle, d'intégrer ces technologies et ce système, de plus en plus sophistiquées, dans l'enseignement supérieur, mais plutôt de mettre en place des cours qui entraînent un investissement accru des étudiants dans les activités pédagogiques qui leur sont proposées afin d'améliorer l'efficacité des apprentissages. Notre modèle peut être représenté comme suit:

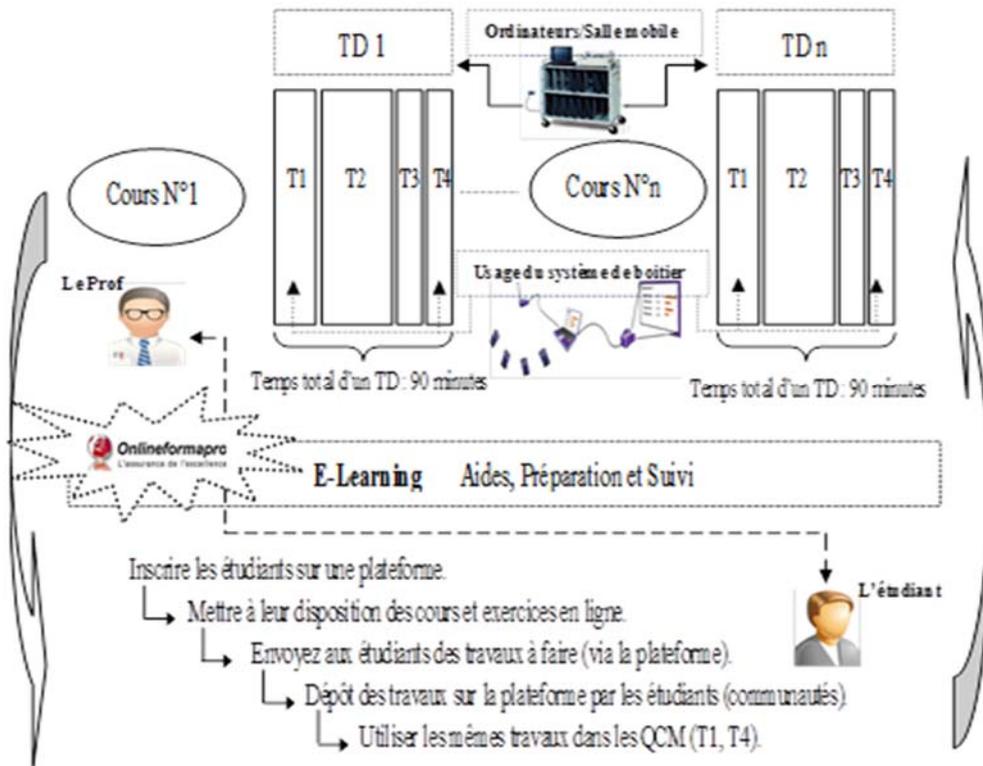


Fig 3: modèle de pédagogie interactive proposé

Avant de passer à l'usage des boîtiers dans les séances de TD il est nécessaire de présenter et d'expliquer le système aux étudiants. Pour assurer le bon fonctionnement de ce système l'enseignant doit deviser chaque séance de TD en quatre parties :

- Première partie (Temps T1 : 25 minutes) : au début l'enseignant doit distribuer les boîtiers et les ordinateurs de la salle mobile (voir annexe). Puis, dans le but de vérifier la compréhension du cours, il passe au QCM interactif (10 questions d'entrée avec usage des boîtiers de vote). il faut signaler ici qu'une correction et explication de chaque question est nécessaire, car cela permet à l'étudiant de bien saisir les différents concepts.

- Deuxième partie (Temps T2 : 45 minutes) : l'étudiant dans cette partie peut calibrer la compréhension des concepts, formules etc., présentés en cours en faisant les travaux et les exercices avec l'usage des ordinateurs. Cela génère un environnement interactif en discutant avec ses camarades et son enseignant, ce qui lui permet d'améliorer son engagement et son apprentissage.
- Troisième partie (Temps T3 : 10 minutes) : dans le but de les préparer au cours suivant, l'enseignant va faire une petite présentation ce qui permet aux étudiants de se préparer en regardant le cours mis en ligne sur la plateforme Online.
- Quatrième partie (Temps T4 : 10 minutes) : à la fin de chaque séance de TD l'enseignant présente un QCM (ou des exercices de mémoire) sur les explications faites en TD pendant la deuxième partie (temps T2), pour vérifier leur compréhension (10 questions de sortie avec l'usage des boitiers).

En parallèle il est à noter que la plateforme d'Online est très nécessaire pour permettre à l'enseignant d'inscrire ses étudiants et de mettre à leurs dispositions des cours, des exercices, des formations et des évaluations. Elle lui permet ainsi de créer des communautés pour envoyer des travaux et/ou exercices à faire aux étudiants, ces derniers doivent faire leurs travaux et les déposer sur la plateforme. Pour suivre leur engagement et vérifier s'ils ont bien fait leurs travaux, il peut les utiliser dans les QCM (question d'entrée ou de sortie).

Conclusion

Faire un cours avec un suivi à distance implique la mise en place et le respect d'un processus rigoureux qui fait appel à un ensemble de facteurs qui permettent de construire, d'animer et d'évaluer le processus pour une meilleure rétroaction (feedback) à la fois des enseignants et des étudiants. Ces nouveaux dispositifs peu utilisés et pas encore étudiés par le monde de la recherche, vont prendre une place très importante dans le système éducatif universitaire.

Ils vont assurément modifier le travail de ces enseignants qui déjà travaillent « à distance » en permettant d'augmenter le niveau d'efficacité de leurs enseignements par une diffusion plus facile.

Dans le cadre de la préparation au C2i en formation continue, nous souhaitons utiliser plus abondamment ce type de dispositif afin de permettre une plus grande interactivité entre stagiaires et enseignants. Les modalités synchrones permettent une réactivité extrêmement intéressante chez tous les acteurs qui se retrouvent en situation d'échanges à distance sans les contraintes liées à cette même distance. De plus la médiatisation de la séance apporte les avantages de la FOAD dans ses aspects les plus intéressants : granularité, capitalisation de contenus réutilisables mais aussi rythme d'apprentissage – avec la possibilité pour l'apprenant de consulter les ressources aussi souvent que nécessaire – gestion du temps et autonomie de l'apprenant.

Bibliographie

Abrahamson L., Roschelle J., Crawford V. M., Shechtman N. (2004). *Advancing Research on the Transformative Potential of Interactive Pedagogies and Classroom Networks*.

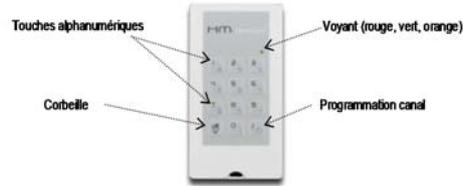
- Aldrich F., Rogers Y., Scaife M. (1998). "Getting to Grips with Interactivity: Helping Teachers Assess the Educational Value of CD-ROMs", *British Journal of Educational Technology*, 29(4).
- David B. ; Mercier F. ; Chalon R. ; Delotte O.; Berthet J.P. (2004), « AMPHI INTERACTIF : état de l'art et projet DRIM-AP », In actes des Premières Journées Francophones: *Mobilité et Ubiquité 2004*. Nice-Sophia- Antipolis, France.
- Gibbs G.; Jenkins A. (1992), *Teaching in large classes in higher education, how to maintain quality with reduced resources*, London: Kogan.
- Guthrie R.W., and Carlin. A. (2004). "Waking the dead: Using interactive technology to engage passive listeners in the classroom", *Proceedings of the Tenth Americas Conference on Information Systems*, New York, [www. mhhe.com/cps/docs/CPSWP_ WakindDead082003.pdf](http://www.mhhe.com/cps/docs/CPSWP_WakindDead082003.pdf).
- Hake R. (1998), "Interactive engagement versus traditional methods: A six-thousand-student survey of mechanics test data for introductory physics courses", *American Journal of Physics* 66 (1).
- Leclercq D. et al. (1999), "Votes en amphithéâtre électronique pour animer de grands auditoriums universitaires selon 6 paradigmes d'apprentissage / enseignement" In actes du 16 ième colloque international de l'AIPU, Montréal : HEC, tome II.
- Mercier F.; David B. ; Chalon R. ; Berthet J.P (2004) "Interactivity in large class using wireless devices", in *Proceedings of MLEARN*, Rome, Italy.
- Smith A., Stewart R., Shields P., Hayes-Klosteridis J., Robinson P., and Yuan R. (2005), "Introductory biology courses: A framework to support active learning in large enrollment introductory science courses", *Cell Biology Education* 4 (2).

Références

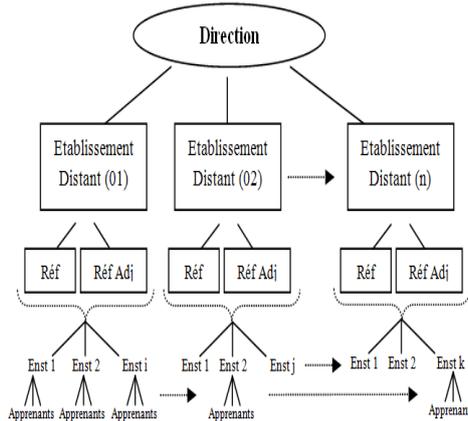
- [1] Chaque bloc fonctionnel est affiché en fonction des droits de l'utilisateur administrateur, Manager, tuteur etc.
- [2] Passage d'un C2i (QCM avec boîtier de vote) :
- Académie de Montpellier : Formation des personnels Académique de Montpellier
 - Université Montpellier 1 (Formation continue) : Master, Licence et Prépa.
 - Maghreb (Maroc) : Mohammedia, Fez, Beni Mellal, Kenitra
 - Afrique Ouest (Burkina et Sénégal) : Ouagadougou, Saint-Louis, Gaston Berger.
- [3] Actuellement il y a 18000 apprenants inscrits sur la plateforme dans le cadre de C2i.
- [4] On trouve à disposition :
- Un serveur (illimité) dédié chez online.
 - 50 ordinateurs (Asus 32 bits) dans les salles machines.
 - 450 boîtiers de vote.
- [5] Pour préparer les apprenants il y a : Portices (QCM, simulateurs, examens blancs) , l'avantage ici c'est qu'il n'y a pas de mots de passe.
- [6] L'examen se fait soit entièrement sur machine (QCM + étude de cas) en passant un groupe, soit quand on a trop de monde par système boîtier pour le QCM et en simultanément on fait passer sur machine deux groupes et on permute.

Annexes

Annexe 1 : Un boîtier interactif



Annexe 2 : Structure de C2i



Annexe 3 : Exemple de salle mobile

La salle Mobile est destinée à répondre aux besoins des enseignants et des étudiants, là où ils se trouvent. Elle leur permet d'accéder aux Technologies de l'Information et de la Communication au quotidien en transformant les salles de classe existantes en un environnement numérique d'enseignement qui utilise les dernières technologies. Composée



d'un meuble sécurisé, sur roulettes, contenant tout le matériel informatique nécessaire à l'apprentissage multimédia sans fil (ordinateurs, imprimante, une borne), la salle Mobile est rapidement opérationnelle. Il suffit de distribuer les ordinateurs aux étudiants et de démarrer le cours.

Annexe 4: Le certificat C2i au Maroc



Annexe 5:

Authentification et dématérialisation des diplômes et certificats

Ces dernières années, de multiples initiatives ont été lancées pour certifier l'origine des diplômes. À ce propos, il est intéressant de rappeler qu'en 2011 l'Université de Montpellier Sud de France (UMSF) et en particulier un des laboratoires de l'Université de Montpellier 1 de l'UFR d'Economie, ont été des pionniers dans la lutte contre la falsification des diplômes et des certificats. En effet, depuis 2011, en partenariat avec la société QRmobile qui produit et distribue des QRcodes uniques et sécurisés pour authentifier les Certificats C2i délivrés par l'UM1-DIDERIS. Une convention a été aussi signée avec l'Académie de Montpellier pour authentifier les diplômes des différents lycées. De même, des contacts et des expérimentations sont en cours avec l'Université Ibn Tofail de Kénitra au Maroc.

Si l'on veut que les établissements d'enseignement adoptent notre solution, celle-ci devra représenter soit une économie, soit apporter des gains de productivité par rapport à la situation actuelle. On peut citer trois améliorations majeures :

- Le document certifié devient électronique et peut-être ainsi facilement téléchargé, transféré, imprimé selon les besoins (étudiants, entreprises...) ;
- Dématérialisé, il est accompagné d'un dispositif de communication (de type Code2D) qui identifie et authentifie le document en permettant l'affichage du détenteur « officiel » du titre sur un téléphone mobile, une tablette ou un PC dans le monde entier, n'importe quand et sans limite de temps ;
- L'authentification des diplômes ainsi sécurisés pouvant générer des revenus supplémentaires aux établissements d'enseignement à travers de webservices d'authentification payant ;
- L'emploi systématique de papiers spéciaux ou d'encre n'est plus nécessaire, des économies sont réalisées immédiatement »

Quels sont ses avantages principaux ?

La solution intègre un ensemble d'éléments graphiques de sécurité (EGS) matérialisé sous la forme d'un code-barres 2D avancé qui, contrairement à l'état de l'art, rassemble TOUTES les fonctionnalités suivantes :



- Il est unique : un code pour chaque produit ;
- Il est impossible à copier : toute copie sera détectée ;
- Il ne peut être falsifié, ou régénéré est donc impossible à contrefaire ;
- Il est généré par l'information qu'il protège et contient donc cette information.

Cette information peut être contrôlée en ligne mais également hors ligne au contraire des autres technologies existantes hors puce ;

- Il est contrôlable par smartphone ou scanner de bureau ;
- Il peut être générateur revenus, les outils de contrôle mis à disposition des recruteurs ou des entreprises peuvent être payants (application iPhone dédiée, abonnements par exemple) ;
- Son intégration à la chaîne d'impression des diplômes est simple, il n'y a pas de modification ou d'ajout de tâches à prévoir ;
- Cette technologie peut être utilisée pour des diplômes numériques ou papiers. Elle certifie que :
 - Le diplôme est valide, qu'il n'est ni une copie ni une contrefaçon ;
 - Le contenu informationnel du diplôme est certifié conforme (non falsifié) ;
 - La personne qui présente le diplôme est bien celle qui l'a obtenu.



Conseils de rédaction des articles

1. Structure du texte

Résumé

L'auteur propose un résumé en français et en anglais qui n'excède pas 250 mots. Il limite son propos à une brève description du problème étudié et des principaux objectifs à atteindre. Il présente à grands traits sa méthodologie. Il fait un sommaire des résultats et énonce ses conclusions principales.

Mots-clés

Ils accompagnent le résumé. Ne dépassent pas 5-6 mots et sont indiqués en français et en anglais.

Classification JEL

Elle est disponible à l'adresse: <http://www.aeaweb.org/jel/guide/jel.php>

Introduction

- La problématique: l'auteur expose clairement la question abordée tout au long de l'article et justifie son intérêt. Il formule des hypothèses qui sont des réponses provisoires à la question.

- La méthodologie et les principaux résultats : l'auteur précise la raison du choix d'une méthode particulière et les outils utilisés de collecte de l'information, si nécessaire. Il cite ses principaux résultats. Il annonce son plan.

Développements

- Le contexte : l'auteur situe la question posée dans son environnement théorique en donnant des références bibliographiques et en évoquant les apports d'autres chercheurs.

- La méthode: l'auteur explique en détails comment il a mené son étude et quel est l'intérêt d'utiliser ses outils de collecte de données par rapport aux hypothèses formulées.

- Les résultats (si le papier n'est pas uniquement conceptuel): l'auteur présente un résumé des données collectées et les résultats statistiques qu'elles ont permis d'obtenir. Il commente les tableaux et graphiques.

- La discussion: l'auteur évalue les résultats qu'il obtient. Il montre en quoi ses résultats répondent à la question initiale et sont en accord avec les hypothèses initiales. Il compare ses résultats avec les données obtenues par d'autres chercheurs. Il mentionne certaines des faiblesses de l'étude et ce qu'il faudrait améliorer en vue d'études futures.

Conclusion

L'auteur résume en quelques paragraphes l'ensemble de son travail. Il souligne les résultats qui donnent lieu à de nouvelles interrogations et tente de suggérer des pistes de recherche susceptibles d'y apporter réponse.

Bibliographie

Il reprend tous les livres et articles qui ont été cités dans le corps de son texte.

2. Conseils techniques

Mise en page:

- Document Word, Format B5 (18,2 x 25,7 cm);
- Marges: haut 2,22 cm, bas 1,90 cm, gauche 1,75 cm, droite 1,75 cm, reliure 0 cm, entête 1,25 cm, bas de page 1,25 cm;

Style et volume:

Arial, taille 12 pour le titre de l'article et pour le reste du texte Times New Roman, taille 11 (sauf pour le résumé, les mots-clés et la bibliographie qui ont la taille 10), simple interligne, sans espace avant ou après, alignement gauche et droite. Le texte ne doit pas dépasser 12 pages au maximum en format B5 du papier. Le titre de l'article, l'introduction, les sous-titres principaux, la conclusion et la bibliographie sont précédés par deux interlignes et les autres titres/paragraphes par une seule interligne.

Titres:

Le titre de l'article est en gras, aligné au centre. Les autres titres sont alignés gauche et droite; leur numérotation doit être claire et ne pas dépasser 3 niveaux (exemple: 1. – 1.1. – 1.1.1.). Il ne faut pas utiliser des majuscules pour les titres, sous-titres, introduction, conclusion, bibliographie.

Mention des auteurs:

Sera faite après le titre de l'article et 2 interlignes, alignée à droite. Elle comporte: **Prénom, NOM** (en gras, sur la première ligne), *Nom de l'institution* (en italique, sur la deuxième ligne), e-mail du premier auteur (sur la troisième ligne).

Résumé et mots-clés:

Leur titre est écrit en gras, italique, taille 10 (***Résumé, Mots-clés, Abstract, Key words***). Leur texte est rédigé en italique, taille 10. Les mots-clés sont écrits en minuscules et séparés par une virgule.

Notes et citations:

Les citations sont reprises entre guillemets, en caractère normal. Les mots étrangers sont mis en italique. Les pages de l'ouvrage d'où cette citation a été extraite, doivent être précisées dans les notes. Les notes apparaissent en bas de page.

Tableaux, schémas, figures:

Ils sont numérotés et comportent un titre en italique, au-dessus du tableau/schéma. Ils sont alignés au centre. La source (si c'est le cas) est placée en dessous du tableau/schéma/figure, alignée au centre, taille 10.

Présentation des références bibliographiques:

- Dans le texte : les citations de référence apparaissent entre parenthèses avec le nom de l'auteur et la date de parution. Dans le cas d'un nombre d'auteurs supérieur à 3, la mention *et al.* en italique est notée après le nom du premier auteur. En cas de deux références avec le même auteur et la même année de parution, leur différenciation se fera par une lettre qui figure aussi dans la bibliographie (a, b, c, ...).

- A la fin du texte : pour *les périodiques*, le nom de l'auteur et le prénom sont suivis de l'année de la publication entre parenthèses, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique (sans abréviation) en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et numéro des pages. Lorsque le périodique est en anglais, les mêmes normes sont à utiliser avec toutefois les mots qui commencent par une majuscule. Pour *les ouvrages*, on note le nom et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication entre parenthèses, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication et du nom de la société d'édition. Pour *les extraits d'ouvrages*, le nom de l'auteur et le prénom sont à indiquer avant l'année de publication entre parenthèses, le titre du chapitre entre guillemets, le titre du livre en italique, le lieu de publication, le numéro du volume, le prénom et le nom des responsables de l'édition, le nom de la société d'édition, et les numéros des pages concernées. Pour *les papiers non publiés*, les thèses etc., on retrouve le nom de l'auteur et le prénom, suivis de l'année de soutenance ou de présentation, le titre et les mots « rapport », « thèse » ou « papier de recherche », qui ne doivent pas être mis en italique. On ajoute le nom de l'Université ou de l'École, et le lieu de soutenance ou de présentation. Pour *les actes de colloques*, les citations sont traitées comme les extraits d'ouvrages avec notamment l'intitulé du colloque mis en italique. Si les actes de colloques sont sur CD ROM, indiquer : les actes sur CD ROM à la place du numéro des pages. Pour *les papiers disponibles sur l'Internet*, le nom de l'auteur, le prénom, l'année de la publication entre parenthèses, le titre du papier entre guillemets, l'adresse Internet à laquelle il est disponible et la date du dernier accès.

INSTITUT CEDIMES

Réseau Académique International Francophone

ALBANIE – ALGERIE – BELGIQUE – BOSNIE-HERZEGOVINE – BULGARIE – BURUNDI – CAMEROUN – CANADA – CHINE – CONGO Brz – CONGO Kin – CROATIE – ETATS-UNIS – FRANCE – GRECE – HAÏTI – IRAN – ITALIE – JAPON – KAZAKHSTAN – LIBAN – MACEDOINE (ERY) – MADAGASCAR – MALI – MAROC – POLOGNE – ROUMANIE – RUSSIE Occ. – RUSSIE Ori. – TUNISIE – TURQUIE – UKRAINE – VIETNAM

QUELLE HISTOIRE ?

Le premier CEDIMES a été créé, en 1972, par le Professeur Emérite *Jacques AUSTRUY* au sein de l'Université Panthéon-Assas (Paris II). Ce Centre d'Etudes sur le Développement International et les Mouvements Economiques et Sociaux s'est internationalisé en 1992 pour devenir un Institut présidé par *Claude ALBAGLI*. Son siège est, aujourd'hui, à l'Université Paris-Est. Il regroupe plus d'une trentaine de CEDIMES nationaux établis en Europe, Afrique Amérique et Asie. Ces centres ne constituent pas des filiales, mais *un réseau de partenaires*. Près de 2.500 chercheurs s'y sont inscrits ces 20 dernières années. Depuis le début du nouveau siècle, l'Institut a bénéficié de quatre parrainages prestigieux Prix Nobel, ancien chef d'Etat, Premier Ministre ou Chancelier de l'Académie Française.

QUELS BUTS ?

Ce réseau académique a pour tâche de mûrir une réflexion pluridisciplinaire avec une triple orientation :

Le premier axe porte sur les possibilités de *développement durable* avec la prise en compte des liens entre les structures économiques, sociales et culturelles. L'analyse du renouvellement de la *pensée du développement* en constitue un aspect important.

Le second aborde la *mondialisation* à partir des mécanismes de transition. Un accent particulier est porté sur les processus d'intégration et leurs liens avec les périphéries immédiates sous leurs aspects commerciaux, géopolitiques et démographiques.

Le troisième relève des *dynamiques entrepreneuriales* avec la transformation des structures et de leur logique sous l'impulsion de la mondialisation, les interférences des processus culturels et les effets des nouvelles techniques de communication.

QUEL ESPRIT ?

Le réseau CEDIMES est un lieu de rencontres, d'échanges et de partage où chacun vient, porteur de ses spécificités, mais à l'écoute de celles des autres pour mieux comprendre et les prendre en compte dans l'appréhension de la globalisation.

En utilisant *le français* comme référence, ce réseau s'inscrit dans la francophonie. Dans un espace de convivialité, sa communauté scientifique composée de chercheurs confirmés et d'enseignants de renom, mais aussi de jeunes chercheurs, combine une approche académique rigoureuse à la richesse d'une pensée scientifique internationale diversifiée.

QUELLES ACTIONS ?

♦ *L'organisation de forums*

- Un *colloque international fédérateur* annuel centré sur les axes majeurs est organisé avec l'un des CEDIMES. Ils ont pu se tenir au Mali, en Croatie, en Roumanie, en France, à Madagascar, au Canada, en Turquie, en Ukraine...
- Des *colloques régionaux* sur des thèmes plus pointus ou à portée plus locale sont lancés à l'initiative des CEDIMES nationaux ou sont labellisés par l'Institut, pour valoriser une équipe et son ouverture internationale.

♦ *La diffusion des connaissances*

- Le réseau de l'Institut CEDIMES participe à des *cursus universitaires* en Licence et Master en Economie et Gestion à Paris, en Afrique subsaharienne, en Europe orientale, en Asie centrale et en Extrême-Orient.
- La mise en place de *collèges doctoraux* réguliers à Paris et au Maghreb permet de stimuler une élite estudiantine internationale et d'accompagner ces jeunes doctorants dans leurs recherches.
- Des *Universités d'été* en Chine sont organisées annuellement en Chine dans l'une des grandes universités du Yunnan.
- La création d'un *Campus Européen Francophone* pour les Sciences de Gestion avec diplomation française pour la rentrée universitaire 2015.

♦ *La mise en place d'outils*

- L'annuel *CONJONCTURE*, en partenariat avec le quotidien « *Les Echos* », a passé au crible les cinq dernières années du siècle.
- *Les Cahiers du CEDIMES* offre une *revue scientifique* semestrielle à comité de lecture.
- La collection *Mouvements Economiques et Sociaux* (MES) publie travaux d'auteurs et compilations collectives au rythme d'environ deux ouvrages annuels, depuis deux décennies.

QUELLE VALORISATION ?

Depuis 2008, *quatre Prix Internationaux de la Recherche* (du mémoire Master aux travaux post-doctorat), portant sur « *les processus de développement* », couronnent chaque année, des études originales avec le soutien d'institutions publiques et parapubliques prestigieuses ainsi que des universités. Les Prix sont délivrés aux Lauréats à la Sorbonne.

INSTITUT CEDIMES
Réseau Académique International Francophone
Fondée en 1972

Président : Claude ALBAGLI

Vice-présidents : Recteur Maria NEGREPONTI-DELIVANIS & Professeur Ion CUCUI

Directeur Exécutif : Ahmed EL MOUTAOUASSET

CENTRES ou ANTENNES

ALBANIE
ALGERIE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZEGOVINE
BULGARIE
BURUNDI
CAMEROUN
CANADA
CHINE
CONGO Brz.
CONGO Kin.
CROATIE
ETATS-UNIS
FRANCE
GRECE
HAÏTI
IRAN
ITALIE
JAPON
KAZAKHSTAN
LETTONIE
LIBAN
MACEDOINE (ERY)
MADAGASCAR
MALI
MAROC
POLOGNE
ROUMANIE
RUSSIE Occ.
RUSSIE Ori.
TUNISIE
TURQUIE
UKRAINE
VIETNAM

DIRECTEURS CEDIMES

Bardhyl CEKU
Faouzi TCHIKO
Blandine VANDERLINDEN
Milos TRIFKOVIC
Iskra CHRISTOVA-BALKANSKA
Léonard BIZIMANA
Claude BEKOLO
Zhan SU
Fang SUN
Etienne KOULAKOUMOUNA
Michael MBONEKUBE
Vinko KANDZIJA
Elie CHRYSOSTOME
Jean-Pierre AUDOYER
Maria NEGREPONTI -DELIVANIS
Narcisse FIEVRE
Ebrahim ABBASSI
Sergio CONTI
Seiji YOSHIMURA
Yerengaïp OMAROV
Baiba ŠAVRINA
Ibrahim MAROUN
Mileva GUROVSKA
Succession en cours
Issa SACKO
Ahmed EL MOUTAOUASSET
Léon OLSZEWSKI
Ion CUCUI
Nicholas OLENEV
Olga MAMTCHENKO
Samira KRIA-CHAKER
Kamil TUGEN
Petro SAPOUN
Quan LE

Le réseau CEDIMES est Partenaire de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)



Mouvements Economiques et Sociaux
Collection dirigée par Claude ALBAGLI

EN PREPARATION

**LA CULTURE ENTREPRENEURIALE
ET LES JEUNES ENTREPRENEURS VIETNAMIENS**

LE Quan

L'économie du Vietnam a été longtemps fondée sur l'agriculture. Avant 1945, c'était l'époque féodale et coloniale, les petits commerçants, les artisans et les métiers traditionnels de village représentaient les principales composantes du secteur privé. L'indépendance du pays a été proclamée en septembre 1945 par le président Ho Chi Minh, mais il faut attendre jusqu'à 1975 pour l'indépendance totale et la réunification du pays. Le modèle marxiste-léniniste avec une économie planifiée a été appliqué dans le Nord depuis 1954 et puis dans le Sud après la réunification du pays. Ce modèle a abouti à la stérilisation de l'économie privée dans le Nord durant le période 1958-1960 et puis à la nationalisation des entreprises privées dans le Sud en 1978. En 1986, la politique de rénovation, le "Doi moi", a progressivement libéré le secteur privé, limité le rôle du Gouvernement dans l'économie et favorisé l'investissement étranger. La promulgation de la première loi sur les entreprises privées en 1990, a permis la naissance des premiers entrepreneurs nationaux. Mais, il faut attendre jusqu'en 1999 pour en avoir une nouvelle loi plus libérale. L'année 2006 a réunis plusieurs événements nationaux marquant une libération juridique et idéologique totale envers le secteur privé vietnamien.

Tous les éléments politiques, économiques et éducatifs ont été réunis pour montrer que le Vietnam d'aujourd'hui porte en soi un bagage historique défavorable au développement de l'entrepreneuriat. Certes, plusieurs traces de son histoire existent encore et donc des programmes d'actions d'aujourd'hui devraient bien en prendre en compte. Une étude quantitative est réalisée par en juillet 1999 sur la perception du public vis-à-vis l'image des entrepreneurs vietnamiens. Les résultats de cette étude ont montré que dans la perception commune du public, l'image des entrepreneurs n'était guère positive. Le public ne faisait pas confiance au secteur privé et comprenait mal la contribution de ce secteur à l'économie nationale. Il pensait toujours que les entrepreneurs étaient des opportunistes, visaient le profit à courte terme et exploitaient des travailleurs.

MODELES DE DEVELOPPEMENT DE PAYS EMERGENTS

SU Zhan et LOUICIUS Michel (sous la Direction)

Ce livre collectif est réalisé essentiellement à partir de certains articles présentés au XXe colloque fédérateur du CEDIMES qui a eu lieu en novembre 2010 au Canada. Il vise à enrichir les réflexions et les débats en cours sur les caractéristiques, les impacts et la portée des voies de développement empruntées par les pays émergents.

Composé de 20 articles, ce livre est structuré en quatre parties. La première partie porte sur les caractéristiques des modes de développement adoptés par les pays émergents. Elle s'intéresse particulièrement aux stratégies d'industrialisation adoptées par les pays émergents, leur mode de gouvernance, leur niveau d'ouverture au reste du monde et leur participation à la nouvelle division internationale du travail.

La deuxième partie analyse les impacts des pays émergents sur les relations économiques internationales. Elle regroupe les principales discussions autour des impacts sur l'Union Européenne, des conséquences des modèles déséquilibrés de développement des États-Unis et de la Chine, des nouveaux enjeux des relations Sud-Sud et de la place réelle des produits «made in China» dans l'économie mondiale.

La troisième partie examine l'ensemble des défis auxquels les pays émergents font face dans leur développement. Elle analyse notamment les questions relatives au développement durable, à la distribution des richesses, à la gestion du financement, à l'éducation et au développement des capacités d'innovation.

Enfin, la quatrième partie discute des leçons que les autres pays en développement peuvent tirer des expériences des pays émergents. Elle se concentre particulièrement sur les politiques industrielles de l'État, la gouvernance des organisations publiques et le rôle de la diaspora dans le développement.

BILAN D'UNE REFLEXION DE QUATRE DECENNIES ET ENJEUX DU FUTUR

TSAFACK NANFOSSO Roger A. (sous la Direction de)

PREFACE DE CLAUDE ALBAGLI, PRESIDENT DE L'INSTITUT CEDIMES

Le prétexte de la commémoration des quarante années d'existence (1972-2012) du CEDIMES est apparu comme l'opportunité idoine pour marquer un temps d'arrêt et scruter avec minutie le chemin parcouru. A sa création, le « développement » tenait une place d'autant plus centrale que ce concept s'intéressait à l'ensemble des mutations économiques, techniques, démographiques, sociales, sanitaires, juridiques, institutionnelles, etc... Après son internationalisation, l'Institut CEDIMES a élargi son intérêt originel pour le développement au processus de la « mondialisation », en amont, et aux mécanismes « entrepreneuriaux » comme mode opératoire du développement, en aval. De nouvelles ramifications se sont imposées dans la réflexion à l'instar du développement durable, de l'émergence, de l'enjeu du local, des nouvelles composantes géostratégiques, etc. A l'évidence, ces éléments confrontés aux nouvelles combinaisons de la gouvernance, aux implications culturelles, à l'impact des nouveaux outils de communication et aux biais géopolitiques composent assurément un terreau riche, pertinent et stimulant.

L'Institut CEDIMES, après avoir traversé quatre décennies de questionnements scientifiques, a pris le temps d'une pause-anniversaire pour capitaliser son expertise, inventorier ses compétences, mettre en lumière ses richesses cognitives et tracer les pistes de ses nouvelles investigations. A l'analyse, il faut bien reconnaître que les travaux jusque là réalisés indiquent sans ambiguïté que l'Institut est un Centre d'Excellence des questions générales de développement, aussi bien au niveau national, régional, que mondial. Sa présence internationale couvrant aujourd'hui 34 pays l'autorise à prétendre humblement pouvoir véhiculer des outils et constituer un recueil de base indispensable à tout « think tank » affirmé pour se projeter sur l'avenir et prendre part à l'analyse des nouveaux défis des prochaines années.

Après 40 années d'existence, en quoi l'Institut CEDIMES a-t-il contribué à l'émergence d'analyses pertinentes ? La réponse s'articule en deux approches :

La première autour d'un « CEDIMES traditionnel », issue des contributions de ses chercheurs à travers le monde, a enrichi une maturation de son expertise avérée sur sa trilogie : mondialisation, développement et entrepreneuriat.

La seconde caractérise davantage un « CEDIMES stratégique » offrant un Institut capable de s'emparer de problématiques nouvelles en croisant les champs d'investigation de ses chercheurs par une pluridisciplinarité contribuant à tracer de nouvelles trajectoires scientifiques.

Pour en rendre compte, l'ouvrage est structuré en mettant en évidence trois éléments importants : d'abord la préoccupation scientifique centrale, ensuite les questions et thématiques spécifiques, enfin les principaux résultats obtenus à mettre au crédit de l'Institut.

30 OUVRAGES DEJA PARUS DEPUIS 2001

GRECE ET EURO : QUEL AVENIR ?

LAFAY Gerald (sous la Direction de)

La situation économique et sociale de la Grèce constitue une source d'inquiétude pour l'avenir, tant de ce pays que de l'ensemble de la construction européenne. Si l'échec des politiques menées jusqu'à présent est reconnu par de nombreux économistes, ceux-ci s'opposent sur la solution possible : faut-il maintenir le pays dans l'euro, ou bien est-il nécessaire d'instaurer une nouvelle drachme ? En novembre 2014, un débat avait été organisé pour faire le point sur ce sujet, à l'initiative du Recteur Maria Negreponi-Delivanis.

Lors de cette journée-conférence, qui eut lieu à Thessalonique, certains des participants étaient proches de Syriza. Ils espéraient que la venue au pouvoir de ce parti après les élections législatives, en janvier suivant, allait permettre une réorientation de la politique européenne. Cet espoir a été déçu, d'abord par la brutalité de la réaction des partenaires, dominés par l'Allemagne, puis par la volte-face d'Alexis Tsipras en juillet 2015. Cet ouvrage présente les opinions contradictoires débattues l'an dernier, puis les réflexions inspirées par l'évolution observée depuis lors.

L'ouvrage a été réalisé sous la direction de Gérard Lafay, Professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas Paris II. Il contient les interventions du Recteur Maria Negreponi-Delivanis, de l'Université de Macédoine, du Professeur Dominique Plihon, de l'Université de Paris-Nord, des Professeurs Grecs des Universités Georges Hadjiconstantinou, Kostas Lapavitsas, Dimitris Mardas, Christos Nikas, du Maître de conférences Gregoris Zarotiadis, ainsi que des journalistes Pandelis Savvidis et Nikos Igléssis.

ISBN : 978-2-343-06551-9 • Décembre 2015 • 192 pages. Prix éditeur : 19,50 €

PRECIS DE CIVILISATION CHINOISE

ZHANG-FERNANDEZ Rong

La civilisation chinoise est classée par le célèbre philosophe allemand Oswald Spengler parmi les huit hautes civilisations qui ont fait l'histoire du monde. Vieille de cinq mille ans, cette civilisation a rayonné et continue à rayonner, pourtant il ne manque pas de caricatures, de préjugés, de clichés et des idées reçues sur cette civilisation.

L'ambition de cet ouvrage est de retracer les différents aspects de cette civilisation en proposant les principaux repères historiques, philosophiques, politiques, linguistiques et culturels. Cette description se veut à la fois panoramique et essentielle. Le regard est en même temps sur le vécu passé comme un miroir du présent et sur la réalité contemporaine pour mieux comprendre la Chine d'aujourd'hui. C'est un monde en perpétuel mouvement enraciné profondément dans ses traditions. Il est impossible de comprendre la Chine et les Chinois sans connaître son passé. Cet ouvrage s'appuie sur les travaux réalisés non seulement par des spécialistes français de la Chine, mais aussi et surtout par des spécialistes chinois dont les recherches font autorité. Ses sources puisent tant dans les statistiques chinoises officielles que dans les données internationales.

ISBN : 978-2-343-04874-1 • Décembre 2014 • 316 pages. Prix éditeur : 32 €

**ASSASSINAT ECONOMIQUE DE LA GRECE
ET LE DERNIER RECOURS : LA DRACHME**

NEGREPONTI-DELIVANIS Maria

Les analyses, concises, directes et souvent empreintes d'ironie, suivent pour ainsi dire jour après jour le déroulement du drame vécu par la Grèce depuis le début de la crise de la dette jusqu'à la fin de 2013. Sorte de journal de bord qui rend essentiellement compte de faits économiques, cette étude est aussi une chronique de la dette grecque et de la façon dont celle-ci est gérée. Les faits sont ainsi mis en relation les uns aux autres qu'ils aident à comprendre pourquoi et comment certaines décisions ont été prises, avec les conséquences désastreuses que l'on sait. Sont présentées les raisons qui ont conduit la Grèce dans l'impasse, la crédibilité de ses dirigeants, les mesures inefficaces, les motivations réelles des Mémorandums, mais aussi les alternatives envisagées d'une façon simple et autant que possible objective, laissant à chacun la liberté de se faire une opinion.

Après un tour d'horizon de l'économie internationale, l'auteure se focalise sur la marche dramatique des événements qui touchent le pays et développés dans le corps du livre – fruit des visées communes menées et promues par des centres non grecs, et probablement même non européens qui éventuellement préparent une gouvernance mondiale.

Le corps du livre comprend quatre unités. Chacune d'elles procède d'un choix, bref recensement, analyse et critique des actes imposés par les Mémorandums au cours de ces quatre dernières années. La première unité porte sur les aspects divers et douloureux de l'impasse où se trouve la Grèce et confirme le fait qu'avec les Mémorandums, la Grèce ne peut espérer sortir de la crise. Dans la deuxième unité, sont stigmatisées les mesures, totalement inefficaces et parfois qualifiées même d'irrationnelles, tandis que d'autres solutions radicalement opposées et probablement beaucoup plus efficaces et moins dévastatrices pour le pays et sa population sont proposées. Dans la troisième unité, l'auteure essaye de mettre en lumière l'avenir de la Grèce et, dans une certaine mesure, celui de la zone euro. Enfin, la quatrième unité comporte des lettres ouvertes adressées à diverses personnalités politiques, aussi bien grecques qu'étrangères ; de graves questions y sont évoquées et demandent des réponses.

Enfin, dans la conclusion, l'auteure passe en revue les ravages causés par les Mémorandums et en rejette les solutions prétendument salvatrices. Le retour à la monnaie nationale et une intensification des efforts pour faire redémarrer la croissance ne se feront pas sans d'énormes difficultés, mais apparaissent néanmoins comme la seule alternative possible.

Ce livre s'adresse à un large public ne disposant pas nécessairement des connaissances spécifiques en la matière, mais appartenant à la catégorie des « citoyens européens engagés ».

ISBN : 978-2-343-03940-4 • Septembre 2014 • 236 pages. Prix éditeur 25,00 €

**INSTITUTIONS DE GOUVERNANCE, CONFIANCE ET DEVELOPPEMENT
APPLICATION AUX PAYS ARABES DE LA MEDITERRANEE**

BEN ABDELKADER Fahmi et LABARONNE Daniel

Préface de Claude MENARD

« Plus riche qu'elle n'est développée », le PNUD faisait ce constat en 2002, dans un rapport analysant la crise de développement de cette région. Ce constat nous a conduit à rechercher l'origine de ces blocages, non pas sous le prisme des seules variables économiques, mais dans le champ des libertés politiques et des opportunités sociales et économiques dont le déni entrave le développement. Pour nous, celui-ci est un processus de transformation institutionnelle qui doit favoriser l'accès aux ressources économiques et politiques au plus grand nombre sur une base égalitaire et impersonnelle. Nous soutenons que les élites dirigeantes de cette région ont réussi à verrouiller l'accès à ces ressources et à neutraliser les institutions de gouvernance sensées délimiter leur pouvoir discrétionnaire. Cette configuration institutionnelle a favorisé la prédation et la recherche de rente privant les pays des moyens de leur développement. L'exacerbation de ces pratiques a sapé la confiance du public dans les institutions de gouvernance, a créé un sentiment général d'injustice et a constitué l'un des principaux vecteurs du soulèvement de la rue arabe.

ISBN : 978-2-343-00346-7 • février 2014 • 244 page. Prix éditeur : 25 €

ENTREPRENEURIAT, PME DURABLES ET RESEAUX SOCIAUX

Mélanges en l'honneur du Professeur Robert Paturel

LEVY-TADJINE Thierry et SU Zhan (sous la coordination)

Cet ouvrage soutenu par l'Université de Bretagne Occidentale et hommage à Robert Paturel, est une occasion de dresser un état de la recherche en Entrepreneuriat et sur la PME et de questionner leur contribution au développement économique, social et culturel des sociétés. Sur ces bases, l'ouvrage est structuré en quatre parties qui rendent compte de la naissance et de la vie d'une TPE ou d'une PME et de sa contribution au développement.

La première partie évoque l'origine de l'engagement entrepreneurial sous l'angle de l'intentionnalité, de la vision organisationnelle de l'entrepreneur potentiel et des conventions qu'il construit pour conduire son projet. La deuxième partie souligne la variété des manifestations entrepreneuriales et des processus associés. Dans la troisième partie, les contributeurs évoquent cette fois la PME ayant achevée son démarrage et questionnent ses pratiques de gestion et la stratégie de ses dirigeants (aspects traditionnels : la trésorerie, les ressources humaines et l'internationalisation, mais aussi sa stratégie de créativité, les moyens de son engagement en RSE ou la transmission de l'entreprise surtout dans les cas "hybrides" associant salariés et héritiers du fondateur). Enfin, la quatrième partie évoque les réseaux sociaux (informels ou formels tels que les pôles de compétitivité) dans lesquelles la PME peut s'inscrire et qu'il conviendrait d'encourager. Parmi ceux-ci, on interroge le statut des "acadépreneurs", universitaires contribuant à rapprocher universités et entreprises et/ou à faire évoluer enseignement et recherche.

ISBN : 978-2-336-30240-9 • octobre 2013 • 382 pages. Prix éditeur : 30 €

PROJETS ET ENTREPRENEURIAT AU SEIN DES PAYS EMERGENTS

PATUREL Robert (sous la coordination)

Le livre rassemble des travaux choisis lors du XX^{ème} congrès fédérateur du CEDIMES au Québec (novembre 2011). Il propose quelques illustrations significatives du développement de projets et de l'entrepreneuriat au sein de pays émergents. Les auteurs mettent l'accent sur les derniers résultats de leurs investigations réalisées sur des terrains de pays émergents variés puisqu'on y trouve Liban, Madagascar, Maroc, Tunisie, Turquie, Vietnam, etc.

Dans une première partie, sont exposées trois situations mettant notamment en relief le rôle des institutions de formation dans le développement de l'entrepreneuriat de divers pays, alors que dans la deuxième partie, des particularités relevées dans trois autres contrées permettent de voir comment se trouve plus ou moins stimulé leur entrepreneuriat. L'ubiquité résidentielle des entrepreneurs est ainsi abordée dans le cas du Liban et de l'Afrique, l'essaimage est retenu dans une conception propre en Tunisie et l'accès au financement joue son rôle au Vietnam. Enfin, le cas des femmes fait l'objet d'un projet d'envergure au Maroc qui essaie d'institutionnaliser l'égalité des sexes au sein de son administration publique, alors que l'entrepreneuriat féminin est analysé avec deux angles différents à Madagascar et en Turquie.

ISBN : 978-2-343-00345-0 • Avril 2013 • 316 pages. Prix éditeur 31,00 €

REGLEMENTATION ET PERFORMANCE

L'enseignement supérieur privé au Congo

KOULAKOUMOUNA Etienne

Cet ouvrage vise à examiner le rapport entre la réglementation et la performance, et montrer que la qualité est la principale dimension de la performance de l'enseignement supérieur privé. La performance passe principalement par une exigence accrue de l'amélioration de la qualité des infrastructures, des prestations du personnel enseignant, du programme d'enseignement, de l'organisation administrative.

ISBN : 3978-2-296-99767-7 • Mars 2013 • 176 pages. Prix éditeur 19,00 €

CULTURES, TECHNOLOGIE ET MONDIALISATION

KIYINDOU Alain (sous la Direction de)

Cultures, technologies mondialisation, trois termes qui s'interpénètrent et se fécondent mutuellement. Dans le « magma » de la mondialisation, les cultures se croisent, s'observent, s'imitent, se confrontent et dialoguent, quand elles ne s'ignorent, ne s'excluent ou ne se rejettent. Elles s'enchevêtrent, s'enlacent et s'écartèlent. Mais au-delà de ce brassage, que deviennent les cultures minoritaires ? Comment les réseaux techniques prennent-ils place dans des espaces particuliers et comment les cultures se construisent ou se détruisent ?

Les différentes contributions regroupées dans cet ouvrage apportent un éclairage distancié de ce bouillonnement technico-culturel, fondement de la mondialisation. Les mutations se situent à tous les niveaux, mais les auteurs prennent garde de ne pas confondre changement technologique, culturel, mondialisation au progrès social. Les bénéfices de ces évolutions sont plus complexes et inégalement répartis.

Avec les contributions de : AMADOR BAUTISTA Rocío, ANTIOPE Nathalie, AOUDIA Karima, AUBIN France, CAILLE Patricia, CISSOUMA TOGOLA Diama, DIBAKANA Jean-Aimé, GIADAS Marcos, KIYINDOU Alain, LAULAN Anne-Marie, LAVIGNE Michel, OUALLET Anne, SAADAOUI Linda, SMATI Nozha, YEGHNI Samia, ZOGHBI Walid

ISBN : 978-2-296-12267-3 • Juin 2010 • 180 pages. Prix éditeur : 18,00 €

LE DEVELOPPEMENT AUX PERILS DE LA FINANCE, ESSAI

TRAIMOND Pierre

Au tournant des deux millénaires, les pays émergents deviennent parties prenantes des bulles et des crises financières mondiales, qu'ils les subissent ou qu'ils les amortissent. Le développement durable remet en question les conditions de l'accumulation originelle et les étapes du développement de ces pays. Une finance des extrêmes se développe, fruit de l'usure, de la finance informelle et de la microfinance. L'informatique, le numérique, dans leur essor, constituent des vecteurs nouveaux de ces mutations mondiales. Il résulte de ces changements que certains pays émergents comme la Chine et les pays asiatiques vont s'imposer au monde à la faveur de la crise actuelle, tandis que d'autres, notamment en Afrique, ne sortiront pas des marais du sous-développement mais en seront les premières victimes.

ISBN : 978-2-296-10804-2 • Janvier 2010 • 268 pages. Prix éditeur : 26,00 €

ENTREPRENEURIAT FRANCOPHONE : EVOLUTION ET PERSPECTIVES

GASSE Yvon (sous la direction)

Cet ouvrage regroupe les textes des communications présentées lors du colloque international Vers une francophonie entrepreneuriale, qui s'est tenu en mars 2008 à Québec (Canada), et dont l'objectif était de réfléchir aux différentes problématiques en lien avec l'entrepreneuriat et la culture entrepreneuriale dans les pays francophones. Ce fut aussi l'occasion de partager entre les pays de la francophonie les expériences en matière d'entrepreneuriat, et d'identifier des mesures visant à mutualiser ce savoir-faire. L'ouvrage actualise les connaissances de l'entrepreneuriat moderne et réaffirme que le développement du potentiel entrepreneurial dans une société passe par la sensibilisation, la promotion et la mise à la disposition de moyens appropriés.

ISBN : 978-2-296-10795-3 • Décembre 2009 • 376 pages. Prix éditeur 34,00 €

LES SEPT SCENARIOS DU NOUVEAU MONDE

Préface de Jean-François LE GRAND, Sénateur, Président de Commission du Grenelle de l'Environnement

ALBAGLI Claude

Alors que le sommet de Copenhague nous interpelle, pour une large part de l'humanité, la concrétisation des attentes consuméristes sont bien peu probables. Leur réalisation s'avère même infaisable au regard des ressources disponibles. Et si cela eut été possible, les conséquences écologiques de nos savoir-faire actuels n'en rendraient même pas souhaitable l'avènement. Ce constat suscite une myriade d'initiatives bien trop diverses cependant pour s'inscrire dans une même logique et

faire système. L'ouvrage débusque les différentes cohérences pour parvenir à réduire l'impact de cette empreinte écologique. Les interférences dans tel paramètre du marché ou tel principe de la mondialisation, définissent **sept scénarios** :

L'**innovation technologique** constitue la plus optimiste des perspectives. L'adjonction de la Nature au Capital et au Travail, comme **troisième facteur** de production modifie la rationalité des calculs. Si ces deux premiers scénarios constituent des ajustements, deux autres s'appuient sur une rétention consumériste soit en préconisant davantage de frugalité (L'**état stationnaire**), soit en en réduisant l'accès (la **partition sociale**). Deux scénarios proposent des schémas de rupture : l'un remet en cause la mondialisation et débouche sur un monde en **alvéoles**, l'autre s'écarte du paradigme d'un bonheur consumériste au profit de nouvelles **valeurs sacralisées**. Enfin, un septième soumet la logique économique au **quitus des scientifiques**.

Nourrie des solives du passé (l'histoire) et des tourbillons du présent (l'actualité), cette exploration éclaire les chemins du possible. Quelles remises en cause seront acceptées ? Quel scénario finira par s'imposer ? Un monde plus écologique n'est pas nécessairement plus radieux, les scénarios oscillent des attentes du grand soir aux affres des petits matins blêmes. Mais si rien n'est décidé, l'Humanité risque de s'engager vers un funeste destin : l'**écosuicide**, un ultime scénario en quelque sorte...

ISBN : 978-2-296-10140-1 • Novembre 2009 • 278 pages. Prix éditeur 27,00 €

L'ECONOMIE SOLIDAIRE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

TSAFACK NANFOSSO Roger A. (sous la Direction de)

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne l'ensemble des activités économiques qui, dans une économie développée ou en développement n'ont pas pour motif principal le profit. Ces activités peuvent prendre des formes juridiques variées : associations, mutuelles, coopératives, groupes d'initiatives communautaires, groupements d'initiatives économiques, etc. L'ESS regroupe des activités économiques de dimensions hétérogènes, et la nature de leurs activités se caractérise également par une grande diversité (soutien scolaire, insertion sociale, sport, culture, service à la personne, finance de proximité, logement, troisième âge, parents d'élèves, développement communautaire, etc.). Indépendamment des pays et des régions, l'ESS s'est progressivement constituée pour répondre à des besoins peu ou mal pris en compte par les institutions conventionnelles, notamment par l'Etat ou le marché, tant au niveau national qu'international.

Cet ouvrage présente des travaux discutés pour une part lors du XVème colloque fédérateur de l'Institut CEDIMES organisé à Alexandrie en Egypte. L'objectif poursuivi est de proposer une analyse documentée de l'ESS en se focalisant particulièrement sur les pays en développement.

L'ouvrage regroupe les participations de Jean-Michel SERVET (Genève, Suisse), Gérard TCHOUASSI (Yaounde, Cameroun), Odile CASTEL (Rennes, France), Roger TSAFACK-NANFOSSO (Yaounde, Cameroun), Célestin MAYOUKOU (Rouen, France), Raphaël NKAKLEU avec Francis KERN et Régis LARUE de TOURNEMINE (Strasbourg, France).

ISBN : 978-2-296-04405-0 • Janvier 2007 • 146 pages. Prix éditeur : 16,00 €

DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PATUREL Robert (sous la Direction de)

S'insérant dans la collection CEDIMES, « Dynamiques Entrepreneuriales et Développement Economique » est un ouvrage collectif, coordonné par le professeur Robert PATUREL, qui rassemble des travaux réalisés essentiellement dans le cadre du Laboratoire ERMMES (Laboratoire d'Etudes et de Recherches Méditerranéennes en Management des Entreprises). Cet ouvrage offre un éclairage original sur la problématique du développement des économies en relation avec l'entrepreneuriat.

Partageant une philosophie systémique et processuelle de l'entrepreneuriat, les auteurs mettent notamment l'accent sur les dynamiques individuelles, pierre angulaire du développement économique local, régional et national. Le découpage opéré se veut respectueux d'une cohérence thématique et offre successivement aux lecteurs de voyager au cœur de la dynamique entrepreneuriale et de son accompagnement, de mieux comprendre l'essor de l'entrepreneuriat singulier et de discuter les problématiques propres à trois publics différents sur lesquels se focalise l'action des pouvoirs publics.

Ont participé à cet ouvrage, Amine CHELLY, Julien De FREYMAN, Sandrine EMIN, Yvon GASSE, Quan LE, Thierry LEVY-TADJINE, Raef MASMOUDI, Robert PATUREL, Katia RICHOMME-HUET, Jilène ZOUITEN.

ISBN : 978-2-296-02367-3 • Janvier 2007 • 320 pages. Prix éditeur : 25,50 €

JEAN-CHARLES BORDA (1733 – 1799) OU LE SYSTEME METRIQUE

TRAIMOND Pierre

Le Borda de Pierre Traimond, sans oublier combien la vie et l'œuvre du savant paraissent indissociables, vise à rappeler que cet homme de science fait encore autorité au XXI^e siècle.

Le Mémoire sur les élections au scrutin, plus connu sous le no, de paradoxe de Borda-Condorcet, continue à interroger les politologues et les économistes, comme le montre son influence sur l'école anglo-saxonne des choix publics sur le prix Nobel comme l'américain Arrow ou le britannique Sen. De manière plus générale, Borda introduit au problème non résolu du passage des choix individuels aux décisions collectives.

L'aventure du système métrique, deux fois centenaire, mérite d'être contée, mais le système décimal s'impose chaque jour davantage avec les progrès du numérique et des nanotechnologies.

ISBN : 97862629660248467 • Janvier 2006 • 210 pages. Prix éditeur : 18,5 €

MARCHES ET MARCHANDS DE VIVRES A DOUALA

TCHAWÉ Hacheu Emile

Préface de Georges COURADE

Quel est le rôle des marchands de vivres dans l'approvisionnement de Douala ? Quelle place y occupe les marchés ? Cet ouvrage montre que les campagnes peuvent nourrir les villes d'Afrique quand existent des réseaux marchands efficaces. Plus que l'Etat, c'est le grossiste-citadin, chef du réseau et animateur de tontines, qui est le principal régulateur du système alimentaire de Douala.

L'intérêt de l'étude tient aux enquêtes approfondies réalisées auprès des commerçants, mais aussi à la méthodologie qui différencie ravitaillement et approvisionnement dans la problématique de l'alimentation urbaine africaine.

ISBN : 2-296-01132-2 • Juillet 2006 • 190 pages. Prix éditeur : 17 €

LES SCIENCES SOCIALES CONFRONTEES. AU DEFI DU DEVELOPPEMENT

GERN Jean-Pierre (sous la Direction de)

Pratiques et théories du développement sont en crise ; une partie des pays du « Tiers-Monde » sont devenus émergents, tandis que les autres subissent la pression de la mondialisation. Claude ALBAGLI en retrace l'histoire. Tandis que la Banque mondiale renouvelle sa politique (Deux artisans de ce changement, Michael M. CERNEA et Alexandre MARC, le décrivent), l'Afrique élabore un programme, le « NEPAD » dont Henri-Philippe CART fait la présentation critique. L'importance de la politique, de l'action collective au niveau de l'Etat, c'est Gérard LAFAY qui la rappelle.

Y a-t-il une spécificité des approches francophones ? Leur contribution face à la théorisation anglo-saxonne (à laquelle s'oppose Maria NEGREPONTI-DELIVANIS) c'est leur pragmatisme, ancré dans les problèmes de la pratique du développement, ce que montrent Alain REDSLOB et Philippe HUGON. En conclusion Jean-Pierre GERN rappelle que les théories datant de l'industrialisation de l'Europe offrent un regard critique sur nos conceptions actuelles.

ISBN : 2-296-00543-8 • Juin 2006 • 226 pages. Prix éditeur : 12,50 €

ISLAM FACE AU DEVELOPPEMENT

AUSTRUY Jacques

Il est toujours délicat de faire des prévisions et plus encore de proposer des solutions aux problèmes de l'avenir. Cependant l'Histoire s'accélère, comme il est devenu banal de le remarquer, et par conséquent, le meilleur moyen d'être actuel est sans doute de risquer son regard au loin. Ainsi les hypothèses sur la nature essentielle du type d'économie que peut concevoir l'Islam, si elles doivent nécessairement rester assez vagues, peuvent cependant être soumises à l'épreuve des faits dans un futur prochain.

C'est pourquoi s'interroger sur le sens d'une économie musulmane ne nous paraît pas une chimère, mais une réflexion nécessaire sur une voie possible de l'évolution dans laquelle nous sommes engagés. Pour cerner la spécificité de cette économie musulmane qui se dessine, il convient d'examiner, d'abord, les moyens dont elle peut disposer pour actualiser les fins qu'elle se propose. La nature des moyens mis en œuvre détermine, en effet, dans une large mesure, la réalité des fins poursuivies, mais, à l'inverse, la prise de conscience de la spécificité des fins peut influencer sur le choix des moyens...

ISBN : 2-296-00543-8 • Mars 2006 • 132 pages. Prix éditeur : 12,50 €

UNIVERSITES ET ENTREPRENEURIAT. DES RELATIONS EN QUETE DE SENS

SCHMITT Christophe (sous la Direction de)

La place de l'entrepreneuriat au sein de l'université se généralise de plus en plus et ce quelque soit le pays. Mais derrière cette réalité, le sens de la relation entre Université et entrepreneuriat prend souvent des formes différentes. Dans cet ouvrage dix chercheurs s'intéressent à cette relation à travers des expériences menées dans huit pays (Belgique, France, Iran, Maroc, Mexique, Canada, Turquie, Vietnam).

Les auteurs s'attachent tout particulièrement, pour chaque pays, non seulement au sens de la relation et à son évolution mais aussi aux actions et moyens mis en œuvre au sein des universités pour la faire vivre. Pour aborder cette relation, l'ouvrage s'articule autour de trois parties qui correspondent à l'initialisation, à l'institutionnalisation et à l'intégration de la relation.

ISBN : 2-7475-9627-3 • Décembre 2005 • 322 pages. Prix éditeur : 26 €

INTELLIGENCE ECONOMIQUE ET VEILLE STRATEGIQUE. DEFIS ET STRATEGIES POUR LES ECONOMIES EMERGENTES

GUERRAOUI Driss & RICHEL Xavier (Coordination)

Le concept d'intelligence économique est-il opérationnel pour répondre aux défis auxquels font face les économies émergentes dans le nouvel environnement concurrentiel ?

Il faut voir dans ce concept un prolongement de l'économie de la connaissance, qui elle-même indique un dépassement de la fonction de production classique : la concurrence entre firmes se déplace de plus en plus en amont, vers la conception des produits et des procédés, là où les découvertes et leur exploitation peuvent donner un avantage concurrentiel durable. L'autre approche relève de l'économie de l'information. Ce mouvement implique la mobilisation importante de ressources, notamment en formation et en capital humain, pour pouvoir dominer ces connaissances.

Les économies émergentes peuvent-elles s'engager dans ce mouvement, réaliser des raccourcis en accumulant les savoirs et les expériences ?

ISBN : 2-7475-9096-8 • Novembre 2005 • coédition ARCI • 280 pages. Prix éditeur : 25 €

LA SOCIO-EUPHÉMIE. EXPRESSIONS, MODALITES, INCIDENCES

COURTHEOUX Jean-Paul

La socio-euphémie adoucit, déguise, embellit les réalités sociales notamment dans la désignation des activités professionnelles (l'éboueur devient "technicien benniste", les élèves faibles sont dits "élèves en phase d'appropriation", les grèves sont présentées comme "mouvements sociaux"). Cet ouvrage décrit ses manifestations, caractérise ses modalités et analyse ses incidences avec entre autre ses effets pervers : pertes de sens, dispersion du langage, langue de bois, police de la parole, illusions diverses...

ISBN : 2-7475-9066-6 • septembre 2005 • 138 pages. Prix éditeur : 13 €

ENTREPRISES ROUMAINES EN TRANSITION

Études de cultures organisationnelles

DUPRIEZ Pierre (sous la Direction de)

Tout management est culturel. Tout acte de gestion est occasion de rencontre entre plusieurs systèmes de valeurs. D'une façon ou d'une autre, par le conflit ou par le compromis, par voie d'autorité ou de consensus, ces systèmes devront trouver le moyen de composer. Universel, ce constat est ressenti avec une acuité toute particulière dans les économies en transition. Très présentes, les références culturelles

peuvent constituer un frein ou un moteur pour le développement des activités économiques. Au-delà des entreprises roumaines, la question concerne tous ceux qui ont choisi de s'investir dans les pays de l'Europe de l'Est.

ISBN : 2-7475-8714-2 • juillet 2005 • 270 pages. Prix éditeur : 23 €

GOUVERNANCE, COOPÉRATION ET STRATÉGIE DES FIRMES CHINOISES

HUCHET Jean-François et RICHEL Xavier (sous la Direction de)

Les études rassemblées dans cet ouvrage visent à présenter les facteurs et les mécanismes à l'origine de la transformation de l'économie chinoise, considérée aujourd'hui comme "l'atelier du monde". Comment une économie en transition où les principaux préceptes du "consensus de Washington" sont absents a-t-elle pu connaître une si forte croissance, avec une montée en gamme qui en fait aujourd'hui une économie redoutée y compris parmi les économies les plus développées ?

ISBN : 2-7475-8056-3 • mars 2005 • 212 pages. Prix éditeur : 18,5 €

NOUVEL EMPIRE AMÉRICAIN

Causes et conséquences pour les Etats-Unis et pour le monde

TREMBLAY Rodrigue

Quelles sont les origines du mouvement impérialiste néo-conservateur aux Etats-Unis ? Qu'est-ce qui se cache derrière les visées impériales du gouvernement américain de Georges W. Bush ? Que signifie concrètement la "Doctrine Bush" d'hégémonie américaine dans le monde ? Pourquoi le gouvernement s'est-il opposé à la création de la Cour pénale internationale ? Pourquoi Georges W. Bush veut-il mettre les Nations unies au rancart, leur préférant des coalitions fortuites de pays ? Est-il possible que les Etats-Unis du XXI^{ème} siècle deviennent une menace ?

ISBN : 2-7475-6287-5 • avril 2004 • 314 pages. Prix éditeur : 27 €

CORÉE DU SUD. LE MODELE ET LA CRISE

KIM Yersu & ALBAGLI Claude (coordination)

La Corée s'est imposée dans les médias avec la coupe du monde de football. Voici un pays dont le PNB par tête d'habitant était similaire à celui du Sénégal dans les années 60 et qui, aujourd'hui, s'impose comme la 11^{ème} puissance économique de la planète. En 97 éclata toutefois une crise qui prit la plupart des opérateurs au dépourvu. Les différents auteurs coréens de cet ouvrage suivent pas à pas ce cheminement d'exception, la brusque embarquée de 1997 et le ressaisissement obtenu sans tarder.

ISBN : 2-7475-6224-7 • mars 2004 • Coédition UNESCO • 212 pages. Prix éditeur : 18,5 €

CAHIER DU CEDIMES

ALBAGLI Claude (coordination)

Cet ouvrage reprend des textes présentés à l'occasion de l'Hommage réalisé en l'honneur de Jacques AUSTRUY, fondateur du CEDIMES. Ont contribué à cet ouvrage : Jean-Paul COURTHEOUX « Expressions, modalités et incidence de la socio-euphémie », Alain REDSLOB « La politique de coopération internationale de l'Union européenne », Xavier RICHEL « Changements institutionnels et réorganisation industrielle, les nouveaux contours de la firme », Guy CAIRE « Crise du syndicalisme et mondialisation », Sergio CONTI « Développement local : réseaux, institutions et complexité », Yves-Marie LAULAN « Comment sauver l'Afrique du chaos ? » et Colette NEME « La notion de pouvoir chez Jacques AUSTRUY ».

ISBN : 2-7475-5779-0 • janvier 2004 • 224 pages. Prix éditeur : 19,5 €

ALTER DÉVELOPPEMENTS ET DÉVELOPPEMENTS ALTÉRÉS

ALBAGLI Claude (coordination)

Les auteurs replacent la pensée du développement dans l'histoire des idées économiques, soulignent les réussites, les paradoxes, voire les chimères de certains aspects de cette quête, prolongent l'analyse de Jacques AUSTRUY, situent le débat avec les éclairages de l'actualité. La richesse de ce contenu fait que les décideurs et les opérateurs du développement y trouveront de nombreux sujets de réflexion : un regard critique sur les tentatives de décollage, les développements altérés, mais aussi des jalons pour des alter-développements dégagés d'utopies perverses ou de doctrines plaquées.

ISBN : 2-7475-5681-6 • janvier 2004 • 208 pages. Prix éditeur : 18 €

GOVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

MAYOUKOU Célestin, THUILLIER Jean-Pierre, ALBAGLI Claude et TORQUEBLAU Emmanuel (sous la Direction de)

La gouvernance du développement local part du principe qu'il serait possible d'agir au niveau local sans s'en remettre à l'autorité de l'Etat. Le rôle de l'Etat ne consiste plus à intervenir directement, mais à innover dans les techniques et outils à utiliser pour orienter et guider l'action collective. Les autorités au niveau local doivent identifier et offrir des possibilités, favoriser et créer des partenariats et jouer un rôle protecteur à l'égard de l'environnement local. Dans cette nouvelle approche, l'Etat a besoin de nouvelles formes de régulation. La décentralisation en constitue une.

ISBN : 2-7475-5363-9 • novembre 2003 • Coédition CIRAD • 244 pages. Prix éditeur : 21,2 €

MUTATIONS CONTEMPORAINES ET DÉVELOPPEMENT

ALBAGLI Claude et RAJEMISON Sahondravololona (coordination)

Préface de M. le Ministre Jean-Théodore RANJIVASON

Cet ouvrage dessine quelques pistes sur les liaisons entre la mondialisation et le développement en abordant les problèmes d'un point de vue académique et en prenant pour référence diverses situations dans les pays émergents. Si la première partie couvre quelques conséquences du changement de l'environnement économique, notamment en ce qui concerne la structure des prix, les mouvements de capitaux et les fondements du libéralisme, la seconde, étayée par des analyses nationales, illustre les impacts de ce changement en milieu africain et en Europe Centrale.

ISBN : 2-7475-4027-8 • juin 2003 • 162 pages. Prix éditeur : 13,75 €

UNE MONDIALISATION HUMANISTE

RUBY Marcel

Préface de M. le Ministre Pierre-André WILTZER

A l'heure de l'ordinateur et de la conquête du cosmos, la mondialisation est irréversible. Une globalisation libérale anarchique, sans contre-pouvoir, risque de provoquer d'immenses drames sociaux. Le Centre Solidariste a alors réuni des théoriciens de l'économie et des réalisateurs d'actions solidaires pour réfléchir sur un monde solidaire, plus respectueux, plus équitable économiquement et socialement.

ISBN : 2-7475-4325-0 • avril 2003 • 158 pages. Prix éditeur : 13,75 €

MONDIALISATION CONSPIRATRICE

NEGREPONTI-DELIVANIS Maria

La mondialisation, un terme d'un contenu remarquablement vague et qui reste intentionnellement obscur, ce qui permet toutes sortes d'interprétations. La mondialisation conspiratrice présente de nombreux aspects jusqu'ici méconnus. De nombreuses références et données statistiques ainsi qu'une argumentation économique fondée donnent une nouvelle dimension à la mondialisation qui fait de nombreuses victimes... Et peu de vainqueurs.

ISBN : 2-7475-3317-4 • décembre 2002 • Coédition Fondation DELIVANIS • 402 pages. Prix éditeur : 30 €

LE SURPLUS AGRICOLE. DE LA PUISSANCE A LA JOUISSANCE

ALBAGLI Claude

Les sociétés agraires n'avaient, autrefois, pas d'autres issues que d'être autosuffisantes pour survivre. La très faible productivité de leurs agricultures faisait de la captation du micro-surplus auprès de chaque cultivateur un enjeu fondamental. Mais lorsque ce résidu vivrier se transforme en part majeure de la production, il transforme toute la chaîne des cohérences et devient capable d'enclencher le processus du développement. Il ouvre les voies de la démocratie comme celle de la division sociale du travail, verrou du monde industriel...

ISBN : 2-7475-0880-3 • 2001 • 272 pages. Prix éditeur : 22,9 €

L'Harmattan

**« Théorie et pratique du droit »
Une collection de manuels juridiques**

Cette collection de manuels juridiques s'adresse aux étudiants désireux d'apprendre et de comprendre les notions fondamentales du droit. Pour chaque matière abordée ils y trouveront l'état actuel du droit mais aussi des réflexions des auteurs sur ce qu'elle pourrait être de *lege ferenda*.

Chaque ouvrage de la collection se décompose de la façon suivante :

- ✎ des repères permettant d'introduire le cours et d'en dégager les enjeux ;
- ✎ un cours clair et accessible présentant l'essentiel des connaissances à acquérir ;
- ✎ des applications concrètes du cours permettant à l'étudiant de se préparer efficacement aux examens, mais aussi
- ✎ des réflexions permettant d'acquérir l'ouverture d'esprit indispensable à un étudiant en droit soucieux de maîtriser la matière telle qu'elle est mais telle qu'elle pourrait être.

Cette collection est dirigée par Marc Richevaux, Maître de conférences à l'Université du Littoral Côte d'Opale.

marc.richevaux@yahoo.fr à qui peuvent être envoyés des manuscrits qui sont dans cet esprit pour une éventuelle publication.

Historique des "Cahiers du Cedimes"

2007:

- Vol. 1, n°1 : *Economie du développement* ▪ *Changements organisationnels. Perspectives européennes* ▪ *Transformations économiques et sociales actuelles*
- Vol. 1, n°2 : *Economie de la transition* ▪ *Politiques monétaires et croissance* ▪ *Transformations économiques et sociales actuelles*

2008:

- Vol. 2, n°1 : *Géopolitique de la mondialisation* ▪ *Mondialisation, culture, entreprises* ▪ *Transformations sociales en Europe*
- Vol. 2, n°2 : *Pauvreté et développement* ▪ *Reformes agraires* ▪ *Finance et gouvernance*

2009:

- Vol. 3, n°1 : *Analyses macroéconomiques* ▪ *Stratégies des firmes* ▪ *Tourisme et développement durable*
- Vol. 3, n°2 : *Développement durable* ▪ *Finance et développement*

2010:

- Vol. 4, n°1 : *La crise économique et ses conséquences*
- Vol. 4, n°2 : *Développement durable et responsabilité sociale des entreprises*
- Vol. 4, n°3 : *Microéconomie du développement*
- Vol. 4, n°4 : *Logistique, transports et développement*

2011:

- Vol. 5, n°1 : *TIC Mobiles et développement*
- Vol. 5, n°2 : *Management interculturel et performance d'entreprise*
- Vol. 5, n°3 : *Le développement durable en manque de communication*
- Vol. 5, n°4 : *Les processus de développement dans le monde : Prix Cedimes 2011*

2012:

- Vol. 6, n°1 : *Varia*
- Vol. 6, n°2 : *Chine*

2013:

- Vol. 7, n°1 : *Les limites de la mondialisation*
- Vol. 7, n°2 : *Développement et structures territoriales*

2014:

- Vol. 8, n°1 : *Education, formation, citoyenneté*
- Vol. 8, n°2 : *Economie et gouvernance*

2015:

- Vol. 9, n°1 : *La Grèce et l'euro*
- Vol. 9, n°2 : *Ressources, commerce, commercialisation*

2016:

- Vol. 10, n°1 : *Varia*
- Vol. 10, n°2 : *Reforme(s) et développement en Algérie*

Adresse Internet de la revue:

<http://www.cedimes.com/index.php/publications/les-cahiers-du-cedimes.html>

Procédure à suivre pour publier

* Envoi du document en français ou en anglais par mail à M. Marc RICHEVAUX (Directeur de publication) : marc.richevaux@yahoo.fr ou au rédacteur en chef invité du numéro thématique (voir les appels à articles en cours sur le site www.cedimes.com).

* Les documents envoyés doivent respecter les conseils de rédaction indiqués dans la revue.

* L'auteur est invité à rejoindre le réseau CEDIMES si ce n'est pas encore le cas.

* Notification des résultats de l'évaluation à l'auteur qui doit effectuer les modifications demandées (le cas échéant).

*La parution du nouveau numéro est annoncée sur le site Internet du CEDIMES.

Institut Cedimes

Université Valahia de Târgoviște

Publication semestrielle

Articles du numéro précédent des *Cahiers du Cedimes* Vol. 10, N° 1, 2016

Pourquoi la croissance ? L'inclusion de la croissance
dans les gènes de la société industrielle (C. Albagli, France)

Advocacy for Scientific Research's Competitiveness in Africa
(E. Tchawe Hacheu, Cameroun)

The Usage of Bioadequate Methodology in the Process of Education
(S. Omarova, Kazakhstan)

Droit linguistique et social dans le système éducatif en Afrique :
perceptions et pratiques déclarées des enseignants pour une cohabitation
nécessaire des langues nationales et du français à l'école primaire au Togo
(K. G. Agbefle, Ghana)

L'enseignement de la communication interpersonnelle.
Approches possibles (C. Sapta, France)

Un modèle d'usure du pouvoir : une approche par l'information
endogène et exogène (J.-L. Monino, C. Boya, France)

Refinancement bancaire des IMF : éléments de théorie et évidences
empiriques dans l'UEMOA (A. L. Babatoundé, Bénin)

De l'optimisation de la dimension relationnelle dans les banques algériennes :
Analyse exploratoire (R. Lalali, F. Yaici, Algérie)

Commerce intra-industriel de produits différenciés : modélisation théorique
(S. Afef, N. Ben Zina, Tunisie)

Intégration commerciale du Maghreb : Analyse par les indicateurs
de régionalisation (D. Rezki, F. Yaici, Algérie)

Les villes face au phénomène du changement climatique : Quelles implications
pour la planification urbaine et quelles particularités du cas marocain ?
(Y. Tachfine, Maroc)

ISSN 2110 - 6045